

LES RÉGIONS DE LA FRANCE

V

LE VELAY

I

QU'EST-CE QUE LE VELAY ?

La région du Velay correspond à une partie du haut val de Loire, autour du Puy et d'Yssingeaux, entre les monts du Velay et du Vivarais. Encadrée par ces hauteurs au climat rude qui, surtout à l'est et à l'ouest, l'isolent des régions voisines, elle forme un bassin fertile où devait naître, semble-t-il, et se développer une vie politique indépendante.

Aussi bien le Velay apparaît-il dans l'histoire dès le premier siècle avant l'ère chrétienne pour ne disparaître, comme unité politique, qu'en 1790, avec la création des départements. Toujours il sut garder, avec son nom, la plus large autonomie et la plus vive originalité. Sans doute César nous dit que les Vellaves faisaient partie de la confédération des Arvernes ; mais nous savons par Strabon que, dans la suite, ils devinrent libres. Plus tard on les trouve constitués en *civitas*, puis, à l'époque carolingienne, en *comitatus*, ou *pagus*. Leur territoire fut, pendant la période féodale, le champ clos où vicomtes de Polignac et évêques du Puy

prolongèrent souverainement en l'absence du roi, suzerain éloigné ou impuissant, leurs querelles séculaires. Quand enfin le Velay fut incorporé au domaine royal, il conserva, dans la France unifiée, le maximum d'autonomie. Subdivision du Languedoc, non seulement il était représenté aux États de cette province, qui s'administrait elle-même ; mais, pour les affaires qui l'intéressaient seul, il était régi par une assemblée annuelle, les États particuliers du Velay.

Une définition très nette et d'une évidente simplicité semble donc s'imposer : à une unité naturelle fort bien délimitée correspond ici une individualité historique singulièrement persistante.

1. *Les variations de la géographie administrative.* — Ne nous y trompons pas, cependant : sous cette apparente simplicité se cache une grande complexité. Le Velay est enfermé entre quatre régions, dont les destinées ont souvent pesé sur les siennes : l'Auvergne, au nord-ouest ; — le Forez, au nord-est ; — le Vivarais, au sud-est ; — le Gévaudan, au sud-ouest¹. Entre elles et lui la frontière administrative varia sans cesse, de la façon la plus incohérente, parfois même la plus contradictoire².

Dès la réunion du Languedoc à la France (1271), les difficultés apparaissent. Les mesures prises en 1289 par Philippe le Bel pour la délimitation du bailliage d'Auvergne et de la sénéchaussée de Beaucaire ne purent être mises à exécution qu'après dix-sept ans de travaux complémentaires et d'enquêtes locales approfondies : en 1306 seulement, une ordonnance établit que le diocèse du Puy

1. Ces régions correspondent elles-mêmes à des subdivisions territoriales d'une remarquable continuité historique, puisque on les retrouve, à peu près identiques, depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours :

Pays des Arvernes.....	Auvergne.....	{ Cantal (Haute-Auvergne). Puy-de-Dôme (Basse-Auvergne).
Pays des Séguisaves....	Forez.....	
Pays des Helviens.....	Vivarais.....	Ardèche.
Pays des Gabales.....	Gévaudan.....	Lozère.

2. Voir le *Certificat authentique, et notes historiques sur y celui, au sujet des anciennes limites du pays du Velay, avec celles des provinces d'Auvergne et de Forez...* par D. Garde des Fauchers, notaire royal et ancien premier consul de la ville de Craponne, limitrophe des dits pays d'Auvergne et de Forez (Montpellier, Martel aîné, 1777, in-4, 168 p.). Cet ouvrage, qui renferme des documents fort précieux, était extrêmement rare et à peu près inaccessible : il vient d'être reproduit dans l'*Auvergne historique*, année 1906. — Voir encore le *Mémoire envoyé par le Comité permanent de la ville du Puy, le 28 novembre 1789, à MM. les députés de la sénéchaussée à l'Assemblée nationale, et rédigé sur leur invitation par M. B. Rousson fils, avocat...*, gr. in-8, 10 p., s. d. (à la Bibl. de la ville du Puy).

appartiendrait à la sénéchaussée de Beaucaire et le diocèse de Clermont dépendrait du bailliage d'Auvergne. Cette organisation dut rencontrer des résistances très vives : dès le 23 juin 1313 une nouvelle ordonnance intervenait. Le chevalier Reynaud de Sainte-Beuve, envoyé au Puy par Philippe le Bel, déclarait, le 9 août, dans une assemblée composée des officiers des bailliages du Velay et du Forez et de ceux de la sénéchaussée de Beaucaire, que les bailliages du Velay et des Boutières (Haut Vivarais) relèveraient à l'avenir de la sénéchaussée de Lyon, nouvellement instituée. Mais ce changement ne fut pas maintenu : la même année, les deux bailliages étaient définitivement annexés à leur ancienne sénéchaussée¹.

Jusqu'à cette époque, les limites du bailliage du Velay étaient restées celles du diocèse du Puy. Il n'en fut bientôt plus de même : le bailliage subit des démembrements au profit de l'Auvergne et du Forez et, au contraire, s'arrondit du côté du Vivarais². — Au XIII^e siècle, l'Auvergne avait empiété sur la rive droite de l'Allier et maintenu ses empiétements malgré une décision de Philippe-Auguste. Le 5 octobre 1321, conformément aux dispositions de lettres patentes données à Paris le 19 mars précédent, des commissaires royaux détachèrent du bailliage du Velay la portion occidentale : elle comprenait les mandements de Saint-Privat d'Allier, de Cereix, de Saint-Paulien³, d'Allègre, de Saint-Just et de Chomelix, qui furent incorporés au bailliage d'Auvergne⁴. En 1360, les villages de Fix, Saint-Georges d'Aurac, Mauriac, Saint-Berain, Saint-Jean de Nay, Vazeilles-Limandres, Vergezac et le Vernet furent rattachés au duché de Berry et d'Auvergne, en faveur de Jean, comte de Poitou. — Un peu plus tard, le Forez parvenait également à s'annexer plusieurs paroisses du Velay. Par lettres

1. Cf. dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*, t. IV, p. 123 ; — Ménétrier, *Histoire civile... de la ville de Lyon*, 1696, p. 440, et *Preuves*, p. 87 et suiv. ; — Chassaing, *Chroniques d'Et. Médicis*, t. II, p. 263 et 340.

2. Les sources principales sont aux Archives municipales du Puy (mandement de Charles V, Paris, 10 août 1374), — à la Bibl. Nat. (lat., 40.003, *liber focorum senescallie Bellicadri et Nemausi*, 1384), — aux Arch. Nat. (P, 1362¹, c. 1007 : ordonnance du sénéchal de Beaucaire sur la réformation de la justice en Velay, Le Puy, 14 janv. 1485), — aux Arch. de la Haute-Garonne (B, 7^e registre des édits et arrêts du Parlement de Toulouse, fol. 189 v^o et 224 v^o. — Cf. Chassaing, *Spicilegium Brivatense* (Paris, Impr. Nat., 1886) p. 297 et suiv., et surtout A. Jacotin, *Dict. topogr. de la Haute-Loire* (Impr. Nat., 1908).

3. Saint-Paulien, qui, sous le nom de *Ruessium*, avait été la première capitale du Velay, en était désormais détachée au point de vue administratif.

4. Arch. Nat., P 1400², c. 926.

patentes données à Orléans au mois de novembre 1465, à la suite de la Ligue du Bien public, Louis XI accordait à Jean de Bourbon, comte de Forez, son beau-frère, l'union de la seigneurie de Mallevall, qui était du bailliage du Velay, au comté de Forez¹. Soixante-deux paroisses étaient soustraites à la juridiction du bailli du Puy. — Le Vivarais cherchait, de son côté, à étendre son influence aux dépens du Velay. Hugues Adhémar, sénéchal de Beaucaire, par lettres patentes datées de Nîmes (22 juin 1358), chargeait Étienne Gaultier, notaire royal et garde des privilèges de la sénéchaussée, de déterminer les limites de son ressort : Le Béage, Cros-de-Géorand, La Farre, Fay-le-Froid, Chanéac, Arlempdes, etc., les châteaux de Rochebaron, Chateauneuf-en-Boutières, Saint-Agrève, Montréal, etc., et les mandements de ces châteaux, étant compris dans le diocèse du Velay, doivent faire partie de la sénéchaussée de Beaucaire². Les réclamations du diocèse de Viviers furent pressantes, mais demeurèrent vaines. Charles VII, en 1452, enjoignit à des commissaires de la sénéchaussée de Nîmes de régler cette question : son ordonnance ne fut pas exécutée. Enfin, quand Henri II créa la sénéchaussée du Puy (édit d'octobre 1558), le haut Vivarais y fut réuni. Mais cette réunion était précaire. En 1606, lors de la création du bailliage de Villeneuve-de-Berg, celui du Velay perdit toutes les paroisses qui, jadis, avaient été annexées à son ressort au détriment du Vivarais, à l'exception de celle de Fay-le-Froid. — Cet état de choses se perpétua sans grandes modifications jusqu'à l'édit de 1689³ portant suppression du bailliage du Velay et son remplacement par un siège présidial⁴.

1. *Lois municipales et économiques du Languedoc, ou recueil des ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes, arrêts du conseil du Parlement de Toulouse...*, par J. A... (Albisson), avocat et archiviste des Etats du Languedoc (Montpellier, 7 vol. in-4, 1789 et ann. suiv.), t. I, p. 204. — Mallevall fut ensuite nommé Bourg-Argental.

2. *Ibid.*, t. I, p. 307.

3. Un édit de juillet 1635 avait établi au Puy un siège présidial : il devait comprendre dans son ressort les juridictions du Velay, du Vivarais et du Gévaudan, lesquelles furent distraites du siège présidial de Nîmes (Arnaud, *Hist. du Velay*, 1816, t. II, p. 126). Mais, l'année suivante (oct. 1636), ce siège était supprimé : le Velay et le Gévaudan devaient ressortir de Nîmes ; le Vivarais était annexé au siège présidial de Valence, nouvellement créé (*ibid.*, p. 157.)

4. Les trois documents relatifs à cette création (lettre de M. de Basville, intendant du Languedoc, à M. Lepelletier, contrôleur général des finances, aux Arch. Nat., G⁵ 5 ; — édit du Roy portant création du présidial du Puy en Vellay, vérifié au Parlement de Toulouse et en la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier ; — lettre du contrôleur général à M. de Basville, aux Arch. Nat., G⁵ 299) ont été reproduits par Ch. Rocher dans les *Mémoires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*, t. I (1878), p. 212-218. — Cf. Boudon-Lashermes, *La sénéchaussée présidiale au Puy*, Valence, 1908, in-8, 334 p.

Dès lors, l'*assemblée de l'assiette* fut arrêtée dans sa composition d'une façon à peu près définitive. L'Église y était représentée par l'évêque, président né de ces États, le doyen, le prévôt de la cathédrale, un chanoine député par le chapitre, l'abbé du Monastier, les prieurs de Goudet, de Grazac, de Chamalières, du Bouchet-Saint-Nicolas, et le bailli de Devesset, ou leurs envoyés. Pour la noblesse, dix-huit baronnies comportaient le droit de siéger aux États : Polignac, Loudes, Bouzols, Maubourg, Dunières, Lardeyrol, Beaudiné, Villard, Queyrières, La Brosse, Saint-Didier-Nerestang, Montbonnet, Roche, Sanssac, Jonchères, Saint-Haon, Saint-Vidal, Vachères. Le Tiers État était composé des six consuls de la ville du Puy et de deux consuls, choisis chaque année dans une des huit villes représentées à tour de rôle : Monistrol, Craponne, Yssingeaux, Saint-Didier-Nerestang, Roche-en-Régnier, Montfaucon, Le Monastier, Solignac¹.

Lorsque, en janvier 1790, l'Assemblée nationale fit du Velay le département de la Haute-Loire, le réseau d'influences entrecroisées que nous avons constaté pendant tout l'Ancien Régime devait être une cause d'embarras et de difficultés nouvelles. Dès le 10 décembre 1789, l'assemblée de Saugues envoyait son maire et un délégué au Puy, déclarant que les habitants voulaient être séparés du Gévaudan, parce que les monts de la Margeride et l'Aubrac étaient impraticables la moitié de l'année². Le département de la Lozère protesta; mais il n'eut pas gain de cause : Saugues lui fut enlevé, il eut en remplacement Villefort et Meyrueis³. — D'autre part, Paulhaguet et Brioude préférèrent être réunis au Velay qu'à la Haute-Auvergne : il en fut ainsi, malgré les réclamations de Saint-Flour et le mécontentement de Langeac, qui voulait devenir chef-lieu de district. — Enfin, les huit commissaires nommés le 19 août 1790 pour la fixation des limites de la Haute-Loire avec les départements voisins enlevèrent au Vivarais la région de Pradelles et au Forez le petit pays de Basset. — Ainsi fut constitué le département de la Haute-Loire, réunissant autour du Velay quelques morceaux des quatre régions dont l'his-

1. En 1789 le Velay comprenait 137 paroisses. Cf. abbé Laurent, *Almanach historique de la ville et du diocèse du Puy pour l'année 1788*.

2. Archives de la commune de Saugues, A A. I.

3. *Délibérations de l'administration départementale de la Lozère et de son directoire de 1790 à 1800*, par Ferdinand André, t. I, p. 10 (Mende, 1882).

toire avait été, pendant tant de siècles, si intimement unie à la sienne ¹.

2. *Les conditions de la géographie physique.* — Ces incertitudes de la géographie administrative trouvent une explication partielle dans les conditions mêmes de la géographie physique.

Avant la Révolution, on distinguait dans le Velay deux parties : le Velay « en deçà des bois » et le Velay « de deçà les bois », que séparait la chaîne boisée du Mégal ². Cette chaîne ayant perdu dans la suite une grande partie de ses forêts, cette division ne fut plus employée; mais elle correspond à une division physique très nette : d'une part, le Velay volcanique; d'autre part, le Velay granitique ³.

Le Velay volcanique est au Sud ⁴. Il doit son unité au manteau éruptif qui l'a recouvert presque en entier entre le miocène supérieur et le pleistocène inférieur. Mais, pendant cette longue durée, l'activité volcanique s'est déplacée de l'est à l'ouest, présentant des phases d'intensité particulière séparées par des périodes de repos, pendant lesquelles l'érosion eut chaque fois le temps de faire œuvre de sculpture, et projetant d'une phase à l'autre des produits d'une nature très différente. Aussi peut-on distinguer dans cette

1. Cf. M. Rioufol, *Le Velay pendant la Révolution française*, in-8, Le Puy, 1905 (a dressé une carte comparée des limites de l'ancien Velay, de l'évêché du Puy et de la Haute-Loire). — Voir aussi Ch. Godard, *Le Conseil général de la Haute-Loire, le directoire et l'administration départementale de 1790 à 1800* (en cours de publication dans les *Mém. de la Soc. agr. et scient. de la Haute-Loire*, t. XII (1902-1903), p. 297-303).

2. Voir les *Remarques sur le pays du Velay*, par M. de Fages, envoyé de tour du Vivarais, commissaire principal à l'assiette du Puy, tenue le 17 avril 1771 (éd. par Chassaing, Le Puy, Marchessou, 1890, in-16, 36 pp.), p. 2; — Eug. Arnaud, *Histoire des protestants du Vivarais et du Velay, pays de Languedoc, de la Réforme à la Révolution* (Paris, 2 vol., 1888), t. I, p. 4. — La toponymie locale est instructive : Saint-Didier-la-Séauve (de silva), etc.

3. Cf. Eug. Locussol, *Les régions naturelles du Velay* (*Ann. de Géog.*, 15 mars 1908, p. 105-127). — Bien que le granit soit une roche éruptive et que le Velay granitique ne soit, à ce point de vue, qu'un aspect du Velay volcanique, cette division se justifie très bien, puisque l'âge et la nature des éléments géologiques considérés déterminent des formes topographiques parfaitement caractérisées.

4. Les travaux de Marcellin Boule restent le fondement de toute étude sur le Velay volcanique. Il publia en 1892-93 la *Description géologique du Velay*, dans le *Bulletin des Services de la carte géologique*, t. IV, n° 28, p. 1-259 (71 fig., 11 planches; phot. et coupes). C'est sous sa direction que la Société géologique de France se réunissait au Puy le 14 sept. 1893 (cf. *Mémoires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*, t. VII, 1892-93, p. 226-243). Depuis lors, il a repris et précisé ses conclusions dans une foule d'études de détail (voir notamment la *Géographie*, t. XI (1905), p. 193-220, *la Montagne Pelée et les volcans d'Auvergne*; — t. XIII (1906), p. 177-194, 275-300, 349-369, *L'âge des derniers volcans de la France*, etc.).

première région plusieurs types géographiques dont la physiologie matérielle est bien caractérisée.

A l'Ouest, la chaîne du Velay est un plateau basaltique uniforme, peu morcelé (signe de son âge récent), mais où l'altitude reste médiocre (le Devès culmine à 1424 mètres seulement). Couverte de neige et à peu près inhabitée, elle porte des landes où poussent des buis et des genêts parmi la pouzzolane rougeâtre, mais elle s'abaisse par le plateau de Cayres, où la terre fertile porte des cultures et des prairies. Au pied des monts du Velay, à l'ouest du Puy, d'Allègre et de Saint-Paulien, jusqu'à Costaros et Langogne, s'étend ainsi le véritable plateau vellave, le fauve et lumineux plateau de labours. « Nulle part, constatait Arthur Young ¹, je n'ai vu de cultures à cette altitude : le blé vient sur des sommets de montagnes où l'on ne chercherait que des rochers, des bois ou de la bruyère. » Aussi voit-on s'allonger toute une ligne de marchés, devenus de gros bourgs : Saint-Paulien, Loudes, Solignac, Cayres et Pradelles.

A l'Est, le Mézenc et le Mégal forment un plateau plus ancien et, par conséquent, plus travaillé par l'érosion, plus découpé : les cimes se dressent plus imposantes (1754 mètres au Mézenc, 1438 mètres au Mégal). Le basalte a disparu ; en revanche, les phonolites ont déterminé un paysage particulier : des « sucs » grisâtres, aux formes hardies et aux pentes raides, couronnent de larges plateaux gazonnés. C'est là que l'on rencontre les grands troupeaux de la race mézine, l'une des grandes richesses du pays ². Les villes sont rejetées à la périphérie : Saint-Julien, Yssingeaux.

Au Centre, enfin, se blottit le bassin du Puy. C'est une dépression tectonique où, pendant toute la période des éruptions du Velay, les sédiments, arrachés des hauteurs voisines et déposés par les eaux, vinrent s'accumuler autour des brèches éruptives projetées par les volcans locaux. L'érosion vint ensuite qui, respectant ces brèches, que consolidaient en partie des injections de basalte, sculpta énergiquement de larges et riantes vallées : le « creux » du Puy, où le Dolaison conflue dans la Borne, et l'Emblavès, de part et d'autre d'une barrière granitique que la Loire perce

1. *Voyage en France, de 1787 à 1790*, trad. en fr. dès 1793. Young traversa le Puy le 17 août 1789.

2. Le petit bourg de Saint-Germain-Laprade (sur la route du Puy à Saint-Julien) doit son nom aux prés (*prata*) qui occupent presque tout son territoire.

péniblement entre Peyredeyre et Vorey. Le mélange des alluvions et des terrains volcaniques a déterminé un sol d'une prodigieuse fertilité, petite Limagne au cœur du Massif central. La culture s'est emparée des moindres parcelles disponibles : partout on voit l'orge, les lentilles et le blé mûrir sur la terre poussiéreuse qu'égratignent les charrues. Il y a plus. Au-dessous des taillis et des *clapiers*, au-dessous des grands bois de pins, le pic et la pioche ont démoli les roches croulantes et leurs débris ont servi à construire d'immenses escaliers de murailles qui retiennent la terre végétale et l'empêchent de glisser sur la déclivité du roc. Tout le bassin du Puy est ainsi entouré de larges terrasses concentriques, portant des céréales, des légumes et même, du côté de l'*adret*, des vignes¹.

Au nord d'une ligne Allègre, Vorey, Yssingeaux, Saint-Agrève, le paysage devient beaucoup plus simple et aussi plus monotone : c'est le Velay granitique. La vallée de la Loire, qui relie par des gorges une série de petits bassins (Bas, Aurec) y sépare le plateau de Montfaucon à l'est et le plateau de Craponne à l'ouest. Presque partout le sol est infertile et le climat rigoureux. Quelques rivières — l'Ance et l'Arzon, sur la rive gauche de la Loire, la Dunière et la Semène, sur la rive droite — creusent la surface usée du plateau, sans amener dans leurs vallées profondes la fécondité et la vie. Dans quelques cirques abrités, où la couche arable est plus épaisse, l'homme a pu établir des prairies et des champs, entourés par des haies d'aubépines, de buis et de prunelliers². Quelques frênes, très rares, grelottent sous le vent ; le ciel maussade semble tomber sur le plateau. Le sol, relevé du côté du sud, s'incline au contraire vers le Forez ; ce sera le salut de cette région dénudée : les environs de Saint-Didier-la-Séauve ne vivront que grâce à l'industrie de la rubanerie et aux relations avec la grande cité industrielle de Saint-Étienne.

Ainsi donc — et c'est le terme nécessaire de cet aperçu géogra-

1. L'expression locale est significative : « *construire une vigne* ». — Cf. P. Le Blanc, *les vignobles du Puy, notes historiques* (*Annuaire de la Haute-Loire*, 1869). — Le vin dit de *Laval* (c'est-à-dire de la vallée) était le vin du pays ; le vin du Vivarais était appelé vin de *foras*.

2. Le plateau de Tence, qui correspond au bassin supérieur du Lignon, est une région de pâturages (elle exporte ses beurres et ses fromages jusque dans le Midi et en Normandie) et de culture de seigle (dans les riches communes de Chambon et du Mazet où se forma et persista jusqu'à nos jours une importante agglomération protestante).

phique — la région du « plus grand Velay », telle que nous l'avons envisagée, ne pourra subsister intégralement à travers les vicissitudes de son histoire : elle se disloquera. Tout naturellement le Velay granitique tendra à se séparer du Velay volcanique, lequel continuera toujours à graviter autour de la vieille ville du Puy.

3. *La vie locale et les influences extérieures.* — Malgré la grande variété d'aspects qu'ont déterminée dans le Velay l'histoire tourmentée du sol et le caractère particulièrement âpre du climat, une forme topographique domine : le plateau. Granitique ou volcanique, c'est lui qui régla d'abord la vie du pays, portant les habitations, les cultures et les routes. C'est là que l'œuvre de l'homme commença de s'ajouter à l'œuvre de la nature, pour donner au Velay sa physionomie caractéristique.

Or ce pays fut, avant tout, une région de passage : et voilà la raison profonde de son originalité précise et pourtant mal délimitée. Il fit partie de la confédération des Arvernes, c'est-à-dire de la France du Nord, et il fut annexé au Languedoc, c'est-à-dire à la France du sud : voilà les deux traits, contradictoires seulement en apparence, qui dominent son évolution politique et son histoire économique ¹.

Sans doute, les routes primitives, unissant la France du Sud à la France du Nord semblaient devoir s'en écarter. Depuis le jour où le commerce de la Méditerranée chercha à étendre ses relations vers les contrées de l'Europe Centrale et où, de leur côté, les populations du Nord commencèrent à être sollicitées par l'attrait du Midi, c'est le long du Rhône et de la Saône que la circulation s'éveilla. A l'Est du Velay, que protégeaient durement ses montagnes, c'est par cette ligne fluviale que pénétrèrent les soldats et que s'acheminèrent les marchands. — De l'autre côté du Velay, c'est l'épanouissement de la vallée de l'Allier entre Clermont-Ferrand et Riom, c'est la Limagne attirante. Pour y parvenir, la vallée même de l'Allier n'était-elle pas plus directe que celle de la Loire?

1. Dans un arrêt du roi du 22 septembre 1595, le Velay est défini par « le passage des marchans et trafficquans, tant au dict pays que du costé de Languedoc et la haulte Auvergne » (cité par A. Lascombe, *Foires et marchés à Saint-Paulien*, dans les *Tabl. hist.*, II, 1871-72, p. 247). — On retrouve la même idée dans un mémoire inédit de la fin du XVIII^e siècle : « Le Puy, se trouvant entre le Languedoc et l'Auvergne, sert d'entrepôt à ces deux provinces pour se faire passer les productions de l'une à l'autre. » (Arch. dép. de l'Hérault, C 89).

Normalement les habitants de Saugues, par exemple, et ceux du Gévaudan devaient fréquenter les marchés de Langeac et de Brioude plus que ceux du Puy. C'est par là d'ailleurs, semble-t-il, que pénétrèrent les premiers habitants du centre montagneux de la France¹. — Entre ces deux routes qui l'approchaient à l'Est et à l'Ouest, le Velay semblait devoir rester isolé.

Mais la route de l'Ouest était peu praticable. Avant de déboucher dans la large plaine de la Limagne, l'Allier se creuse un chenal à travers des roches singulièrement résistantes; sur un parcours de 200 kilomètres environ, elle coule presque constamment à une allure torrentielle et passe de la cote d'altitude 900 à celle de 325 : ses gorges, profondes et arides, n'étaient point faciles à suivre. — De bonne heure, au contraire, un chemin relativement confortable permit de franchir le fleuve à Monistrol d'Allier et de gagner le centre du Velay par Saint-Privat et Bains. De là, en empruntant les vallées de la Borne et de la Senouire, il était aisé de communiquer avec Brioude par Borne, Fix, Saint-Georges d'Aurac et Paulhaguet²; puis on allait atteindre, au delà de Clermont, le port de Maringues, sur l'Allier³. De bonne heure, également, le Velay posséda une route commode vers le Forez : c'est la fameuse « estrade » qui dessert Yssingeaux, Pont-de-Lignon, Monistrol-sur-Loire. Les rouliers fréquentaient ce chemin, transportant en Forez les blés du Velay et revenant avec des chargements de soies non ouvrées⁴. — Plus que celle de l'Allier, la vallée de la Loire ouvrait donc un chemin facile et direct aux migrations des peuples entre la Méditerranée et les plaines du Centre et du Nord⁵.

Entre le Velay et le Vivarais, les passages ne furent ni moins fréquentés ni d'ailleurs moins anciens. Si l'on voit encore aujourd'hui un nombre considérable de châteaux-forts hérissant dans un

1. A. Vernière, *L'âge de la pierre dans la vallée du haut Allier* (Congrès archéol. de France, 71^e session tenue au Puy en 1904. 1 vol. in-8, Paris et Caen, 1905, p. 181-192).

2. C'est exactement le trajet que suit aujourd'hui la voie ferrée.

3. P. Le Blanc, *Communications du Puy avec Brioude avant 1789* (Brioude, Gallice, 1872).

4. Arch. départ. de l'Hérault, C 2885. — Cf. Aymard, *Ancienne route ou estrade du Puy au Forez* (*Ann. de la Soc. d'Agr., Sc... du Puy*, t. XXIX, 1868, p. 587-655).

5. C'est pour cette raison historique, et non pas du tout pour une raison géographique, que la Loire a été considérée comme le fleuve principal, alors que les deux cours d'eau ont, en se rejoignant en aval de Nevers, à peu près la même longueur, la même largeur et le même débit moyen.

désordre apparent la campagne vivaraise¹, cela tient à ce que, dès l'époque romaine et féodale, ce fut une région de transit où les caravanes de marchands avaient besoin d'être protégées, quand il n'était pas plus fructueux de les piller. Un premier chemin, — le plus ancien, semble-t-il; — partait du Puy pour atteindre Aubenas, traversant Brives, le Monastier², le Béage, Montpezat, etc.³. Un autre aboutit au même point, par Pradelles, Peyrebeille, Saint-Cirgues et la forêt de Bauzon; au delà de Pradelles, un embranchement conduisait à Langogne et en Gévaudan. On peut enfin se rendre en Vivarais par Saint-Germain-Laprade, Saint-Voy, Saint-Agrève, Le Pouzat et Nonnières; par la pittoresque vallée de l'Érieux, on atteint Saint-Laurent-du-Pape et la Voulte-sur-Rhône. C'est par cette dernière voie que l'on allait chercher les outres gonflées du vin de « Côte rôtie »⁴.

Ainsi se dessina tout un réseau très varié de courants économiques, sillonnant le Velay du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest⁵. Mais, s'ils n'avaient fait que passer, ils n'auraient pas suffi à vivifier le pays : il fallait que les hommes fussent sollicités par le pays même et tentés de rester. Or le plateau n'offrait pas les ressources nécessaires. Mais la vie locale n'avait pas tardé à descendre dans les vallées : *Ruessium*, la capitale primitive, fut abandonnée au profit du Puy. Alors se produisit un phénomène curieux : dans ce Massif Central, qu'Élie de Beaumont considérait comme un pôle répulsif, Le Puy fut, au centre du Velay, prodigieusement attractif.

Le prestige religieux qui s'attacha toujours à son sanctuaire y attira les princes pieux et les foules mystiques du Moyen Age.

1. Fortuné de Privas, *Fortification et architecture militaire féodale dans le Vivarais* (*Revue du Vivarais*, 15 janv. 1908, p. 2-13).

2. A. Lascombe, *Foires et marchés au Monastier* (*Mém. de la Soc. agr. et sc. de la Haute-Loire*, t. III, 1881-82, p. 181-190).

3. Aymard, *Voie antique reliant le pays des Helviens à celui des Vellaves par la vallée de Montpezat* (*Ann. de la Soc. d'Agr., Sc., ... du Puy*, t. XXVI, 1863, p. 80-82).

4. Cf. plus haut, p. 310, n. 1. Le Dr Francus (Ch. Mazon) a pittoresquement décrit les mulets et leur harnachement, les plaques sonnantes aux curieuses inscriptions, les voyages des *couratiers*, les *boutes* qu'ils achetaient chez les tanneurs du Puy entre deux pèlerinages à Notre-Dame (*Les muletiers du Vivarais, du Velay et du Gévaudan*, in-16, Lyon, 1888, le Puy, 1891).

5. « Tout ce qui vient de la foire de Beaucaire pour l'Auvergne, la Marche, le Limousin, l'Angoumois, le Nivernais, le Bourbonnais, l'Île-de-France, etc., passe par le Puy. » (Arch. dép. de l'Hérault, C 3140. Mémoire adressé à l'intendant du Languedoc, 25 janv. 1725.)

De toutes parts les pèlerins affluaient. Entre Saint-Julien-de-Brioude et Saint-Honorat-des-Aliscamps, ils s'arrêtaient à Notre-Dame-du-Puy-d'Anis avant de continuer leur route vers Saint-Jacques-de-Compostèlle. — Attirés par ce mouvement de population, les artisans et les marchands s'installèrent, toujours plus nombreux, dans la ville et celle-ci devint rapidement un centre très actif de commerce et le principal lieu de marché pour les échanges agricoles. Dès la fin du XVIII^e siècle, il y avait au Puy douze foires par an, où l'on vendait « toutes sortes de bestiaux, surtout quantité de mulets et de mules, beaucoup de cuirs en poil, des draperies en gros de toutes fabriques du Languedoc, des toiles d'Auvergne en blanc et en roux, des chanvres, fils, laines, pelleteries et autres espèces de marchandises et denrées ; les acheteurs et vendeurs s'y rendent de toutes les provinces voisines ¹. »

Sur ces relations incessantes entre le centre du bassin et les principales régions du pourtour se greffa dès la fin du XVI^e siècle, pour les continuer encore et les étendre, une industrie essentielle : la dentelle. Son caractère principal fut toujours, si l'on peut ainsi parler, une dispersion centralisée. Non seulement les colporteurs allaient, au XVII^e siècle, chercher dans les Pays-Bas le fil d'*Olande* nécessaire au tissage. Mais, dans le Velay même, tous les villages de la montagne, les plus humbles, les plus inaccessibles, vivent également de la dentelle. Plusieurs familles se réunissent, aux longues soirées d'hiver, quand le vent fait rage au dehors et que la neige isole la maison : autour de la *béate*, les dentellières promènent leurs doigts agiles sur les *carreaux* bariolés. Puis, quand la belle saison est venue, ce travail, profondément local et même familial, converge, aux jours de foires et de marchés, vers le Puy. L'ouvrière l'apporte elle-même, ou bien elle le confie à la *leveuse*, dont la petite voiture, longtemps classique dans le Velay, court sur les sentiers pierreux, distribuant dans les villages les matières premières et remportant les dentelles achetées ².

La religion et l'échange des denrées agricoles avaient commencé

1. Arch. départ. de l'Hérault, C 89. — U. Rouchon a donné deux études curieuses et précises sur *Quelques maisons à enseignes* (dans le volume *Velay et Auvergne*, le Puy, 1903, p. 281-287) et sur *Les anciennes hôtelleries de la ville du Puy* (*Mém. de la Soc. agr. et scient.*, t. XII, 1902-03, p. 211-254).

2. Cf. Corcelle, *La dentelle dans le Velay*, Le Puy, Marchessou, 1895, in-8, 34 p. (Extrait des *Mémoires de la Soc. agr. et sc. de la Haute-Loire*, t. VII (1891-93), p. 177-210).

la fortune du Puy ; mais le commerce de la dentelle la consolida définitivement et c'est sur lui qu'elle est fondée aujourd'hui. Comme le Lyonnais est, avant toute autre définition géographique, la région de la soie, le Velay est surtout la région de la dentelle. Ainsi, par le concours de toutes ces causes humaines, le Puy est devenu peu à peu « le chef-lieu de toutes les petites régions qui l'entourent et dont on aurait pu croire qu'elles s'étaient groupées tout naturellement et dès le début autour de son étroit bassin ¹ ».

Par là s'expliquent, en fin de compte, le caractère profondément original de ce pays et l'unité de son histoire. A toutes les époques, le Velay fut comme le carrefour où les influences du Nord et celles du Midi (politiques et sociales, morales et religieuses, littéraires et artistiques, etc.) se trouvèrent en contact et en pénétration constante. Mais il ne se borna pas à les recevoir : il les élaborait. Au centre d'une région dont les frontières administratives furent mouvantes, une vie locale d'une rare intensité se développa. Dans le Velay s'adoucissent les contrastes qui séparent la France du Nord et la France du Midi, il est vraiment la synthèse du Massif Central ².

1. Locussol, *Ann. de G.*, 15 mars 1908, p. 127.

2. Voir le *Tableau de la Géographie de la France* par Vidal de la Blache (Hachette, 1903, p. 288-291). — Je me permets de renvoyer à une étude qui paraîtra dans le tome XV (1907-1908) des *Mémoires de la Soc. agr. et sc. de la Haute-Loire*, sous ce titre : *Derniers travaux relatifs à la géographie du Velay : état des questions, desiderata*.

II

LES HISTORIENS DU VELAY.

A. LE TRAVAIL HISTORIQUE DANS LE VELAY JUSQU'À LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE.

Le Velay n'eut, avant le XIX^e siècle, que très peu d'historiens : encore sont-ils, pour la plupart, de très mince valeur. Flattés jusqu'à l'exagération par certains écrivains, chez qui l'ardeur du patriotisme local atténuait singulièrement l'esprit critique, ils sont presque toujours d'une intelligence médiocre et d'une irritante verbosité. Quelques-uns seulement ont été rendus accessibles aux travailleurs par des éditions récentes, et ces éditions sont en général fautives. Si l'histoire du Velay n'est pas faite, si même elle n'est pas près d'être faite, cela tient, entre autres causes, à la nécessité de n'examiner les travaux des premiers historiens qu'avec une extrême circonspection. Une étude critique de l'historiographie vellave est encore à faire¹.

1. *Les Annalistes de Notre-Dame-du-Puy.* — Des légendes pieuses, des récits, gracieux ou pathétiques, relatifs aux origines de l'Église du Puy et aux différentes phases de l'évangélisation vellave, voilà ce que nous trouvons dans les *Vieilles Histoires* de Notre-Dame du Puy, par où s'affirme, dès la fin du XV^e siècle, la première tentative locale faite pour étudier le passé. Nous avons conservé quelques-unes de ces curieuses annales² et nous connaissons leurs auteurs : Messire Pierre Odin³,

1. Nous avons cru devoir donner à l'examen des premiers annalistes et des chroniqueurs une place assez considérable, en raison de l'intérêt que présente cette étude pour l'histoire de l'histoire; de plus, en parlant de certains auteurs d'origine vellave, nous apportons par là même des éléments utiles à la psychologie vellave.

2. Éditées par Ch. Rocher, dans les *Mémoires de la Soc. agr. et sc. de la Haute-Loire*, t. V, 1^{re} partie, 1886-87, puis en un tirage à part, in-8, Le Puy, 1890, CXLII + 536 p. (avec un appendice relatif au Velay gallo-romain et à l'apostolicité de l'Église du Puy). Cette édition comprend P. Odin, M. des Roys, Théodose de Bergame et, de plus, dom Cl. Estienne (voir plus bas).

3. *S'ensuit la fondatio de la sainte Église et singulier oratoire de nostre Dame du Puy, translate de latin en françoys, et comment le dévot ymage fut trouvé par Hieremye le prophète*, manuscrit de 36 feuillets in-8 (Rocher, p. 1-32).

à la fin du ^{xv}^e siècle ; Mathurin des Roys ¹, au début du siècle suivant ², tous deux chanoines de Notre-Dame du Puy ; Théodose de Bergame ³, capucin d'origine italienne qui vint au Puy vers 1588 et se fixa dans le Velay ; son contemporain, le jésuite bourguignon Odo de Gissey ⁴. Séduits par la « légende dorée » de l'église d'Anis, ils ont raconté l'« histoire admirable » de Notre-Dame, « bâtie par révélations divines », et la « dévote image », et les « miracles d'icelle ». En mystique attendri, naïvement amoureux de la nature vellave, P. Odin nous dit la roche en forme d'autel, les « fuytes » du cerf, la plaine couverte de neige « au cœur d'été contre l'ordre de nature », l'enceinte future de la ville décrite par des aubépines, la grande roche de Corneille ornée de fleurs et, dans ce décor rustique, l'apparition majestueuse et le divin sourire de la Vierge « séant sur icelui lieu », puis les sages discours et les voyages à Rome de saint Vosy et de saint Scutaire, puis encore les allégresses de la foule, les cantiques et les prodiges de la pierre des Fièvres... — Sur ce fond primitif, désormais fixé en une tradition invariable, Mathurin des Roys étale une érudition considérable mais totalement hors de propos : les notes ou citations en manchettes, empruntées à l'Écriture Sainte, à la théologie du temps, aux auteurs de l'antiquité, n'ajoutent au texte que des généralités sans valeur historique. Sa prose, prétentieuse, s'entremêle de vers tourmentés et vides, à la mode des *rhétoriciens* que la reine Anne de Bretagne appelait à la cour ⁵. Il cite quelque part ⁶ « monsieur maistre Jehan Le Mayre, grant historien », et les *Illustrations des Gaules* semblent bien avoir été son modèle pour rédiger sa vaste compilation de récits fabuleux où se heurtent singulièrement l'érudition saugrenue du Moyen Age et l'enthousiasme

1. *La fondation et érection de la sainte, dévote et miraculeuse église de Nostre Dame du Puy, bastie par révélations divines. Ensemble les noms des saintes et miraculeuses reliques ou la plus part qui y reposent. Pareillement la charge et noblesse de l'hospital d'icelle église et cité du Puy*, manuscrit de 71 feuillets gr. in-8 (Rocher, p. 33-106).

2. Odo de Gissey (*Discours hist.*, éd. 1644, p. 224) le fait naître un siècle trop tôt : son épître dédicatoire au doyen et au chapitre de N. D. du Puy est datée du 12 mai 1519 et non 1419.

3. *Histoire admirable de l'église de Nostre Dame du Puy et de l'image et miracles d'icelle*, à Lyon, chez L. Muguet, MDCXX, in-12, 264 p. (Rocher, p. 107-236).

4. Odo de Gissey (1569-1643). Cf. plus bas, p. 321, n. 5.

5. A noter les vers de la page 79 (éd. Rocher) où l'on constate une imitation de la manière de Villon et une très exacte conception du fait historique, connu d'une façon indirecte par les documents.

6. *Ibid.*, p. 86.

poétique de la Renaissance. C'est évidemment un homme « de petit entendement¹ ». — A l'époque du renouveau catholique qui marqua en France les premières années du xvii^e siècle, Théodose de Bergame reprend toutes ces légendes pour les classer en un répertoire complet, et il les retrace avec une onction et une simplicité égales à celles de P. Odin. De l'un à l'autre aucun progrès ne se manifeste : la même foi vit en eux, qui fit de la Vierge et de son crédit auprès de son fils une inépuisable source de merveilleux naïvement absurde. Au xvii^e siècle, comme au temps des *Miracles de Notre-Dame*², on ne se lassait pas dans le Velay d'entendre comme la bonne Vierge prenait soin de ses dévots³.

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à utiliser dans tout ce fatras ? L'histoire peut-elle tirer quelque substance solide de cette littérature hagiographique, qui nous paraît seulement pittoresque et vide ?

Nous avons remarqué que, de l'un à l'autre de ces annalistes, nous ne trouvions, pour le fond des idées, c'est-à-dire pour les événements légendaires, rien de véritablement nouveau. On sent, très nettement, qu'une tradition s'est fixée. Or elle remonte beaucoup plus haut et, dans ces écrits qui s'échelonnent du xv^e au xvii^e siècle, revivent les idées et les croyances qu'acceptaient les siècles antérieurs. Dès le ix^e siècle, l'église du Puy avait commencé à interroger son passé et, si elle l'avait fait dans un but apologétique évident, elle n'en avait pas moins conduit cette enquête avec un souci de précision érudite, remarquable pour l'époque.

Depuis longtemps, en effet, le Velay vivait dans le calme et dans le goût des choses de l'esprit. Il n'avait pas eu à souffrir des invasions des Normands ni de celles des Sarrasins⁴. La Renaissance carolingienne n'y fut pas éphémère⁵. Dans les campagnes, les écoles de Saint-Chaffre⁶ et les alumnats des premiers prieurés,

1. Odo de Gissey, *ibid.*

2. Cf. le recueil des *Miracles de Notre-Dame* par Gautier de Coinci (+ 1236) ; édité par l'abbé Poquet, Paris, 1857.

3. A côté de ces trois annalistes, il faut rappeler le nom de Jacques David, d'origine juive, juge royal au bailliage du Velay, dont l'*Historia dedicationis ecclesie Podii Aniciensis in Vellavia, sacræque imaginis insignis virginis... constructionis et translationis...* (Avinioni, MDXVI, in-4) est perdue (cf. Brunet, *Manuel*, éd. 1865, t. XI, col. 535).

4. Voir Reinaud, *Les Invasions des Sarrasins en France*. Fauriel, *Histoire de la Gaule mérid.*, t. III, ch. xxiii et xxiv.

5. Voir L. Maitre, *Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste (768-1180)*, Paris, 1866, in-8.

6. Cf. abbé Arsac, *Notes chronol. sur les abbés de Saint-Chaffre*, Le Puy, Freydier,

notamment ceux de Goudet ¹ et de Grazac ² ; plus tard, les établissements d'instruction annexés aux collégiales de Saint-Vosy et de Saint-Agrève ³ devinrent autant de foyers de prières et de patientes recherches. — Entre toutes, l'école du chapitre de la cathédrale du Puy, florissante dès le temps de Charlemagne, eut une prospérité singulière. Durant six siècles, elle n'eut pas de rivale dans la France méridionale : elle était le séminaire où se formaient les chanoines du Puy, la *Quanorgia del Puey*. Ce fut, avec ses règles particulières, avec ses officiers, sa justice et ses vassaux, une corporation célèbre ⁴, l'Université de l'Église Sainte-Marie (*Universitas Ecclesiae beatæ Mariæ*), qui prit au xiv^e siècle saint Mayol pour patron ⁵. On y enseignait le *trivium* et le *quadrivium* ⁶. La « librairie » du chapitre était très riche : elle ne renfermait pas seulement des ouvrages de théologie, rhétorique et grammaire, les « manuels classiques » de ce temps-là, mais aussi des traités sur les sciences naturelles. Des bibliophiles intelligents lui léguaient leurs collections, comme ce Nivelelmus qui mérita par là de passer à la postérité ⁷. Pierre Odin la fit décorer de fresques, et le duc de Berry, prince « qui estoit clerc », ne manqua pas de la visiter, quand il vint au Puy en mars 1469 ⁸.

1881, in-16, 72 p. ; — abbé U. Chevalier, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Chaffre du Monastier*, Paris, Picard, 1884, in-8, 244 p.

1. Le prieuré de Goudet remontait à la première moitié du ix^e s., cf. Rocher, *Pouille du diocèse du Puy*, dans les *Tablettes hist.*, V (1874-75), p. 473.

2. L'église de Grazac est mentionnée dans un acte de donation de juin 962 (*Recueil des Chartes de Cluny*, d'A. Bruel. Paris, Impr. Nation., 1880, t. II, p. 222 ; ch. 1131).

3. L'école de la collégiale de Saint-Agrève, dont on ne connaît pas l'origine, n'a cessé d'exister depuis le xiii^e s. jusqu'au début du xvi^e s.

4. Le cartulaire de Saint-Mayol a disparu. Mais, grâce à l'*Inventaire-Sommaire des Archives départementales* (série G), publié par A. Jacotin (Le Puy, 1903, in-4, 286 p.), on peut « suivre pas à pas le développement progressif de cette puissante association cléricale, connaître l'étendue de son patrimoine, le rôle de ses officiers, les devoirs de ses vassaux et sa part prépondérante dans l'instruction du clergé séculier ». A consulter aussi pour les collégiales et prieurés précédemment cités.

5. En souvenir d'un pèlerinage fait par saint Mayol au Puy en 950, pendant l'épiscopat de Gotescale (cf. Médicis, *Chron.*, I, 62-63 ; — Odo de Gissey, p. 242-250).

6. Dans l'ancienne librairie du chapitre de la cathédrale, P. Mérimée a découvert en 1850 une remarquable fresque représentant les arts libéraux : la Grammaire, la Logique, la Rhétorique, la Musique (les autres figures ont disparu). Cf. Aymard, dans les *Annales de la Soc. d'agr., sc... du Puy*, t. XV, 1850, p. 560-600 ; Charles Dupuy, *Les arts libéraux* (*La Haute-Loire*, 22 février 1879 et 13 janvier 1895) ; L. Giron, *les Peintures murales de la Haute-Loire* (paraîtra en 1909 au Puy).

7. L. Delisle, *Recherches sur l'ancienne bibliothèque de la cathédrale du Puy*, (*Annales de la Soc. d'Agr., sc... du Puy*, t. XXVIII, 1866-67, p. 439-459).

8. Médicis, *Chr.*, I, 258. C'est de cet ensemble de peintures murales que devait faire partie la fresque des arts libéraux.

Dans ce milieu scolastique, les chanoines en vinrent tout naturellement à s'adonner aux recherches historiques ¹. De bonne heure ils furent sollicités par le désir de connaître les origines de leur église si glorieuse : l'esprit religieux les guidait, et déjà l'amour des choses locales. Ils centralisèrent les documents et fixèrent la tradition. Jean Laurens, doyen du chapitre de Notre-Dame, official et grand vicaire de l'évêque du Puy, « personnage du plus grand mérite », aurait pu rédiger ces *vieilles histoires* ; du moins il ouvrait volontiers ses riches collections et communiquait bénévolement les résultats de ses recherches personnelles. C'est lui qui fournit à Théodose de Bergame la plupart des matériaux de l'*Histoire admirable*. « Véritablement, écrit Chabron, ceux qui de nos jours ont mis au jour l'histoire de l'Église Notre-Dame du Puy et des évêques d'icelle, lui sont redevables de la plus grande partie de ce qu'ils ont dit et rapporté dans leurs livres, pour y avoir travaillé des premiers fort sérieusement et utilement, avec si peu d'ambition qu'il a fort libéralement communiqué et fait part de ses belles mémoires et labeurs, non seulement à ces auteurs, mais à tous ceux qui l'en ont requis ². »

De fait, ces premiers historiens de Notre-Dame du Puy nous ont transmis une foule de documents que nous chercherions vainement ailleurs : ils ont compilé les chartriers et les titres de donations pieuses, ils ont consulté les vies de saints et les rituels, ils ont recopié des bulles pontificales, etc. Mathurin des Roys décrit l'hôpital du Puy ³ et nous donne de précieux renseignements sur l'histoire de la charité et de l'assistance publique au xvi^e siècle dans le Velay ⁴. Théodose de Bergame, qui n'entend pas seulement raconter une histoire, mais en « recueillir les raisons » ⁵, fournit

1. On cite même un chevalier, Guillaume Grassegals, qui vivait au temps de Louis VII et qui prit part à la troisième croisade, consacrer ses loisirs à colliger le meilleur manuscrit de l'*Historia Francorum* de Raymond d'Aiguilhe.

2. G. Chabron, *Histoire de la maison de Polignac* (manuscrit, à la Bibl. municip. du Puy), ch. XII.

3. « S'ensuyt la charge, noblesse et bonne ordonnance de l'hospital de Nostre Dame et ville du Puy, pour esmouvoir et inciter tous dévotz crestiens et crestiennes à donner et eslargir de leurs biens temporels, affin d'estre rémunerez et participans des spirituelz. » Rocher, *l. c.*, p. 35-44.

4. Pour ne citer qu'un seul trait, M. des Roys constate que les enfants trouvés étaient nourris à l'hôpital jusqu'à 7 ans, et qu'à partir de cet âge, « selon que l'on voit leur complexion, disposition ou qualité, on les traicte et met l'on aulcuns à aprendre lettres à l'escole, les aultres à mestier selon la qualité et disposition de leur personne ou entendement, aux despens dudlit hopital. » *Ibid.*, p. 39.

5. Rocher, *loc. cit.*, p. 113.

des indications précises sur les pèlerinages de l'époque, sur les personnages importants qu'il a fréquentés¹, sur la cathédrale, ses reliques, ses inscriptions lapidaires, en un mot sur les divers aspects de la vie religieuse dans le Velay au début du xvii^e siècle².

Mais Théodose de Bergame est, à vrai dire, le dernier des hagiographes. Odo de Gissei, son contemporain, le dépasse singulièrement : il est, au vrai sens du terme, un historien. Né à Autun en 1569, il appartenait à une famille d'ancienne et illustre noblesse, qui comptait parmi ses alliés les Lévis-Ventadour. Il entra dans la Compagnie de Jésus et vint de bonne heure dans le Velay : en 1620 il était professeur de théologie au collège du Puy. C'est à cette date que paraissent les *Discours historiques de la très ancienne dévotion à Notre-Dame du Puy*³. Pour la première fois, nous rencontrons un homme d'une réelle ouverture d'esprit, moins soucieux d'affirmer que d'examiner, essentiellement préoccupé de la recherche des sources et du respect des textes. Il nous a conservé des documents de premier ordre, notamment le diplôme par lequel Raoul accordait à Adalard, évêque du Puy, « tout ce qui était de la donation du comte de Velay ; savoir les droits sur les ventes, les octrois, les péages sur les routes, la monnaie, avec les terres et maisons du bourg⁴ ». De tous les anciens annalistes, il est certainement le meilleur. « Malgré ses imperfections et ses lacunes, c'est encore le seul de nos auteurs qui se soit rendu compte de ce que pouvait et devait être l'histoire du Velay⁵. » Ses *Discours historiques* marquent un point d'arrêt : ils furent imités, copiés, abrégés⁶.

1. Notamment Gaspard Chabron, l'historiographe de la maison des Polignac, et le doyen Jean Laurens.

2. Il s'intéresse aux faits les plus récents, par exemple aux guerres religieuses ; mais là son effort est moins heureux : il se borne à nous raconter « comme Notre Dame... confondit les mauvais desseins des plus perfides Huguenots de Languedoc » et comme elle punit « l'exécrable blasphème d'une femme Huguenotte ». (Rocher, *l. c.*, p. 216 et 217).

3. La troisième édition, « revue et accrue par l'auteur », est datée de 1644 et intitulée : *Discours historiques de la très ancienne dévotion à Notre Dame du Puy et de plusieurs belles remarques, concernant particulièrement l'histoire des évêques du Velay que d'autres choses ecclésiastiques et séculières* (in-8, 17 p. non chiffrées, 664 p. chiffrées, 15 p. de vers et de table).

4. Odo de Gissei, édit. de 1644, l. II, ch. 13.

5. A. Lascombe. *Notice sur Odo de Gissei* (*Tabl. hist.*, t. II (1871-72), p. 447-459. — Son langage suranné et d'une douce bonhomie, semble dater du siècle précédent : les influences littéraires pénétraient lentement dans le Velay (cf. plus bas, p. 325).

6. Notamment par le frère Théodore (Boucharde de Saron de Champigny), à qui il faut attribuer l'*Histoire de l'Église angélique de Notre-Dame du Puy*, ouvrage anonyme, qui parut au Puy en 1693 (pet. in-8, 450 p.).

2. *Les Chroniqueurs*. — Il reste à signaler l'influence évidente que les naïfs annalistes de Notre-Dame ont exercée de leur temps même : ils ont éveillé les curiosités. Grâce à eux, très certainement, on se résigne moins à ignorer : faits passés, faits contemporains eux-mêmes, on veut tout savoir, et les trois chroniqueurs, Médicis, Burel et Jacmon, continuent la série des historiens du Velay¹.

C'est une bien curieuse figure que celle d'Etienne Mège, bourgeois du Puy (1475-1565). Bien qu'il ait italianisé son nom, il aimait sa ville natale d'une passion profonde : il parle toujours avec émotion de la « noble, félice et bénévole cité du Puy d'Anis ». Fier de son origine, orgueilleux des vieux privilèges du pays vellave, il a tenu à exercer les hautes fonctions municipales : par deux fois, ce marchand drapier, « désireux de ne pas vivre du tout inutilement pour la chose publique », revêtit la toge rouge des consuls. Après avoir administré de son mieux les affaires de la ville, il entreprit de rédiger « les faits et gestes des gens sages, dont la mémoire doit être perpétuée » et il intitula son livre *de Podio*². Il prit « grande affection à écrire » ; et il le fit dans une langue expressive et puissante, singulièrement savoureuse.

Evidemment c'est un historien médiocre. Il accueille tous les documents avec plus de curiosité sympathique que de critique véritable ; il recherche quelles furent les origines lointaines du Puy et les fait remonter jusqu'à Jules César ; il raconte, après Pierre Odin et d'après lui, l'évangélisation du Velay par saint Georges, la fondation de l'église Notre-Dame par saint Vosy et saint Scutaire, la translation des reliques de saint Georges de Saint-Paulien, la vieille capitale, en la cité du Puy, etc. Mais il énumère aussi les privilèges et immunités accordés par les rois et les papes à l'insigne cathédrale : on lui doit ainsi la conservation de chartes et de textes originaux de première utilité³.

1. Edités par Aug. Chassaing (le Puy, Marchesson, in-4), le premier en 1869 (Lvi + 564 p. ; un volume complémentaire, renfermant des documents, parut en 1874, 661 p.) ; — le second en 1875 (xxxvi + 584 p.) ; le troisième en 1885 (xiv + 308 p.)

2. Le manuscrit autographe de l'auteur, sur papier de fil, forme trois volumes in-4 (le premier a 309 feuillets, le deuxième 338, le troisième 58). On pense qu'il faisait partie de la bibliothèque du chapitre ; quoi qu'il en soit, il fut retrouvé, en 1837, par Mgr de Bonald, évêque du Puy, chez un imprimeur de Lyon. Il parvint ensuite à la Bibliothèque municipale, qui ne possédait jusqu'alors que deux copies, fort incomplètes, du manuscrit original.

3. Chassaing (*Introd. aux Chron. de Médicis*, p. xxii, note) a dressé la liste des ouvrages cités par Médicis.

Non seulement Médicis cite des documents, mais il est un document à son tour. Cet historien a été le témoin des faits qu'il raconte. Historiographe officiel, il a noté la fête qui eut lieu au Puy à l'occasion du second mariage de François I^{er}, l'entrée du roi dans la ville le 18 juillet 1533, les funérailles de la vicomtesse de Polignac, le feu de joie qui célébra la paix de Cateau-Cambrésis, et ce sont des tableaux animés où défilent les gens d'Église, les corporations de métiers, les consuls drapés de rouge et les baillis, les juges de robe courte et ceux de robe longue, les gentilshommes et nobles damoiselles, bourgeois et bourgeoises, appointés de satin et de taffetas, menu populaire, joyeux et ébahi. — Mais les événements « mémorables » ne sont pas, pour Médicis, ceux-là seulement qui ont un intérêt général. Avant tout, il est bourgeois du Puy, et rien de ce qui touche le Puy ne saurait lui rester étranger. Il a l'ambition de traduire, comme « un fidèle miroir », toute la vie intime de sa cité. Ce sont alors, dans un pêle-mêle déconcertant, des récits d'inondations, de catastrophes et d'accidents merveilleux : incendies, longs hivers, sécheresses prolongées, comètes, famines, pestes, séditions populaires, constructions de ponts, réparations aux murailles de la ville, il observe tout et ne nous fait grâce de rien. — Parmi les événements dont Médicis fut le témoin, aucun peut-être n'est plus difficile à connaître que l'introduction et les progrès du protestantisme dans le Velay. Ce marchand prudent et avisé, défiant devant les audaces de l'esprit et dont le style même est conservateur, déteste les « huguenards, gens aliénés de vraie foi, vitupérables hérétiques ». Il ne faudra donc s'en servir ici qu'avec les précautions critiques nécessaires. Du moins nous donne-t-il quelques faits précis et significatifs : des colporteurs de livres envoyés aux galères ou au bûcher, un supplice d'hérétiques sur la place du Martouret, des outrages contre des croix ou des statues de saints, même un procès d'hérésie contre un prêtre picard, Antoine d'Archis, qui prêcha au Puy l'Avent de 1538 et le Carême suivant et qui lisait dans des réunions privées les épîtres de saint Paul en les accompagnant de commentaires.

Les *Chroniques* de Médicis tournent aux *Mémoires* et c'est par là que le « patriarche de l'histoire vellave » devait faire école. Aussi bien les *Mémoires* pullulent dans toute la France du xvi^e siècle. Les grandes guerres de François I^{er} et de Henri II, développant les

énergies individuelles, puis les guerres civiles, surexcitant toutes les passions, lâchant toutes les ambitions, opposant des adversaires plus détestés et plus connus, offraient une matière abondante et précise. De plus, un public s'était formé, curieux de tels récits et qui, dans l'antiquité même, ne goûtait rien tant que les *Vies*, les portraits d'âmes grandes et hautaines se dépeignant par leurs actions ¹.

Le neveu de Médicis continue le livre de *Podio*. Jean Burel, à son tour (1540-1606), consigne dans ses *Mémoires* ² les événements dont le Velay fut le théâtre dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Des montagnes cévenoles, où sont groupés les Réformés, partent des bandes qui tentent de surprendre le Puy et exécutent de hardis coups de mains sur les villes voisines, les châteaux et les couvents. Puis, les catholiques se divisent entre François de Chaste, sénéchal du Velay, chef du parti des politiques, et Saint-Vidal, le farouche ligueur, qui périra assassiné. Telle est la dramatique et pittoresque histoire dont Jean Burel nous donne le détail, minutieusement, au jour le jour.

Mais il est loin de valoir Médicis. Fils de tanneur et tanneur lui-même, il n'a pas l'intelligence des faits économiques. D'autre part, bien qu'il semble avoir été au courant de certaines délibérations du conseil de ville, il n'a pas la compétence que donnait à son prédécesseur l'exercice des charges consulaires : le « violement » de la belle bouchère par un bailli de l'évêque, l'intéresse plus que les décisions des magistrats. Catholique et passionné pour la Ligue, c'est avant tout un soldat. Comme Monluc, il ne dépose l'arme de combat que pour prendre la plume, qui devient un autre instrument de lutte dans sa main. Même, pour dire ses haines et ses rancunes, la phrase, qu'il manie avec inhabileté, ne lui suffit pas : il s'est évertué à illustrer ses *Mémoires* de dessins à la plume ; parfois même, il colle dans son texte des gravures populaires, grossièrement exécutées et coloriées. Il y a là, comme on l'imagine aisément, un document archéologique d'un très grand intérêt : l'époque devient vivante dans ses mœurs, ses costumes, sa physionomie.

1. Les *Vies de Plutarque*, traduites par Amyot en 1559, furent le « bréviaire » de tout le xvi^e siècle.

2. Le manuscrit primitif forme un volume de 343 feuillets qui comprend à la fois l'œuvre du père et celle de son fils. Le père ne paraît pas avoir écrit lui-même ses *Mémoires*. En tête du manuscrit, il a placé l'analyse des *Chroniques de Médicis*, dont il avait eu communication en 1589.

Malgré cela et malgré la citation de quelques pièces officielles ¹, ses *Mémoires* fourmillent d'inexactitudes, d'erreurs, de mensonges même, de ces mensonges passionnés qui échappent aux honnêtes gens de petit esprit : ils ne doivent être consultés qu'avec bien des précautions comme document historique.

L'activité fiévreuse, où l'on avait vécu dans le Velay comme dans toute la France pendant tant d'années, tombe au début du xvii^e siècle : la matière va manquer aux auteurs de *Mémoires*. Le fils de Jean Burel, pour retracer ce qui remplit l'esprit public entre 1603 et 1629, doit se rabattre sur les entrées de personnages, les installations d'évêques et de magistrats, les fondations de couvents, les cérémonies religieuses et les jubilés, les représentations dramatiques, etc., c'est-à-dire sur « les infiniment petits de la vie sociale, rendue à son mouvement normal et à sa vie ordinaire ² ».

Cette disproportion entre le cadre et le contenu éclate spécialement chez Jacmon (né en 1601, mort après 1651). Celui-là est un homme du peuple, à peu près inculte et qui écrit à la diable, sur son comptoir de tanneur. A l'époque où commencent à se faire sentir, à Paris et à Lyon, les influences qui vont assouplir et émanciper la prose française, c'est à peine s'il parle français : l'orthographe fantaisiste de son manuscrit dénote l'abus quotidien du patois local. Son parler fruste n'enveloppe que des idées courtes. Jacmon se contente d'enregistrer, dans un pittoresque désordre, la peste de 1629 et 1630, le décret du 7 février 1640 sur les dentelles, la création d'offices de conseiller au présidial, les taxes sur les marchands, etc. Il tombe dans le fait divers le plus étrange de la chronique locale, insistant sur les crimes, la naissance de deux jumeaux attachés par le nombril, un procès intenté à des chenilles qui avaient détruit la récolte en 1647, etc. De tous les chroniqueurs ou auteurs de *Mémoires*, c'est le moins intelligent. Il n'est utile que lorsqu'il cite. Par lui nous avons les calendriers des fêtes chômées de 1624 à 1644, les statuts de la maison consulaire en 1646, la convocation du ban et de l'arrière-ban du Velay en 1639, avec la nomenclature des gentilshommes et l'état de leurs revenus, l'excommunication lancée par Mgr de Maupas contre les duellistes et les

1. Par exemple, les cinq billets trouvés après la mort du sénéchal de Chaste dans la poche de son pourpoint « concernant la trahison de ceste ville du Puy » et qui précisent les idées politiques et le rôle de certains personnages célèbres (éd. Chassaing, pp. 408-410).

2. Chassaing, *Introd.* à son édition de Jean Burel, p. xix.

libertins, les statuts de la corporation des tanneurs et des cordonniers en 1595¹.

Quoi qu'il en soit, Jacmon est le dernier et le moins intéressant des chroniqueurs vellaves. Cela tient évidemment au caractère de l'homme et à son peu de culture, mais cela tient aussi à l'époque où il a vécu : sous la prépondérance croissante de l'autorité royale et avec les progrès de la centralisation administrative, la vie provinciale s'est rapetissée. Il n'y a plus place, dans le Velay, pour les auteurs de *Mémoires*².

3. *Les érudits du XVIII^e siècle.* — Odo de Gissey meurt en 1643, Jacmon vers 1651. Depuis cette époque jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, il est difficile de distinguer des idées directrices dans le travail historique. Il n'y a plus d'historiens, mais il y a déjà des recherches d'érudition. Beaucoup de désordre ; mais, en somme, une très grande activité, quelques travaux d'approche, une curiosité grandissante.

Quelques travailleurs isolés s'étaient rendu compte de la nécessité de recourir aux sources et de publier des documents, cartulaires, pouillés, etc. Gaspard Chabron commence une *Histoire de la maison de Polignac*³ ; le P. Philippe Labbe, de la Compagnie de Jésus, rédige en 1648 le *Pouillé général* contenant les bénéfices de l'archevêché de Bourges et de ses huit diocèses (dont est le Puy)⁴. Mais ils n'eurent pas de successeurs. Le travail historique se réfugie dans les monastères : il devient une œuvre collective.

Or le Velay bénéficia peu des vastes enquêtes entreprises sur tout le territoire de la France par les Bénédictins de la Congrégation

1. On y trouve aussi des chants et complaintes en langue vulgaire du Puy au XVII^e siècle.

2. Le *Journal d'un bourgeois du Puy au XVIII^e s.* (Rechatin), édité par E. Vis-sagnet, dans les *Tablettes historiques* (t. I, p. 32-36 et 126-133 ; t. II, p. 49-57, 123-128, 135-143, 161-168, 300-304 ; t. VIII, p. 137-194), est à peu près insignifiant : il s'étend de 1722 à 1742. — Beaucoup de *livres de raison* (notamment dans les Archives des Hospices), non publiés pour la plupart et d'ailleurs peu intéressants. Le plus curieux est celui de Médieis, dont Aut. Justin a donné quelques extraits dans *la Haute-Loire*, 1885.

3. Voir plus haut, p. 320, n. 2.

4. Le *Pouillé général contenant les bénéfices de l'archevêché de Bourges et des diocèses d'Albi, de Cahors, de Castres, de Clermont, de Limoges, Mende, le Puy Notre-Dame, Rodez, Saint-Flour, Tulle, Vabres, et aussi les Abbayes, Prieurés, Doyennés, chapitres, cures, chapelles, Maladreries et hôpitaux des dits diocèses, commanderies, leurs dépendances, patrons, selon les mémoires pris sur les originaux des diocèses et registres du clergé de France...*

tion de Saint-Maur. Les recueils classiques de ces grands érudits, le *Spicilegium veterum scriptorum* de d'Achery, la *Diplomatique* et les *Acta sanctorum* de Mabillon, la *Collectio amplissima scriptorum et monumentorum* de Martène et Durand, les *Scriptores rerum Gallicarum* de D. Bouquet, n'accordent au Velay que des mentions très rares et très courtes. Il est d'ailleurs à noter que, parmi ces Bénédictins, ceux-là même qui sont originaires du Velay ne se soucient point de l'histoire de leur pays : dom Hugues Lanthenas († 1701) sera le collaborateur de Mabillon, et dom Simon Bonnet († 1705) sera le principal auteur de la *Biblia maxima Patrum* ¹.

Toutefois, deux Bénédictins allaient parcourir le Velay et donner une vigoureuse impulsion à l'érudition locale. La Congrégation de Saint-Maur, préparant une seconde édition de la *Gallia christiana* de 1656, envoya quelques-uns des siens dans les provinces pour explorer les manuscrits, titres et monuments de toutes sortes relatifs à l'histoire ecclésiastique. Dom Claude Estiennot de la Serre ou de la Serrée (1639-1699), fut spécialement chargé de compulser les chartriers et archives des cloîtres de l'Aquitaine. C'est en 1677 qu'il séjourna dans le Velay : visitant le monastère de Saint-Chaffre, où les études étaient en aussi grand honneur qu'autrefois ², il rencontra dans le religieux chargé de l'école, dom Bourbon, un érudit qui l'aidera cordialement dans ses recherches diplomatiques et paléographiques ³. Les *Antiquités bénédictines* ⁴ de dom Estiennot renferment donc l'histoire particulière et documentée des établissements de l'ordre de Saint-Benoît dans chaque diocèse des deux provinces ecclésiastiques de l'Aquitaine. Elles sont très imparfaites : d'une part, l'auteur, peu familier avec le Velay, n'a pas toujours bien identifié les noms de lieux et de personnes ; d'autre part, il a commis un certain nombre d'erreurs dues à la hâte de ses recherches ⁵. Ce petit recueil n'est pas un guide très sûr. Mais dom Estiennot est le premier qui ait écrit une histoire d'ensemble des

1. Cf. E. de Broglie, *Mabillon et la Société de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à la fin du XVII^e s. (1664-1707)*, Paris, Plon, 1888, 2 vol. in-8 ; — et A. Lascombe, *Correspondance bénédictine (Tabl. hist., t. III, 1872-73, p. 89-103, 516-520)*.

2. Voir plus haut p. 318 et note 3.

3. Voir, dans l'édition Rocher (à la suite des *Vieilles histoires des annalistes de N. D. du Puy*), p. 281.

4. *Antiquitates in diœcesi Vellavorum seu Podiensi et Aniciensi Benedictinæ, hoc est brevia Cenobiorum ordinis Benedictini in dicta diœcesi sitorum Chronica, e tabulariis et cartis aliisque venerandæ antiquitatis monumentis et rudibus excerpta et contenta, anno a Christo nato MDCLXXVI*, 2 vol. in-4 (Bib. Nat. ; Manuscrits, fonds latin, n° 12739-12776).

établissements religieux du diocèse du Puy. C'est à cette source que Denis de Sainte-Marthe a largement puisé et pris à peu près tout ce qu'il dit de l'*ecclesia Aniciensis*.

Mais, avant de publier la seconde édition de la *Gallia christiana*, Denis de Sainte-Marthe fit vérifier les renseignements qu'avait pris dom Estiennot. Un second Bénédictin, d'origine vellave cette fois, dom Jacques Boyer (1672-1738) fut chargé de cette mission. Il arriva le 10 mai 1712 à l'abbaye de Saint-Chaffre-du-Monastier. Dom Benoit Plagnol, capiscol, chantre et prieur claustral, lui ouvrit les archives du monastère; « il vérifiait ce que dom Estiennot a extrait du cartulaire qu'ils appellent le *livre rouge* et qui est fort ancien² ». Deux mois auparavant (21 mars) il avait assisté à l'ouverture des châsses renfermant les reliques des saints Georges, Agrève et Hilaire, Vosy, Scutaire, Suacre, Hermentaire, Aurèle et Bénigne, évêques du Puy, et à leur translation dans des châsses neuves : il raconte ces cérémonies, note les objets trouvés dans les châsses, signale l'état des ossements, relève les inscriptions, etc.³. Certainement, dom J. Boyer eût pu faire pour sa ville natale ce que firent dom Lobineau et dom Morice pour la Bretagne, dom Plancher pour la Bourgogne, dom Grenier pour la Picardie, dom Calmet pour la Lorraine, dom Félibien pour Paris. Mais les exigences absorbantes de la *Gallia christiana* disséminèrent les forces de dom Boyer, et le collaborateur de P. Denis de Sainte-Marthe ne put consacrer à l'*Ecclesia Amiciensis* qu'une faible partie de son labeur quotidien⁴.

La « campagne » de la *Gallia christiana* n'avait fait qu'effleurer les annales du Velay. Dom Vaissette (1685-1756) songea à quelque chose de plus précis. Pour écrire l'*Histoire générale du Languedoc*⁵, il chercha à s'entourer de correspondants locaux, qu'il contrôlait les uns par les autres et dont il n'acceptait les renseignements qu'après un examen critique. Est-ce à cause de cela? mais il semble que dom Vaissette rencontra, auprès des érudits du Puy et des chanoines lettrés de Notre-Dame, un accueil assez tiède. M. de Trèves, chanoine de Notre-Dame, lui avait adressé un mémoire de

1. Voir notamment Rocher, *l. c.*, p. 320-328 ; — p. 358 et la note.

2. Voir le *Journal de voyage* de dom Jacques Boyer (1710-1714), publié et annoté par Antoine Vernière (Clermont-Ferrand et Paris, in-8, 1886).

3. *Journal de voyage*, p. 186-188.

4. Cf. sa correspondance, de 1710 à 1714, avec Mabillon, Ruinart, Martène, Montfaucon, Denis de Sainte-Marthe, etc. — Ses notes ont été imprimées dans la *Gallia christiana*, t. II (1720).

5. D. Vic et Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, 1730-1745, 5 vol. in-f°.

36 p. in-f° sur l'*origine et translation de l'évêché du Puy*, rédigé sur un ton parfois acerbe, puisqu'il va jusqu'à l'accusation d'impiété. Dom Vaissette, supprimant les violences et les personnalités, reproduisit les parties essentielles du mémoire, le discutant point par point, et conclut énergiquement contre l'apostolicité de l'église du Puy¹. Nous savons aussi que M. Bellidentis, seigneur de Bains, qui fut premier consul du Puy en 1730, s'occupait beaucoup d'histoire vellave². Député cette même année aux Etats du Languedoc, il fit partie de la commission envoyée à Versailles pour porter au roi le cahier de doléances. Dans ce voyage officiel, il se rencontra avec dom Vaissette qui resta en relations avec lui³.

Le dernier volume de l'*Histoire générale du Languedoc* parut en 1745. Pour conserver à l'œuvre son unité, dom Vaissette avait refusé d'y insérer les particularités locales. Mais il avait l'idée d'un autre travail, où chaque province serait étudiée à part, avec ses institutions, ses routes, ses produits, etc. Les archives des couvents ne suffisaient plus. Il adressa aux curés des plus humbles paroisses un questionnaire très complet portant sur la topographie, l'état économique et la statistique. Il avait réuni d'innombrables matériaux quand il mourut le 19 avril 1756. Les Bénédictins de Toulouse chargèrent dom Bourotte, dom Soulaire et dom Malherbe⁴ de terminer l'œuvre. Les continuateurs avaient déjà formé de nombreux recueils par régions, quand la Révolution vint interrompre l'accomplissement définitif de ce grand travail⁵.

Il y a dans le Velay pénurie d'historiens, mais il y a du goût pour l'histoire. Quelques travaux disséminés paraissent dans les dernières années du XVIII^e siècle. Les uns sont sans aucune originalité : un anonyme, probablement le chanoine Pouderoux, abrège

1. *Hist. du Languedoc*, t. V (1745), p. 675-680.

2. Cf. sa correspondance avec l'abbé Lebœuf, le célèbre archéologue (*Mém. de la Soc. agr. et sc. de la Haute-Loire*, t. I (1878), p. 78-85).

3. Voir *Tabl. hist.*, I (1870-71), p. 382-384 (Bains reproche respectueusement à dom Vaissette sa parcimonie à l'égard de l'Eglise du Puy : « On croit que vous la méprisez »). Cf. aussi t. II, p. 101.

4. Voir Lascombe, *Corresp. bénéd.* (*Tabl. hist.*, III). Dom Bourotte avait particulièrement étudié le droit public de la province du Languedoc.

5. Ces recueils forment, à la Bibliothèque Nationale, une collection de 191 volumes. Dans la série dite du Languedoc, au tome XVI, se trouvent les Mémoires des curés du Velay. Ils ont été édités dans les *Tablettes historiques*, t. VI (1875-1876), p. 197-227, 245-284 ; t. VII (1876-77), p. 134-186 : *Description géographique et historique du Velay, par les curés de chaque paroisse du diocèse (1759-1760)*. On suit l'ordre alphabétique des localités.

les deux ouvrages d'Odo de Gissey et du frère Théodore dans une *Histoire de l'église angélique et cathédrale de Notre-Dame du Puy* (1785); les *armoriaux* et les *nobiliaires*, qui se multiplient dans tout le Languedoc, empruntent leurs notes historiques à l'*Histoire générale* des Bénédictins¹. Quelques-uns, cependant, révèlent un certain esprit critique. C'est aux discussions provoquées par les recherches de dom Vaissette que se rattache, semble-t-il, la *Dissertation sur l'antiquité de l'Église du Puy* (1766), où l'abbé Maurin, chanoine de la cathédrale, critique les légendes relatives à saint Vosy, qu'il recule jusqu'à la fin du vi^e siècle. Dans ses *Almanachs* pour 1787 et 1788, l'abbé Laurent résume « les traits remarquables de l'histoire de la ville du Puy² » et dresse, avec annotations, le « tableau chronologique des évêques du Puy »³. L'érudition locale se tourne vers les recherches archéologiques. L'abbé Lebœuf discute des questions d'épigraphie vellave à l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres⁴. Duranson, procureur en la sénéchaussée du Puy, éparpille à partir de 1790 une série de notes sur les monuments et les inscriptions d'une région qu'il a parcourue dans tous les sens en chercheur d'une curiosité déjà avertie et circonspecte⁵. Evidemment ces travaux nous intéressent plutôt par la tendance qu'ils révèlent que par les résultats auxquels ils aboutissent : ils restent, en bien des parties, fort critiquables et, lorsqu'on tente, vers le milieu du xviii^e siècle, de dresser un inventaire des titres de l'évêché du Puy, on ne peut arriver, — tant la méthode est peu sûre encore — qu'à une liste très incorrecte⁶.

Du moins la curiosité est-elle de plus en plus active, le goût des choses du passé se répand et l'on écrit des ouvrages d'ensemble, où l'on se pique d'intéresser non plus seulement les érudits, mais aussi les gens du monde. Louis Domairon (1745-1807) rédige un résumé succinct des connaissances historiques et archéologiques

1. Voir notamment l'*Armorial des États de Languedoc*, par Gastelier de la Tour (Paris, 1767).

2. *Almanach pour 1788*, p. 34-41.

3. *Almanach pour 1787*, p. 35-50.

4. *Mém. de l'Ac. des Inscr.*, t. XXV, 1^{re} partie, p. 143-149.

5. Son Mémoire a été édité par A. Jacotin (Le Puy, 1904) en une brochure in-8 de 64 p. (Extrait des *Mém. de la Soc. agr. et sc. de la Haute-Loire*, t. XII, 1902-1903, p. 47-112).

6. Cf. Payrard, *Extraits d'un inventaire des titres de l'évêché du Puy* (*Tabl. hist.*, t. VII, 1876-77, p. 281-296).

sur le Velay. Écrit sous forme de lettres d'un voyageur à une dame, il constitue une très intéressante tentative pour vulgariser l'archéologie auprès du grand public¹. D'ailleurs l'esprit critique de ce voyageur est toujours en éveil, manifesté par son scepticisme à l'endroit des miracles qu'il rapporte, par son souci constant de s'appuyer sur des sources autorisées². Enfin, pendant que d'autres se laissent séduire par les agitations de la Révolution et de l'Empire, Arnaud sait, au fond de sa province, conserver les calmes loisirs propices aux longues pensées : patiemment, minutieusement, il réunit les matériaux d'un grand travail d'ensemble et ce sera vraiment la première histoire du Velay.

B. LE XIX^e SIÈCLE.

1. *Les histoires générales.* — Le xix^e siècle débute par de vastes synthèses, trop ambitieuses, prématurées, et par suite condamnées à rester incomplètes et à devenir rapidement inutiles. On se rend compte que « aucun historien encore n'a frayé la route », mais cela n'arrête pas celui-là même qui fait cette évidente constatation. Du Lac de la Tour publie en 1813 une histoire du canton du Puy³ qui devait être la première partie d'une histoire générale du département de la Haute-Loire. Elle n'eut pas de suite, et il n'y a pas lieu de le regretter. Cet ancien officier de dragons, « membre de plusieurs académies et sociétés littéraires et agricoles », était un esprit superficiel, de documentation insuffisante et de scrupules absents; des ouvrages manuscrits avaient été laissés par son père et ses oncles : au lieu de se borner à les publier tels qu'ils étaient, il les dénatura. Que valait, au surplus, cette méthode, qui consistait à aborder l'histoire d'un département, création administrative récente, et non pas celle d'une région persistant, avec son nom, à travers toutes les vicissitudes historiques ?

Cela, du moins, Arnaud l'avait compris; et c'est seulement l'his-

1. Le *Voyage du jeune Anacharsis*, par l'abbé Barthélemy, paraît en 1788. Un siècle auparavant, Fontenelle avait essayé d'introduire la science astronomique dans la conversation des femmes (*Entretiens sur la pluralité des mondes*, 1686).

2. Sur ce personnage curieux et sur son œuvre, restée profondément inconnue, j'ai fait une courte étude qui paraîtra dans le prochain volume des *Mémoires de la Soc. agr. et sc. de la Haute-Loire* (t. XV, 1907-1908).

3. Du Lac de la Tour, *Histoire du département de la Haute-Loire : canton du Puy*. Au Puy, de l'imprimerie de J. B. La Combe, 1813, in-8 de viii + 183 p.

toire du Velay qu'il était désireux de connaître. Peu satisfait des renseignements qu'il trouvait dans Odo de Giséy et dans le frère Théodore, il conçut de bonne heure le dessein de réunir tous les documents qu'il pourrait se procurer et de « les mettre en ordre dans un cadre chronologique pour son usage ». Le dessein était d'une modestie de bon aloi. Travailleur intègre et probe, il lut une foule d'ouvrages imprimés, dont il donne la liste dans son avertissement. Il put même consulter quelques manuscrits importants aux Archives des États particuliers du Velay ou de la sénéchaussée du Puy; il dépouilla les écrits des trois chroniqueurs dans une collection particulière¹. Une analyse méthodique de l'*Histoire du Languedoc* de dom Vaissette lui avait donné la marche générale des faits : il y inséra, à leur date, les « fiches » qu'il avait amassées. De tout cela sortit en 1816 l'*Histoire du Velay jusqu'à la fin du règne de Louis XV*². Résumé consciencieux et exact, mais exagérément sec et ennuyeux, sans idées directrices³, sans vie et sans couleur, il est à peu près illisible. Du moins sommes-nous assurés que nous n'y rencontrerons pas d'opinions fantaisistes. Arnaud est un guide très sûr, parce qu'il manque absolument de talent, parce qu'il s'en rend compte et qu'avec cela il est curieux des choses locales. Son ouvrage provoqua peu d'enthousiasme : il fut peu lu, sinon par les érudits, et il ne suscita pas d'imitateurs immédiats.

Il faut attendre la génération suivante pour trouver dans le Velay un écrivain qui reprenne la tradition d'Arnaud. « Existe-t-il, demandait Aug. Thierry en 1827, une histoire de France qui reproduise avec fidélité les idées, les sentiments, les mœurs des hommes qui nous ont transmis le nom que nous portons et dont la destinée a préparé la nôtre ? » F. Mandet eut la prétention de donner au Velay cette histoire qui lui manquait. Après avoir publié une *Histoire des guerres civiles, politiques et religieuses, dans les montagnes du Velay pendant le XVI^e siècle*, en 1840; quelques *Documents relatifs à l'histoire du Velay*, en 1842; enfin, en 1846, une étude sur l'*ancien Velay : histoire, archéologie, mœurs, topographie*, il réunit tous ses travaux dans les sept tomes de son *Histoire*

1. Ils appartenaient à M. Lohéyrac, juge au tribunal de première instance, séant au Puy (le texte même de Burel et de Jacmon, une copie de Médicis).

2. Au Puy, chez J. B. La Combe, 2 vol. in-8, xvi + 532 et 534 p.

3. Arnaud classe les faits dans l'ordre chronologique des règnes.

du Velay (1860-64) ¹. La valeur en est petite. Peu scrupuleux sur le choix de ses sources, il met largement à contribution ses devanciers, sans toujours les citer ². Sans doute, la narration est vive et imagée, mais ce n'est que de la fantaisie littéraire, parfois éloquente, toujours inquiétante et en somme peu sûre ³. Après la froide compilation d'Arnaud, où se perdaient, mais où du moins existaient quelques bonnes intentions d'exactitude, Mandet en arrive à déformer l'histoire par son manque de science et de critique, son goût romanesque, sa rhétorique creuse et banale. Ce n'est pas encore l'histoire objective, impersonnelle, scientifique.

Vinols, au contraire, est un véritable historien. Gentilhomme d'esprit cultivé, il prépara longtemps une *Histoire des guerres de religion dans le Velay pendant les règnes de Charles IX, Henri III et Henri IV* ⁴. Sa conception de l'histoire est exacte et probe : « L'histoire, déclare-t-il, a trop souvent été une arme de parti ; elle a manqué au public autant qu'à la vérité. Les faits sont plus éloquents que les jugements d'esprits prévenus ; de fidèles récits laissent au lecteur le soin de conclure, sans l'égarer. Là est la véritable impartialité. » Voilà un langage tout nouveau et la trace d'un effort méritoire : Vinols raconte fidèlement les événements, appuyant son récit de notes justificatives qu'il a patiemment colligées dans les dépôts publics et surtout dans les Archives de l'ancien Parlement de Toulouse ⁵.

Ainsi donc, vers le milieu du xix^e siècle, l'histoire du Velay prenait peu à peu conscience de sa méthode : elle devenait de moins en moins générale et comprenait de plus en plus la nécessité d'étudier une période plus restreinte où l'on pût avoir chance d'atteindre tous les documents essentiels. Mais elle restait trop générale encore et, par là, toute « couleur locale » — c'est le cas d'employer

1. *Histoire du Velay* : I. *Antiquités celtiques et gallo-romaines, études archéologiques* ; — II. *Notre-Dame du Puy, légende et histoire* ; — III et IV. *Les Récits du Moyen Age, Chartes et Chroniques* ; — V. *Guerres civiles, politiques et religieuses : la Réforme, la Ligue* ; — VI. *Monuments historiques de la Haute-Loire et du Velay : archéologie, histoire* ; — VII. *Ecrivains, poètes et artistes, études littéraires* (Le Puy, Marchessou, in-12).

2. Il s'est beaucoup servi du *Mémoire* de Duranson et n'y fait nulle part allusion.

3. Il avait pour devise : « La légende, c'est la foi qui parle ; l'archéologie, c'est la science qui éclaire ; l'histoire, c'est le témoin qui dépose. »

4. Le Puy, Marchessou, 1862, in-8 de 328 p. Vinols était mort depuis deux ans.

5. Il n'est pas complètement dégagé de l'esprit romantique et il cultive le roman historique. Voir de lui *le Velay au Moyen Age : le Bailli, le Gouverneur* (Le Puy, Marchessou, in-8, s. d.).

cette expression usée — s'atténuait et disparaissait. Toutes ces synthèses sont provisoires : ce n'est pas en elles qu'on peut aller chercher le tableau d'ensemble de la vie politique, économique, sociale, religieuse, intellectuelle du Velay.

2. *L'organisation du travail historique.* — Pour que le travail historique fût conduit avec méthode et précision, deux choses étaient nécessaires : — faciliter les recherches par la publication d'instruments de travail (inventaires et répertoires, dictionnaires, bibliographies, etc.); — centraliser les études isolées, les encourager par des congrès, leur donner accès dans des revues locales, etc. A cette double nécessité répondit une double série d'efforts, où l'on remarque au début beaucoup plus de bonne volonté que d'esprit scientifique, mais où l'esprit scientifique pénétra de plus en plus.

Le Puy fut, en 1855, le siège d'un Congrès présidé par M. de Caumont : une large place y fut réservée à l'histoire et à l'archéologie. Dans les deux volumes qui renferment les procès-verbaux et les mémoires lus aux séances, on relève notamment les savantes études d'Aymard sur les confréries de Notre-Dame et des Chapeçons blancs, sur les origines de la ville du Puy : cette dernière dissertation donna lieu à de vives controverses qui contribuèrent à jeter un peu de lumière sur une des questions les plus obscures de l'histoire locale ¹. — Plus tard, en 1904, le Congrès archéologique de France tenait au Puy sa 71^e session ² : il reprenait la discussion des origines à propos des bas-reliefs gallo-romains du Musée et de la Cathédrale et à propos des fortifications de la ville ; il analysait les éléments de l'art roman dans le Velay et esquissait une théorie des influences subies par cet art ; il précisait les rapports religieux et économiques du Velay avec l'Italie (par Saint Michel de Cluse), etc. — Dans l'intervalle s'était tenu, le 14 septembre 1893, le Congrès de la Société géologique de France.

Mais ces grandes manifestations sont trop rares ; de plus elles constituent, pour le travail régional, un stimulant en quelque sorte extérieur. Des sociétés savantes se fondèrent dans le Velay,

1. 2 vol. in-8, 1856, Paris et le Puy. — A signaler également une étude du vicomte de Meaux sur l'administration du Languedoc sous Louis XIV, un important travail de l'abbé Sauzet sur le passage de J. César dans le Velay, une intéressante monographie du château d'Allègre par Félix Grellet, etc.

2. Paris et Caen, 1 vol. in-8, LVI + 600 p.

qui surent prolonger ce mouvement et le rendre fécond. Dès 1826 il se fonde une *Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, plus connue sous le nom de *Société académique*. Dans les trente-cinq volumes de ses *Annales*¹ on trouve quelques pages intéressantes, beaucoup de fatras et d'idées *a priori*, très peu de textes. — On doit à l'initiative de l'abbé Payrard et de Ch. Calémard de la Fayette la création des *Tablettes historiques du Velay*² : dans ses huit années d'existence (1870-1878), cette revue, qui sut grouper autour d'elle toute une école de chercheurs passionnés, publia des documents et des mémoires de première importance pour l'histoire régionale³. — Enfin la *Société des amis des sciences, de l'industrie et des arts de la Haute-Loire*, fondée en 1878, devenue l'année suivante la *Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*, a publié depuis cette date quatorze volumes de *Mémoires*⁴, qui centralisent et annoncent les travaux les plus récents sur l'histoire du Velay⁵.

Encouragées parfois par des subventions officielles, ces différentes Sociétés se sont attachées à donner à l'histoire du Velay les instruments de travail qui lui manquaient. Dès 1834, une Bibliothèque historique départementale était formée par la Société d'agriculture de la Haute-Loire : elle devait comprendre des ouvrages, manuscrits ou imprimés, sur l'histoire de la région. Cette création permit notamment de réunir les manuscrits des chroniqueurs du Puy, jusqu'alors dispersés chez les particuliers⁶.

Mais le travail préliminaire essentiel était de classer les Archives. Jusqu'en 1789 elles avaient été dispersées çà et là : il y avait des archives seigneuriales dans chaque château, des

1. Tome I (1826), t. XXXV (1889-97). Une table alphabétique des matières, rédigée en 1876, comprend les trente premiers volumes (de 1826 à 1869).

2. Cette dénomination très scientifique était adoptée dès la seconde année : le premier tome était intitulé *Tablettes historiques de la Haute-Loire*.

3. Citons notamment les noms d'Aymard, de Ch. Rocher, d'Aug. Chassaing, d'Adrien Lascombe, etc.

4. Le Puy, Marchessou, in-8, t. I (1878) ; t. XIV (1905-06).

5. Il faut dire un mot de *Velay-Revue*, publication éphémère, où, à côté de beaucoup de fantaisie, il y a quelques études archéologiques et une *Histoire du Velay* qu'A. Bérard conduisit jusqu'au début du xiii^e siècle (25 feuillets, 1900, 1^{er} semestre). — Mentionnons aussi le plus important des quotidiens du département, *la Haute-Loire* qui a donné des *Ephémérides locales* (1886-1891), *l'Histoire des communes de la Haute-Loire* (1886-1889), etc.

6. Ces manuscrits ont été attribués à la ville du Puy en 1878 et déposés à la Bibliothèque municipale. Cf. Lascombe et Godard, *La Bibliothèque municipale du Puy* (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. XIV, 1905-06, p. 1-24). — Cf. Chassaing, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque du Puy*, Plon, 1890, in-8.

archives ecclésiastiques disséminées à l'évêché, au chapitre, dans les collégiales, les abbayes et les prieurés, des archives judiciaires au bailliage, à la cour commune, plus tard à la sénéchaussée et au présidial; des archives civiles dans les États du Velay, à l'intendance, à la commune. Dès la fin du règne de Louis XIV, on s'était préoccupé des inconvénients d'un tel état de choses. Un édit de 1708 avait créé des offices de gardes des Archives dans les bailliages et sénéchaussées, avec le mandat de « conserver les registres, titres, arrêts, aveux, dénombrements, etc. » Au Puy on se conforma à la décision royale, et une réclamation présentée en 1708 aux États du Velay nous apprend que le dépôt général avait dû être fait au couvent des Jacobins à Saint-Laurent, puisque ces religieux demandaient « le paiement du loyer des Archives du diocèse¹ ». Les Bénédictins, envoyés en mission officielle dans le cours du XVIII^e siècle, constatèrent beaucoup de désordre et peu d'empressement à les consulter. Quant à la période révolutionnaire, elle ne fut pas favorable à ces vieux papiers qui rappelaient les violences et les oppressions d'un passé odieux. Un accident, l'incendie du couvent des Jacobins dans la nuit du 16 au 17 décembre 1791, vint en anéantir la plus grande partie. Plus tard les pouvoirs publics se montrèrent particulièrement fanatiques dans l'application des lois qui enjoignaient leur destruction et, le 10 octobre 1792, « jour de l'abolition de la royauté », deux villageois, « couverts du bonnet de la liberté », et deux villageoises, « les cheveux épars et ayant une guirlande d'un ruban tricolore », procédèrent sur la place du Martouset au brûlement des titres de noblesse, trouvés dans les archives seigneuriales ou religieuses. Le 26 septembre 1793, eurent lieu de nouveaux autodafés. On croyait ainsi « mettre un terme aux haines, aux divisions et aux vengeances dont ce pays n'a été que trop longtemps le théâtre² ». Les dossiers préservés furent déposés dans l'église du Collège

1. *Tabl. hist.*, V (1874-75), 244. Cf. une autre requête consignée dans les délibérations des mêmes États en 1731 : un sieur Triaire, greffier de la sénéchaussée, expose que « les registres, actes et papiers des anciens greffiers, réunis chez les R. P. Jacobins, se trouvent dans une si grande confusion qu'ils sont inutiles et même pas en sûreté ». (*Arch. dép.*, série G).

2. Le 13 floréal an III, le directeur du district du Puy écrivait au directoire du département « qu'il n'existe dans son arrondissement aucun dépôt de parchemins, et que ceux y existant ont été brûlés comme titres féodaux. » (*Arch. dép.*, série L). — Il existe aux Arch. dép. (série Q), un inventaire sommaire des titres féodaux détruits « de conformité à la loi révolutionnaire. »

et, quand l'édifice fut rendu au culte le 4 brumaire an IV, transportés, probablement dès cette époque, dans les caves de la tour Saint-Mayol et de la salle des États, où ils devinrent la proie de l'humidité, de la vermine et des rats. — C'est là, dans un état lamentable, que les trouva Aymard, quand il fut nommé archiviste, le 23 janvier 1840. Il se hâta de les classer et dès 1865 il donnait, dans un *Inventaire-Sommaire des Archives départementales*, une nomenclature de la série B : *Cours et Juridictions, Parlement, Bailliages, Sénéchaussées et autres juridictions secondaires, Cour des Comptes, Cour des Aides, Cour des Monnaies*. Il avait analysé les cent quatre registres des Insinuations et, malgré l'insuffisance de son travail, donné à l'histoire provinciale un secours précieux¹. Plus récemment, Antoine Jacotin, en analysant les sept cents portefeuilles ou registres de la série G², a touché des pièces plus curieuses encore et plus diverses, se rapportant à des manifestations plus attachantes de la vie sociale : les prérogatives et les actes de l'évêché du Puy, du chapitre cathédral, de la riche Université de Saint-Mayol, de l'officialité, du séminaire, des opulentes collégiales de Saint-Georges, Saint-Agrève, etc., des vastes prieurés bien rentés de Goudet, d'Alleyras, etc., ne nous renseignent pas seulement sur la vie du clergé séculier, mais sur les conditions matérielles de la vie dans les villes et les villages, sur les institutions locales, les corporations et les confréries, etc. — Ainsi donc ce qui a été fait était indispensable et a été bien fait ; mais il reste beaucoup à faire : classer les autres séries (notamment la série C : *Intendance, États du Velay*, — et la série F : *Minutes notariales*), rédiger l'inventaire des pièces encore inconnues et inédites. . . Ant. Jacotin prépare l'inventaire de la série H, qui comprend notamment le fond très important de la Chaise-Dieu. Il a également analysé l'ensemble des papiers de l'époque révolutionnaire : la série L (administration du département, des districts et des cantons) a paru en 1907, contenant les renseignements les plus précieux sur les lois et décrets, les délibérations et arrêtés du conseil du département et du directoire, sur les actes des représentants en mission, sur les délibérations des comités de surveillance et des sociétés populaires, etc. La série Q (domaines natio-

1. Aymard, *Inventaire des Archives départementales*, Le Puy, in-f°, 1865.

2. Ant. Jacotin, *Inventaire-Sommaire des Archives départementales antérieures à 1790* : série G. Le Puy, Marchessou, in-f°, 1903.

naux) fera l'objet d'une publication séparée. Quoi qu'il en soit, le catalogue complet des Archives n'est pas près d'être imprimé¹.

Quelques répertoires ont été publiés. Ch. Rocher a extrait tout ce qui se trouvait dans le Pouillé général du P. Labbe sur le diocèse du Puy; il y a ajouté des renseignements pris dans les *Notes historiques* de Garde des Fauchers, les deux *Almanachs* de l'abbé Laurent, les *Antiquités bénédictines* de dom Estiennot, l'*Histoire généalogique de la maison de Polignac* par G. de Chabron, etc., et il a ainsi reconstitué le *Pouillé du diocèse du Puy*². — L'abbé Payrard a édité la première layette de l'inventaire de *Sancta Aniciensi ecclesia*, la seule peut-être qui ait échappé aux destructions de 1793³ : ces sommaires de bulles pontificales, de concessions des rois de France, de transactions entre l'évêque du Puy et son chapitre, etc., actes échelonnés de 875 à 1762, nous donnent les détails les plus précieux sur les pèlerinages, la force de l'épiscopat et du chapitre, les privilèges de l'Université, etc. — C'est un document du même ordre que le *Répertoire général des hommages de l'évêché du Puy (1154-1741)*⁴ : on y trouve l'indication de 287 fiefs ou seigneuries du Velay, de 101 châteaux, 27 forteresses, tours ou maisons fortes, 8 abbayes, prieurés et monastères, ainsi que l'indication des fiefs de l'évêché du Puy : il a été reproduit par Lascombe⁵. Pour dresser la chronologie des évêques du Velay et pour établir l'histoire financière du diocèse, il faut compléter les annalistes ecclésiastiques et la *Gallia Christiana*

1. Les Archives municipales possèdent un catalogue manuscrit. Les Archives hospitalières ont également été classées et l'on possède les inventaires manuscrits des séries A et B rédigés par Béliben, plus un *Sommier général des biens, rentes et revenus des hospices du Puy (1789-1811)*. Les archives notariales sont dispersées dans les dépôts départementaux et hospitaliers, dans quelques bibliothèques privées, dans les greniers des notaires actuels : plusieurs tentatives faites auprès de ces derniers pour réunir en un dépôt unique les minutes antérieures à 1790, se sont heurtées à une fin de non-recevoir absolue.

2. *Tabl. hist.*, IV (1873-74), p. 260, 339, 444, 508, avec un index p. 585; — V (1874-75), p. 82, 359, 468, index p. 601; — VI (1875-76), p. 49, 285, index p. 605; — VIII (1877-78), p. 249, 303, 481, index p. 549.

3. Le manuscrit est un petit in-folio de 32 p., en deux écritures, du milieu du XVIII^e s. : il y a 46 liasses, de 40 numéros chacune, rangées par ordre de matières. Payrard a rétabli l'ordre chronologique (le Puy, Marchessou, 1868).

4. Registre in-folio de 510 feuillets aux Archives départementales; dressé par le P. Cazalède, Jésuite, et écrit par Pierre Fargues, receveur des tailles, conseiller du roi en 1741, par ordre de Mgr Fr. de Béringhen, évêque du Puy.

5. Le Puy, Bérard-Rousset, 1882, gr. in-8, xiv + 430 p. — Ch. Rocher a publié une série d'hommages, empruntés aux Arch. Nat. et aux Arch. de la Lozère, dans les *Tabl. hist.*, VI, 1875-76, 331-338, et VIII, 1877-78, 326-330; dans les *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, I, 50, II, 89-93.

par les *Schedæ* des Archives du Vatican. Ce sont des fiches sur lesquelles Garampi, Pistolesi et quelques autres archivistes du Saint-Siège ont, au XVIII^e siècle, indiqué très sommairement les taxes perçues, en cour de Rome, à la collation de nombreux bénéfices. Ces notes étaient restées épinglées aux documents ou intercalées dans leurs feuillets. Par les soins de Mgr Wenzel, les *Schedæ* ont été classées chronologiquement et par ordre alphabétique des diocèses ¹. L'abbé Surrel de Saint-Julien a répertorié *les évêques du Puy et la collation des bénéfices de ce diocèse, d'après les Schedæ inédites des Archives du Vatican* ².

Tous les efforts ont donc porté sur la vie ecclésiastique, la plus importante, il est vrai. On a peu fait pour l'étude des institutions municipales. Aug. Chassaing a tenté de dresser une liste des consuls du Puy ³; mais cette liste reste incomplète et fausse, et le travail n'a pas été repris ⁴.

On se heurtait, d'ailleurs, ici à une difficulté considérable pour identifier avec précision les noms de lieux et pour débrouiller l'histoire compliquée du bailliage du Velay. De bonne heure on se rendit compte de l'importance d'un dictionnaire topographique. Deribier de Cheyssac, chef de division à la préfecture de la Haute-Loire, fit ce travail dès 1820 ⁵. Il est repris aujourd'hui sur un plan plus vaste et suivant une méthode plus scientifique par Ant. Jacotin ⁶.

1. Leur réunion forme à peu près 100 volumes in-folio, formant une collection d'une incomparable utilité.

2. *Annales de Saint-Louis des Français*, 1^{re} année, 3^e fasc. (avril 1897). Tiré à part, Rome, Cuggiani, in-8, 86 p.

3. *Inventaire des titres et privilèges de la maison consulaire du Puy* (Ann. de la Soc. d'Agr., t. XV (1850), 2^e partie, p. 601-778. Tiré à part, le Puy, Prades-Freydier. — Cf. Jacotin, *Statuts et ordonnances de la maison consulaire du Puy en 1667* (Mém. de la Soc. agr. et sc., t. I, 1878, p. 109-117).

4. Ant. Jacotin (Mém. de la Soc. agr. et sc., XIV (1905-06), p. 53-107) a dressé une *Chronologie des baillis et juges royaux du Velay et de leurs lieutenants, de l'origine à leur extinction* (1273-1689) en indiquant avec soin les sources originales où il puisait les éléments de ce travail.

5. *Dictionnaire topographique de la Haute-Loire ou nomenclature, par ordre alphabétique, de tous les lieux habités du département, indiquant leur population, le nombre des maisons; suivi d'un itinéraire des routes royales et départementales, d'un annuaire ou état du personnel des administrations religieuse, judiciaire, civile et militaire, d'un tableau statistique des foires et marchés*. Le Puy, Guillaume, 1820, in-8, 256 p. — Le même Deribier de Cheyssac publiait en 1824 une *Description statistique du département de la Haute-Loire* (Paris et le Puy, 527 p.).

6. *Dictionnaire topographique de la France, contenant tous les noms de lieux anciens et modernes* (Impr. Nat., gr. in-4), travail entrepris par départements sous les auspices du Ministère de l'Instr. publique. Le volume relatif à la Haute-Loire rédigé

Des dictionnaires biographiques seraient également précieux. L'abbé Payrard a tenté dès 1882 un *Épiscopologe du Velay*¹ qui fut utile en son temps. Il a été repris pour la période qui s'étend des origines à 1308, avec des notices abondantes sur chaque prélat par L. Pascal². Ce ne sont que des catalogues dressés hâtivement et sans beaucoup d'esprit critique. Il y a là un travail utile à refaire entièrement. Reprenant l'idée des nobiliaires anciens, J. Villain a donné des notes généalogiques intéressantes dans une sorte de « dictionnaire des contemporains » limité à la Haute-Loire³. Beaucoup d'inutilités et pourtant beaucoup de lacunes ; la chose essentielle, dans un travail de ce genre, n'est-elle pas de ménager les susceptibilités provinciales, surtout dans un pays où elles sont démesurées ? Pourtant ce dictionnaire peut rendre des services en montrant « les relations existant entre les différentes familles d'un même département et entre l'ancienne société et la nouvelle ».

Ce qui manque le plus, aujourd'hui encore, ce sont les répertoires bibliographiques. L'abbé Sauzet avait dressé en 1849⁴ un catalogue très sec, sans aucune indication sur la valeur des ouvrages, qui pourtant eut ce mérite d'apporter un premier classement dans une matière très embrouillée. En 1903 a paru le tome I^{er} d'une *Bibliographie du Velay et de la Haute-Loire*, par L. Pascal⁵. Elle n'est ni complète, ni méthodique, ni critique. Le dépouillement paraît immense ; en réalité, il a été mal fait, on a l'impression très nette que l'auteur n'a pas eu entre les mains tous les ouvrages dont il parle : de là, des lacunes, des erreurs et des contradictions. Le plan adopté est incohérent, obligeant à des redites continuelles ; la méthode est défectueuse, car il s'agit de toute la Haute-Loire, et non pas seulement du Velay, les ouvrages généraux les plus connus sont notés avec un luxe de détails au moins inutiles ; c'est un désordre extraordinaire au milieu duquel il est très difficile de se retrouver⁶. D'ailleurs l'esprit critique fait défaut : parfois de longs

par Aug. Chassaing, mais complété et publié par Ant. Jacotin, vient de paraître (XLIV + 394 p. ; une très précieuse *table des formes anciennes* occupe les p. 303-394).

1. *Episcopologe du Velay*, le Puy, 1882, in-8.

2. *Bibliogr. du Velay et de la Haute-Loire*, in-8, Le Puy, 1903, p. 603-710).

3. *La France moderne, La Haute-Loire*, Saint-Etienne, 1906, in-4 de 546 p.

4. *Annales de la Soc. d'Agr...*, t. XIV, 1849, p. 417-569.

5. Le Puy, Marchessou, in-8 de 710 p. Extrait des *Mémoires de la Soc. agr. et sc.*, t. VIII, IX, X et XI (1894-1901). Le deuxième volume est en cours d'impression, très lentement, dans les volumes suivants des *Mémoires*.

6. Ant. Jacotin y a ajouté une table alphabétique des matières et des noms de personnes (XXVI p.).

résumés, rarement une appréciation sobre, juste, utile ; le jugement est faussé par toutes sortes de passions politiques ou religieuses. Car il y a de tout dans ce travail d'apparence scientifique : des réclames de mauvais goût pour des écrivains amis de l'auteur, des professions de foi catholique et de violentes diatribes contre la République¹ ; le tout est d'une naïveté qui désarme. Mais l'ouvrage est manqué et ne peut rendre tous les services qu'on aurait été en droit d'en attendre. Il aura même ce dernier et pire résultat d'arrêter, par le fait même qu'il existe, toute tentative analogue pour longtemps encore.

En cette matière, une ambition trop grande est une faute intellectuelle ; il faut se borner, et c'est ainsi que, sur un point spécial, le folk-lore, une bonne bibliographie a été dressée par Gaidoz et Sébillot². Les travaux les plus récents relatifs au Velay sont analysés dans les *Annales du Midi*, par Vellarus (Vernière jusqu'en 1904, puis Ant. Jacotin). A chaque séance de la Société agricole et scientifique depuis 1908, il est fait un dépouillement minutieux des articles intéressant le Velay parus dans les diverses revues provinciales (*Bulletin hist. et scientif. de l'Auvergne*, *Bulletin de la Diana*, *Revue d'Auvergne*, *Haute-Auvergne*, *Revue forézienne*³, *Revue du Vivarais*, *Revue Cévenole*, *Revue Mabillon*, *Annales de la Société d'agriculture... de la Loire*, etc., etc.).

3. *Publications de textes et monographies.* — Cette activité a déjà donné des résultats : des textes ont été publiés, des monographies ont été écrites.

« L'histoire du Velay n'est pas faite, écrivait Aug. Chassaing en 1874⁴. La surface seule en a été effleurée, nos devanciers se sont surtout attachés aux faits principaux pour en tirer des généralités et des systèmes. Mais si, désertant les sentiers battus, on s'aventure dans nos archives et si l'on interroge leurs trésors, quelle surprise n'éprouve-t-on pas en se trouvant en face d'un monde ignoré, au milieu de faits et de personnages qui ont été le pays même et dont nos historiens ne disent pas un mot. Jusqu'ici l'histoire du Velay a manqué de base fondamentale, car elle n'avait pas

1. Cette tendance anti-scientifique semble s'accroître dans le tome II ; elle a provoqué les observations de la Société agricole et scientifique, sous les auspices de laquelle cet ouvrage a été commencé : de là un certain retard dans son achèvement.

2. *Bibliographie des traditions populaires de l'Auvergne et du Velay*, 1885.

3. Cette revue a cessé d'exister en 1906.

4. Notice en tête du second volume des *Chroniques d'Etienne Médecis*.

de preuves. C'est pour ce motif qu'elle n'a pu être entreprise suivant une méthode scientifique et dans des conditions de durable solidité. Pour ce motif aussi, le but de tous les efforts doit être la mise en lumière des textes originaux : ils sont la source vive de l'histoire. »

Fidèle à cette saine conception, Chassaing passa tout le reste de sa vie à établir ces preuves à peu près inconnues jusque-là. Son œuvre capitale fut l'édition des trois chroniqueurs, Médicis, Burel et Jacmon¹, accompagnée d'introductions solides et claires et de notes critiques où se trouve résumée l'histoire des anciennes institutions judiciaires du Velay. Malheureusement ce travail dut être fait un peu hâtivement pour être présenté au concours de l'Académie de Clermont² : Chassaing s'adjoignit des collaborateurs dont les copies, fautives, ne purent être revues avec soin. Le texte des trois chroniqueurs vellaves, dans l'édition Chassaing, est très peu sûr³.

Les Vieilles histoires de Notre-Dame du Puy, ont été éditées par Ch. Rocher en 1886-87. Un texte mal établi et très peu de notes critiques ; en revanche, une longue introduction qui n'est qu'un insipide bavardage (c'est ce que L. Pascal appelle un « talent littéraire hors ligne »⁴) ; beaucoup de connaissances, en somme, peu de logique, un esprit critique très faible.

Les textes se multiplient, souvent trop menus, dispersés au hasard des découvertes dans les revues locales et mal interprétés. Aux noms de Chassaing⁵ et de Rocher⁶ il faut joindre ceux de Paul Le Blanc⁷, Henry Mosnier⁸, Adrien Lascombe⁹, l'abbé

1. Le Puy, Marchessou, in-4 : Médicis, t. I (1869), LVI + 564 p. ; t. II (1874), 661 p. ; — Burel (1875), xxxvi + 584 p. ; — Jacmon (1885), xiv + 308 p.

2. Voir les *Ann. de la Soc. d'Agr.*..., XXX (1869), p. 200-203 et 244-252.

3. La recherche des sources sur lesquelles ont travaillé les chroniqueurs n'a pas été poursuivie avec une rigueur suffisante : c'est une étude à faire.

4. Pascal, *Bibliographie*, I, p. 598.

5. En dehors du *Spicilegium Brivatense* (Paris, Impr. Nat., gr. in-8, 1886) qui ne nous appartient pas, puisque Brioude est en Auvergne, mais où l'on trouve maintes pièces intéressant le Velay, Chassaing a donné des éditions des cartulaires des Templiers et des Hospitaliers du Puy et celui de Chamalières.

6. *La Ligue en Velay* (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, I, 1878, p. 1-25) ; — *Documents et notes sur le Velay* (*ibid.*, p. 46-85, 153-218 ; t. II, 1879-80, p. 1-106), etc.

7. De tous les érudits et bibliophiles, c'est un de ceux peut-être auxquels on doit le plus : sa bibliothèque est des plus riches et il l'ouvre à tous les chercheurs avec une complaisance inépuisable.

8. *Recherches sur le collège du Puy-en-Velay : l'école centrale, de l'an VI à l'an XII (1798-1804)*, *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. II, 1879-80, p. 107-182. Monographie sur Bonet de Treiches, un ancien Conventionnel devenu directeur de l'Opéra (le Puy, Marchessou, 1891, in-16, 30 p.). — *Le Théâtre au Puy-en-Velay*, Paris, Champion, 1880, in-16, 84 p., etc.

9. Travaux divers et publications de pièces inédites dans les *Tabl. hist.* et dans les *Mém. de la Soc. agr. et sc.*

Payrard¹, etc. — On peut établir un peu plus d'ordre dans l'étude des chartes de communes, malheureusement trop rares et dont beaucoup ne sont connues que par des allusions ou par des comparaisons avec les textes des provinces voisines. Dans l'état présent des recherches, la plus ancienne de ces conventions communales est celle de la ville du Puy, conclue en 1219, entre Robert de Mehun, évêque, et les bourgeois, au sujet des tailles, du sceau, des propriétés dans la cité, du service d'ost et de chevauchée, de la justice, etc. ; mais nous n'en possédons pas le texte, mentionné dans un acte de Philippe-Auguste daté de la même année². Indirectement encore on connaît l'existence des chartes d'Allègre (1263)³ et de Chomelix-le-Haut (1271)⁴. — Nous ne possédons dans leur intégrité que trois chartes à peine. Dès 1871, Truchard du Molin donnait, d'après l'original des Archives Nationales (P, 1398¹, c. 636) la charte de Roche-en-Régnier (1265)⁵. Aug. Chassaing a publié en 1882, dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, la charte de Chaptueil qui date de 1253⁶. Dans son magistral ouvrage, les *Preuves de la Maison de Polignac*⁷, Ant. Jacotin a imprimé, sous la date du 30 juin 1269, la charte de Pradelles, sur le cartalage du blé, la leyde du sel, le ban du vin et l'exercice de la justice dans cette ville (t. I, p. 261), et quelques documents inédits de 1372, insérés dans le terrier de Saint-Didier

1. *Episcopologe du Velay*, etc.

2. Elle est rapportée par Baluze, *Miscellanea*, Paris, 1715, in-8, lib. VII, p. 336-339, mentionnée par L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1892, et par Chassaing et Boudon, *Titres de la maison consulaire du Puy-en-Velay*, Le Puy, Freydier, s. d., p. 1 et 2.

3. Indiquée dans un factum intitulé : *Mémoire signifié par le sieur Chardon des Rois, écuyer, défendeur et demandeur, contre Mme la Maréchale de Maillebois, demanderesse et défenderesse* (s. l., G. Lamesle, impr. des fermes du roy au bureau général des aydes, 1752, in-f° 17 p.). — On n'en connaît qu'une disposition, relative à la mainmorte.

4. Garde des Fauchers a eu entre les mains l'original de cette charte, conservé de son temps dans les archives paroissiales de Chomelix.

5. Truchard du Molin, *Les baronnies du Velay : la Roche-en-Régnier*, Paris, Dumoulin, 1874, in-8, p. vi-xvi. — U. Rouchon a publié (*Bulletin hist. et philol.*, 1906, p. 424-443) la charte d'Artias, qui est de la même époque et du même seigneur, et qui présente beaucoup de traits communs.

6. Les chartes de Léotoing (1264), Auzou (vers 1260), la Roche, près Brioude (15 oct. 1291), éditées par Chassaing (*Spicilegium Brivatense*, Impr. Nat., 1886, in-4, p. 91, 107-109, 190-198) seraient curieuses à comparer avec les chartes du Velay.

7. Ant. Jacotin, *Preuves de la maison de Polignac, recueil de documents pour servir à l'histoire des anciennes provinces de Velay, Auvergne, Gévaudan, Vivarais, Forez, etc.* (IX^e-XVIII^e s.), Paris, Leroux, 5 vol. in-4.

et qui constituent en réalité la charte de coutumes de cette localité (t. II, p. 59) ¹.

Nous venons d'indiquer le dernier ouvrage qu'il nous reste à mentionner, le plus important, le plus remarquable. En recherchant les Preuves de la Maison de Polignac dans de nombreuses Archives familiales et départementales, dans les Archives nationales, celles des Affaires étrangères et de la Guerre, celles du Vatican, dans les fonds du Parlement de Toulouse, etc., Ant. Jacotin a, comme il le dit lui-même, « élevé un monument à l'histoire du Velay » : 829 pièces sont insérées dans ce recueil, elles sont capitales pour l'histoire politique et religieuse de la région, elles apportent une contribution essentielle à son histoire économique et administrative ².

Grâce à ces publications de textes et à ces recherches érudites, de nombreuses monographies ont pu être élaborées dans ces dernières années. Truchard du Molin s'est fait l'historiographe des baronnies vellaves ³; Theillière s'est occupé des châteaux et des monastères du Velay ⁴. L'abbé Fraisse a retracé la vie des évêques du Puy au x^e siècle ⁵. Quelques chercheurs se sont spécialisés dans l'histoire de leur paroisse ou de leur canton, notamment l'abbé Colly ⁶ et l'abbé Pontvianne ⁷. — L'histoire de l'organisation municipale dans le Velay a tenté E. Vissaguet ⁸ et

1. Cf. la charte des coutumes de Paulhac et Civeyrat (canton de Brioude), publiée par M. Boudet dans la *Revue d'Auvergne* (24^e année, n° 2, mars-avril 1907, p. 73-123).

2. Une introduction, courte, mais riche de faits, et une consciencieuse étude sigillographique (cette dernière par Ch. Jacotin) précèdent le premier volume. Chaque volume se termine par une table des matières; un volume entier est consacré à une table générale: pour le Puy, elle comprend 27 colonnes. C'est un travail fait par un érudit pour les érudits.

3. Truchard du Molin a étudié la *vicomté de Polignac* (tiré à 30 exemplaires seulement); la *baronnie de Bouzols* (1870, 108 + xxx p.); la *baronnie de la Roche-en-Régnier* (1874); la *baronnie de Lardeyrol* (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. VIII, 1894-95, p. 144-268), la *baronnie de Saint-Vidal* (*ib.*, t. IX, 1896, p. 103-206); la *baronnie de la Brosse* (*ib.*, t. X, 1897-98, p. 153-232).

4. Theillière, *Les châteaux de la Haute-Loire*, Saint-Etienne, 1872; — *Notices historiques sur les monastères de la Séauve, Bellecombe, Clavas et Montfaucon*, *ib.*, 1872.

5. Abbé Fraisse dans les *Tabl. hist.*, t. IV et V. — Voir plus bas, p. 354, note 3.

6. Abbé Colly, *Retournaguet*, Lyon, 1882, in-16, 106 p.

7. Abbé Pontvianne, *Esquisse historique sur Saint-Georges l'Agricol*, le Puy, Freyrier, 1888, in-16, 176 p.; — *La ville et le canton de Craponne, histoire civile et religieuse*, 2 vol. in-8, 1908.

8. E. Vissaguet, *Essais sur l'hist. municipale du Puy du XI^e au XII^e s.* (*Ann. de la Soc. d'Agr.*, t. XXII, 1859, p. 253-314).

Albert Boudon¹. — Les travaux les plus récents sont relatifs à l'histoire religieuse (E. Gonnet, *Essai sur l'histoire du diocèse du Puy, 1789-1802*, Paris, 1907); — à l'histoire administrative (Ch. Godard, *Le conseil général de la Haute-Loire, le directoire et l'administration départementale de 1790 à 1800*, en cours de publication dans les *Mémoires de la Soc. agr. et sc.*; A. Boudon-Lashermes, *La sénéchaussée présidiale du Puy*, Valence, 1908); — à l'histoire économique (Germain-Martin, *L'industrie et le commerce du Velay aux XVII^e et XVIII^e s.*, Le Puy, 1900; E. Gonnet, *Essai sur l'histoire économique du département de la Haute-Loire de 1790 à 1800*, Paris, 1907). Il est caractéristique que, dans ces trois ordres d'idées, la période révolutionnaire ait été également étudiée.

1. A. Boudon, *Les municipalités du Puy de 1789 à 1889, leur composition, leur installation* (Le Puy, Prades-Freydier, 1892-93, 2 vol. in-8). — *Les municipalités du Puy pendant la période révolutionnaire, leur fonctionnement, leurs actes* (ib., 4 vol. in-8, 1894-95).

III.

LES RÉSULTATS ACQUIS ET LES DESIDERATA.

1. *Les Origines du Peuplement.* — Depuis l'homme fossile trouvé en 1844 dans les cendres volcaniques de la montagne de Denise (près le Puy) et dont on ne sait encore s'il faut l'attribuer au tertiaire ou au quaternaire, jusqu'aux temps historiques proprement dits, les grandes étapes de l'humanité primitive sont marquées dans le Velay par des « stations » nombreuses et riches. Les grottes sont particulièrement fréquentes dans la vallée de la Borne, depuis le château de la Roche-Lambert jusqu'au lieu de Cramail, près Espaly, et dans la vallée de la Senouire. Ces habitations primitives peuvent-elles être reliées par des sentiers, des itinéraires à long parcours ? Dans l'état actuel des recherches, quelques souvenirs préhistoriques, ou mieux protohistoriques, jalonnent les « estrades » du Velay. A La Mouleyre, non loin de la route du Puy au Rhône par Saint-Agrève, on a trouvé dans une cachette une pacotille d'objets en bronze d'un marchand ambulant ; au sortir du Puy, auprès de l'estrade de cette ville au Gévaudan, une autre pacotille de bijoux en or. Que nous apprennent, enfin, les traditions légendaires, les noms de lieux et les particularités les plus lointaines de l'idiome et de la phonétique locale ? Dans cet ordre de recherches, il faut tout un travail préliminaire de classification des documents. Aymard l'avait tenté en 1886¹ ; mais, depuis cette date, des découvertes intéressantes ont été faites², qui n'ont pas été centralisées. Quoi qu'il en soit, le Velay nous apparaît, dès les profondeurs de l'époque paléolithique, avec les caractères qu'il gardera dans tout le cours de son histoire, parce qu'ils sont imprimés sur son sol : cette région est un lieu de passage et déjà un point de concentration.

Qu'en fut-il aux époques suivantes ? Les Ibères contournèrent le

1. *Le préhistorique dans la Haute-Loire* (Mém. de la Soc. agr. et sc., t. V, 2^e partie (1886-87), p. 147-212).

2. Notamment par Boule, Ant. Vernière (*L'âge de la pierre dans la vallée du haut Allier*, Congrès arch. de France, 1904, p. 181-192); etc.

Massif Central; ils ne semblent pas avoir pénétré dans les vallées profondes de la Loire ou de l'Allier. En revanche, les Ligures, établis dans la vallée du Rhône, ont certainement essaimé dans la vallée de la Loire. La topologie et surtout la toponymie peuvent nous apporter quelques renseignements utiles¹. Mais ce n'est qu'une lueur qui se projette un moment, vers le ^{xv}^e siècle avant notre ère, sur la région du Velay.

C'est seulement au ^{iv}^e siècle que le Velay entre dans l'histoire, avec l'arrivée des Celtes ou Gaulois. Des documents existent, archéologiques, épigraphiques ou littéraires : ils n'ont pas été coordonnés ni étudiés d'une façon critique. Rien de particulièrement caractéristique dans les roches aux formes étranges — « pierres des fées », menhirs, dolmens, etc. — éparses dans les forêts et sur les hauts lieux². Plus précises, mais plus rares, des inscriptions romaines (encore appartiennent-elles à la période impériale) mentionnent un dieu local *Adido* (sur une pierre encore existante dans les murs de la cathédrale du Puy)³, une prêtrise du titre de *gutvater* (ou, avec l'*u* consonne, *gutvater*⁴), etc. — Quelques trouvailles de monnaies, faites à une époque récente, permettent de soupçonner les conditions générales et de retracer les courants essentiels de la vie économique dans le Velay avant l'arrivée des Romains. A Lapte (entre Yssingaux et Montfaucon-du-Velay) a été exhumé (janvier 1908) un trésor de 300 statères d'or d'un type dérivant de celui des monnaies de Philippe II, roi de Macédoine. Qu'est-ce à dire, sinon que le Velay fut de bonne heure en relations commerciales avec Marseille et la Grèce⁵? — Quant aux faits politiques et sociaux qui préparent et expliquent l'invasion romaine, nous avons plus que des documents archéologiques : des textes

1. Le suffixe ligure — *asco*, — *asca*, — *osco*, — *usco* se retrouve dans plusieurs noms de lieux. — Cf. R. de Félice, *Les noms de nos rivières : leur origine, leur signification* (Paris, Champion, 1907, in-8, 167 p. et 1 carte).

2. La pierre des fièvres, large pierre derrière la grille du grand escalier de la cathédrale, semble avoir fait partie d'un dolmen celtique qui se dressait au sommet du Mont Anis. — Cf. N. et F. Thiollier, *L'architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy* (le Puy, 1900, in-f°) et l'abbé Bonnefoy, *la cathédrale du Puy : hist. et archéol.* (le Puy, 1903, in-16).

3. Holder, *Allcellischer Sprachschatz*, v° *Adido*.

4. C. I. L., XIII, 213. On connaît à Macon un *gutvater* de Mars, à Autun un *gutvater* du dieu Anvalos (*Revue épigr.*, 1901, p. 130-133).

5. Ces monnaies de Lapte ont dû être enfouies au moment de l'invasion romaine. — Il n'y a rien à tirer des inscriptions en langue grecque que citait Arnaud (I, 13) : elles ne concernent pas le Velay (cf. Rocher, *les Vieilles histoires de N. D. du Puy*, appendice, p. 403).

déjà. Par les conquérants eux-mêmes nous connaissons *Reversio* (*Ruessium* ou Saint-Paulien), à la croisée des routes qui menaient en Aquitaine, en Auvergne et dans la vallée du Rhône, — *Icidmago* (probablement Usson en Forez), — *Condate* (Saint-Privat-d'Allier) ; mais sur aucun de ces points des fouilles méthodiques n'ont été entreprises. Par les routes unissant ces villes entre elles et avec les régions voisines, des influences pénétrèrent et s'affirmèrent, qui firent des Vellaves les clients des Arvernes. Une confédération s'organisa ¹, dont l'origine doit sans doute être recherchée dans la peur qu'inspirait aux habitants du Massif Central le voisinage, toujours plus menaçant, des Romains. La conquête de la Narbonnaise et l'organisation de la Province Romaine créaient aux Vellaves des préoccupations nouvelles : par le pays des *Helvii* une lente infiltration dut commencer de bonne heure.

2. *Le Velay gallo-romain*. — Une apparente clarté, beaucoup d'incertitudes dans le détail, tel est le bilan de nos connaissances sur le Velay gallo-romain. Cela tient à ce que les sources n'ont pas été classées et à ce que les travaux qui les interprétaient ont été mal faits par des érudits locaux d'une compétence douteuse, plus familiarisés avec le Moyen Âge qu'avec l'antiquité romaine ². Il faudrait commencer par un relevé exact et complet des débris de l'antiquité, tombeaux, villas, routes, etc., par une étude attentive des noms de lieux. Tout cela, s'ajoutant à l'étude des textes épigraphiques et littéraires, ne pourrait manquer de conduire d'abord à certaines conclusions touchant les progrès et l'intensité de la « romanisation ».

Dans la situation que les Romains firent au Velay, il y a, en effet, une évolution dont on n'a pas suffisamment rendu compte.

1. Dans le soulèvement général dirigé par Vercingétorix, les Vellaves sont compris, avec les Arvernes, dans la taxe de 35.000 hommes à fournir à l'armée levée pour la défense d'Alésia (César, de *B. G.*, VII, 75).

2. Les sources épigraphiques ont été réunies par Hirschfeld, au t. XIII du *C. I. L.* Pour les inscriptions grecques, très rares, voir les *Inscriptions græcæ Galliarum*, publiées par Lebègue, dans le recueil de Kaibel (Berlin, 1888). Voir également Allmer, *Revue épigr. du Midi de la France* (notamment au n° 55, oct.-nov.-déc. 1889). — Sur les débris archéologiques, les monnaies, les voies romaines, il n'y a que des travaux anciens, obscurcis par une foule d'idées fausses (abbé Lebœuf, dans *l'Histoire de l'Acad. des Inscriptions*, t. XXV, p. 143 ; Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, 3^e éd. 1736). — Voir Aymard, *Ann. de la Soc. d'Agr.*, *passim*, surtout XXI, 1857-58, 406 ; XXVI, 1863, 80 et 320 ; XXIX, 1868, 587, etc. — Les textes littéraires, peu nombreux d'ailleurs (Strabon, Pline, Ptolémée, itinéraires et milliaires, etc.), n'ont pas été réunis en un *Corpus*.

La *civitas Vellavorum* fut d'abord soumise au *stipendium*, tandis que les Arvernes formaient une *civitas libera*. Pourquoi cette différence de traitement ? Les forêts du Velay étaient-elles restées un centre d'influence druidique ? Quelle fut au juste la part des Vellaves dans les insurrections gauloises du premier siècle ? Ce fut très probablement la situation même du pays, au carrefour des routes menant de la Gaule du Sud-Ouest vers l'autel lyonnais de Rome et d'Auguste qui rendit nécessaires une domination étroite et une rigoureuse surveillance. Puis cette surveillance, devenue inutile, se relâcha ; les Vellaves furent gagnés aux bienfaits de la civilisation romaine et, au milieu du III^e siècle, une inscription de Saint-Paulien est dédiée à Etruscilla, femme de l'empereur Dèce Trajan, par la *civitas Vellavorum libera*. Nous constatons en même temps que la terre âpre et boisée d'autrefois s'est en partie transformée ; les prêtres attachés au service d'*Adido*, soucieux de se ménager les faveurs administratives, se plaisent à associer le culte officiel de l'empereur à celui de la divinité locale dont ils entretiennent les autels. Sur le mont Anis, à la place de l'autel druidique, s'élève un beau temple à bas-reliefs imités de l'art alexandrin¹. Dans les vallées l'aristocratie construit de riches villas². Les cités du Velay et notamment la capitale, *Ruessium* ou Saint-Paulien, sont embellies par des portiques aux fines colonnades, des salles de bains ornées de mosaïques et de sculptures. Les débris conservés au Musée du Puy ont une grâce qui fait penser que déjà le Velay avait des artistes indigènes, des peintres et des sculpteurs dont le souvenir s'est effacé, des musiciens comme ce Sextus Talonius dont le nom nous a été transmis par une inscription... Il faudrait pouvoir suivre le minutieux détail de cette prospérité et de l'attachement à Rome qui progressivement en résulta.

Au lieu de s'attacher à l'étude précise de cette romanisation et à cette classification nécessaire des documents, les érudits locaux se sont passionnés pour la question des origines du Puy et, comme

1. Cf. Courbaud, *Les bas-reliefs romains à représentations historiques*, thèse, 1898 ; — Schreiber, *Die hellenistischen Reliefbilder* ; — J. Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, — *Les bas-reliefs gallo-romains du Musée et de la cathédrale du Puy* (Congrès 1904, p. 214-243).

2. Les nobles portent des noms latins. Le grand-père de Grégoire de Tours était d'origine vellave (cf. *de Glor. confess.*, p. 34 : Georges, comte de Clermont, est dit *civis vellacus*).

ils entreprenaient de la résoudre *a priori*, en s'appuyant sur un petit nombre de faits, elle demeura très longtemps obscure. Séduit par l'abondance et la beauté des sculptures provenant du temple du Puy et par l'importance des inscriptions découvertes dans la ville ou aux environs, en plus grand nombre qu'à Saint-Paulien, Aymard soutint, au Congrès scientifique de 1855, l'existence, à l'époque romaine, d'un *oppidum* au sommet du mont Anis et de la constitution de la cité en *colonie*¹. Ce système fut vivement combattu par un jésuite, le P. Cathary, qui écrivit, dans le *Moniteur de la Haute-Loire*, une série d'articles où il réfutait Aymard : pour lui *Anicium* est chrétienne et n'apparaît pour la première fois comme ville que du ix^e au xii^e siècle de notre ère². Récemment Allmer a définitivement, semble-t-il, mis les choses au point. Critiquant les suppositions d'Aymard, « issues d'un patriotisme local exagéré et n'ayant d'autre fondement que des apparences trompeuses »³; il a repris la doctrine du P. Cathary. Toutes les inscriptions et toutes les sculptures qu'on retrouve au Puy viennent de Saint-Paulien. Peut-être les habitants de *Ruessium*, préférant les sites ensoleillés de la vallée de la Borne aux plateaux élevés et froids où était construite leur ville, possédaient-ils quelques *villae* sur l'emplacement actuel du Puy. Plus probablement encore, les constructeurs de la cathédrale avaient ramené de Saint-Paulien (à 13 kil., par une route qui descend constamment) les débris païens qu'ils ont encastés dans l'église chrétienne⁴. En tous cas, *Anicium* ne fut jamais qu'un *vicus* du territoire vellave, dont *Ruessium* était le chef-lieu⁵. La ville naquit du transport du siège épiscopal et des conséquences de cette translation.

1. Congrès scientifique de France, 1855, 22^e session, t. II, p. 323 : *les Origines de la ville du Puy*. Cf. *Annales de la Soc. d'Agr.*, *passim*, notamment XXI (1857-58), 142 et suiv.

2. *Ruessium et l'antique Acropole d'Anis, ou les origines du Puy*. Le Puy, 1859.

3. *Revue épigr. du Midi de la France*, n^o 55, oct.-nov.-déc. 1889.

4. Cf. Héron de Villefosse (*Revue épigraphique du Midi de la France*, 1906, p. 132-136). La doctrine d'Aymard venait d'être reprise par Hirschfeld (*C. I. L.*, XIII) et par J. Déchelette (*Congrès archéol. de 1904*, p. 214-243).

5. Les documents les plus anciens confirment cette opinion. Grégoire de Tours, qui écrivait en 591, qualifie le Puy de *locus* (*Hist. Francor.*, X, xxv); en 923, le roi Raoul emploie l'expression *burgus* (*Gall. christ.*, II, Preuves, col. 221-222); et c'est seulement en 1134 que nous rencontrons, dans une charte de Louis VI le Gros, le terme de *civitas* (*Hist. du Lang.*, II, preuves, col. 473) : ce dernier document porte en outre la nouvelle désignation de la ville, *Podium*, déjà employée au ix^e s. et qui prévalut dans la langue courante sous la forme *Lo Puey*. — Cf. Jacotin, *Dict. topogr. du département de la Haute-Loire*, v^o le Puy.

Que dire, précisément, des origines de l'évangélisation vellave ? Ce problème est, avec le précédent, celui qui a été le plus âprement discuté, et il reste encore à résoudre¹. On a commencé par construire des systèmes, on a invoqué les procès-verbaux relatant l'ouverture, pratiquée en 1711-1712, des chasses de Saint-Vosy². Ce n'est qu'en 1878 que Jacotin, le premier, a eu l'idée de reproduire cette pièce officielle³. Si l'on ajoute à cette méthode peu sûre un certain chauvinisme local assez incompréhensible, on comprendra les retards apportés à la solution de ce problème. Il y a toute une école exagérément traditionaliste qui produisit pourtant quelques travaux sérieux sur l'apostolat de saint Georges et la série de ses premiers successeurs⁴. Mais, depuis Grégoire de Tours, il s'était formée une autre école qui se montrait sceptique sur la question de l'apostolicité de l'Église du Puy⁵. Que savons-nous de saint Georges lui-même, de son origine, de sa prédication, de l'époque où il vivait ? Presque rien, car les légendes qui nous en parlent avec un grand luxe de détails merveilleux sont venues trop tard et ont donné trop libre carrière à la fantaisie pour mériter la moindre créance. Nous savons qu'un personnage nommé Georges, vint un jour apporter la foi chrétienne dans les montagnes vellaves ; la ville de *Ruessium* devint son centre d'influence, il est probable qu'il y mourut. Nous n'en connaissons pas davantage. La lutte entre le paganisme latin et la religion nouvelle fut-elle longue dans ce pays de montagnes boisées où les druides avaient été puissants, où la superstition avait poussé de profondes racines ? Nous n'en connaissons pas les épisodes⁶, mais seulement

1. Rocher (*les Vieilles histoires de N.-D. du Puy*, 1886-87, p. 534) avait promis une étude d'ensemble sur l'*Évangélisation vellave*. Il n'eut pas le temps de l'écrire, et il n'y a pas lieu de le regretter : il se proposait de démontrer que la venue de saint Georges dans le Velay était d'accord « avec les certitudes générales de l'histoire et les résultats positifs de la science actuelle », non pas en s'appuyant sur les textes, mais « en adoptant la méthode *a priori* (?) ».

2. Arch. munic. du Puy, G G, 6 : c'est la copie, collationnée sur l'original qui existait aux Archives de l'église collégiale de Saint-Vosy, qui avait été faite pour dom Vaissette (Bibl. Nat., Collection du Languedoc, t. XXXIX, f^{os} 304 et suiv.).

3. Ant. Jacotin, *Procès-verbaux de l'ouverture des chasses de Saint-Vosy (1711-1712)*, *Mém. de la Soc. Agr. et sc.*, I (1877-78), 268-283.

4. Il convient notamment de citer les *Traditions chrétiennes sur saint Georges* du P. Matharan, de la Compagnie de Jésus (le Puy, Freydier, 1877, in-12 de xvi + 380 p.) et le beau mémoire sur la *Translation du siège épiscopal de Saint-Paulien au Puy* inséré par Aymard dans les *Annales de la Soc. d'agr.* de 1869 (t. XXX, p. 531 et suiv.).

5. Cf. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, (Paris, Fontemoing, 1900), t. II. — Voir les *Tablettes historiques*, t. II (1874-72), p. 56.

6. La légende de saint Marcel dit qu'il fut saisi, en traversant *Anicium*, par des paysans idolâtres des environs de Polignac, et décapité dans un hameau voisin, qui depuis porte son nom.

la conclusion : le triomphe du christianisme, quand vers le ^{vii}^e siècle, saint Vosy transféra le siège épiscopal de *Ruessium* au Puy d'Anis.

3. *Les invasions barbares et la reconstitution carolingienne.* — Depuis l'entrée des Germains en Gaule jusqu'à l'époque féodale, pendant six siècles à peu près, l'histoire du Velay reste, encore aujourd'hui, à peu près complètement inexplorée : rien ou presque rien n'a été fait. Il faut se reporter aux ouvrages généraux des annalistes (Odo de Gissei et le frère Théodore) et des historiens du Languedoc : ils se bornent à répéter quelques anecdotes de Grégoire de Tours qui illuminent à peine cette période confuse et obscure.

A l'abri derrière son rempart de montagnes au climat rude, le Velay conserva longtemps, semble-t-il, avec une paix relative, la civilisation romaine. Les noms des fonctionnaires montrent une très faible proportion des Germains ; les évêques, *præsules ecclesiæ Aniciensis*, sont des Romains ¹. Les Barbares ne tardèrent pas à pénétrer dans la région, entassant ruines sur ruines. Mais les évêques quittent Saint-Paulien et viennent s'établir au Puy d'Anis : saint Scutaire fut l'*artifex* de la première cathédrale. C'est le moment où, sous la poussée des Barbares, disparaissent les cités qui n'occupent pas une position stratégique utile : chez les Gabales du Gévaudan, Javols perdra toute son importance au profit de Mende ; chez les Vellaves, le chef-lieu n'est plus à Saint-Paulien, mais au Puy, que l'on ne tardera pas à entourer de fortifications ². Il y a, dans ce transfert, non pas seulement un épisode de la vie religieuse, mais un épisode de la vie même du Velay : et, dans cette ampleur qui lui donne son vrai caractère, il n'a pas encore été étudié. Quoi qu'il en soit la paix a disparu et le Velay va connaître une des périodes les plus malheureuses de son histoire : les villages sont abandonnés, des landes ont remplacé les terres cultivées, les routes sont coupées de fondrières.

Les misères de la guerre, les scènes de meurtre et de pillage, les

1. Kurth a fait le relevé de tous les habitants mentionnés dans les sources et, au moyen des noms qu'ils portent, il a tenté d'établir leur origine (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1899, n° 41, p. 769-790).

2. Voir U. Rouchon, *Les fortifications de la ville du Puy* (Congrès arch. de France, 1904, p. 358-372). — Cf. aussi Adrien Blanchet, *Enceintes romaines de la Gaule*, Paris, Leroux, 1907, in-8, 356 p.

exemples journaliers de violence contribuent à exalter et à déformer à la fois le sentiment religieux. Grégoire de Tours¹ raconte l'histoire de cet aventurier « fol et insensé »² qui se donnait pour le Christ : on en pourrait tirer les éléments d'une étude sur la vie religieuse, sociale et morale du Velay à cette époque, elle n'a même pas été tentée. Cet épisode remua pourtant la population jusqu'en son fond même. Des malades étaient amenés à ce prophète de temps nouveaux et meilleurs : il les guérissait par l'imposition des mains ; diseur de bonne aventure, il recevait de toutes parts des cadeaux et de l'argent. Mais il donnait tout aux indigents, priant avec la foule, puis exigeant qu'elle l'adorât à genoux. Toute une armée de loqueteux vint un jour camper devant la ville du Puy, pillant et détroussant les voyageurs, menaçant de mort tous ceux qui ne reconnaîtraient pas l'autorité divine de leur chef. Il fut tué par trahison et la bande se dispersa. Mais la foi en cet homme ne disparut pas avec lui, en cette époque troublée. — Au milieu de ce désordre, la civilisation romaine s'effritait, et les hommes qui la représentaient se faisaient plus rares. Au début du VIII^e siècle, en 732, Higelric succède à Dulcidius sur le siège épiscopal. Voilà un fait essentiel : la substitution d'évêques francs aux évêques gallo-romains, les conquérants avaient pénétré jusque dans le sanctuaire³. Pour achever la ruine des souvenirs de Rome, rien ne fit plus que les influences venues du Sud. Les invasions arabes n'atteignent pas d'abord le Velay ; mais des traditions rapportent que saint Théofrède, abbé du Monastier, aurait été lapidé par les Sarrasins. Jusqu'à l'époque de Charlemagne, le diocèse, ravagé et désorganisé, semble même « avoir demeuré dénué d'évêques⁴. »

Mais la tourmente passa, et la reconstitution impériale tentée par Charlemagne ramena un moment sur le Velay la prospérité et la civilisation. La légende a été répandue de la consécration miraculeuse d'une église par les anges au sommet du Mont Anis. Dès le temps des Carolingiens, les pèlerins affluent à cette « église angélique » du Puy, de toutes les provinces de la France et de tous les pays limitrophes : le Puy est devenu, pour toujours, une ville de pèlerinages. Sous l'autorité de ses évêques, il est une petite capitale

1. *Hist. ecclés. des Francs*, I. X, ch. 25.

2. Odo de Gisse, éd. 1644, p. 160, a traduit ainsi le passage de Grégoire de Tours.

3. Ch. Rocher a fait là-dessus quelques considérations ingénieuses mais trop vagues (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, II (1879-80), p. 234-238).

4. Odo de Gisse, éd. 1644, p. 185.

et un grand centre d'art religieux, où fleurissent particulièrement l'émaillerie, l'orfèvrerie, l'art du fondeur, celui du faiseur de camaïeux, avec la sculpture sur bois et sur métal. Mais l'histoire de la plupart des monastères du Velay n'a pas été écrite, et nous ignorons combien ils ont renfermé de savants théologiens et de moines peintres, sculpteurs, architectes et enlumineurs de manuscrits¹. Ce sont des centres intellectuels et artistiques, mais ce sont aussi des centres de vie économique : on confie aux saints, patrons de l'église ou de l'abbaye, les trésors qu'on ne peut chez soi garder en sûreté et les premiers banquiers apparaissent dans les couvents. Aucun travail n'a été entrepris là-dessus. On a un peu plus de détails sur le prestige extérieur de l'église du Puy et sur son alliance avec l'église espagnole de Girone².

Au temps de la désorganisation carolingienne, deux faits gros de conséquences : l'apparition d'une puissante famille, celle des Polignac, qui, dès l'épiscopat de Norbert de Poitiers, entre en rivalité avec le pouvoir épiscopal, et, d'autre part, la formation du pouvoir temporel des évêques qui deviennent suzerains dans leur ville. L'abbé Fraisse et Ch. Rocher ont été attirés par l'importance de ces faits et ils les ont étudiés d'une façon vague³.

4. *La désorganisation seigneuriale*. — Les travaux deviennent plus nombreux et plus utiles, l'époque féodale a été étudiée avec plus de méthode et d'esprit critique. Pourtant tous les problèmes n'ont pas été résolus, quelques-uns même n'ont pas été posés.

Le fait dominant, c'est la lutte entre l'évêque du Puy et le vicomte de Polignac : l'histoire du Velay au moyen âge est là tout entière. « Les deux figures remplissent la scène. Le roi est trop loin et ne se signale que par de rares apparitions. Qui aura le dernier mot, du manoir ou du palais épiscopal ? Est-ce l'évêque ou le vicomte qui prévaudra ? Telle est la question posée du x^e siècle au xv^e et

1. Nous ignorons si *Gauzfredus*, qui a laissé son nom sur une des portes de la cathédrale, fut un étranger. — Une seule question a fait l'objet d'études nombreuses, c'est celle de la Bible de Théodulfe, conservée au Trésor de la cathédrale, un des plus beaux spécimens de la calligraphie carolingienne. Cf. notamment L. Delisle, *Ac. des Inscr. et B. Lettres*, 17 avril 1878.

2. Ch. Rocher, *Girone et Bigorre*, dans les *Tabl. hist.*, III (1872-73), p. 233, 337, 463.

3. Fraisse. *Norbert de Poitiers, év. du Puy (880-915)* dans les *Tabl. hist.*, IV, 1873-74, 363-382 ; — *Adalard (915-926)*, *ibid.*, 411-418 ; — *Hector (926-927)*, *ibid.*, 449-422 ; — *Gotescalc (927-962)*, *ibid.*, t. V, 1874-75, 116. — Ch. Rocher, *Le Velay sous les derniers Carolingiens (888-987)*, *ibid.*, p. 509-528.

dont les péripéties remuent la province jusque dans ses fibres les plus intimes ¹. » L'histoire des vicomtes de Polignac est donc liée à celle du Velay, et celle-ci « sera en partie faite le jour où l'on aura une vraie monographie sur les Polignac ² ». Cette monographie a tenté deux érudits : G. de Chabron au ^{xviii}^e siècle, dont l'étude est restée manuscrite, et Truchard du Molin, dont l'ouvrage n'a été imprimé qu'à trente exemplaires sur papier impérial du Japon et non mis dans le commerce. Grâce aux *Preuves* publiées par Jacotin ³, nous possédons aujourd'hui tous les éléments de cette monographie. En revanche, l'histoire des évêques du Puy n'a pas été écrite d'une façon suivie ; quelques figures, particulièrement curieuses, ont attiré les chercheurs : Adhémar de Monteil ⁴, Bertrand de Chalencon ⁵, etc. L'évolution générale est très nette. Le prestige de l'église du Puy augmente de jour en jour à cause de ses pèlerinages et de ses écoles, à cause de la croisade qui y a trouvé, avec des soldats, un chef et un historien ⁶. Louis VI en 1134, Louis VII en 1146 donnent à l'évêque la seigneurie effective de la ville entière, avec tous les pouvoirs que cette seigneurie comportait : ceux de juger, de battre monnaie, d'entretenir des hommes d'armes, d'établir et de lever des impôts et péages. De leur côté les papes avaient exempté l'évêque de la juridiction de tout métropolitain et l'avaient décoré du pallium. Il était vraiment dans son diocèse l'arbitre suprême de la vie sociale tout entière. Du Rhône à la Loire, et d'Alais jusqu'à Montbrison, il était défendu « d'exercer aucune violence ou de faire aucune levée d'impôts, ou d'établir aucune coutume, ou d'exiger aucun péage, ou d'élever de nouvelles fortifications ou de nouveaux châteaux » sans la permission de l'évêque. En août 1213, Pons IV, vicomte de Polignac, rend hommage à l'évêque du Puy « du château et dépendances de Polignac

1. Ant. Jacotin, *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, I, 1878, 31.

2. *Ibid.*, 32.

3. Paris, Leroux, 1906, 5 vol. in-4.

4. L'abbé Fraisse, dans la *Haute-Loire*, du 23 avril au 13 juillet 1867 ; Ch. Rocher dans les *Tabl. hist.*, t. I, 1870-71, p. 395-408.

5. Ant. Jacotin, dans les *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. I, 1878, p. 229-238.

6. Raymond « d'Agilers » était d'Aiguille, près le Puy. — Il faut dire un mot de la question artistique. Des remarquables travaux de F. et N. Thiollier (*L'architecture relig. à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy*, Le Puy, 1900, gr. in-f°), il résulte que les monuments du Velay ne peuvent pas être rattachés à l'école auvergnate, comme on l'avait généralement fait jusqu'à ces dernières années : les églises velaisiennes sont plutôt inspirées, les unes, de l'art bourguignon, d'autres, de l'art provençal, d'autres enfin, des monuments limousins ou des édifices du Poitou.

et des terres qu'il possède et possédera par la suite dans l'évêché du Puy. Il déclare que, dans le cas où ses enfants décèderaient sans postérité, il donne la terre de Polignac et tout son bien aux évêques du Puy ». L'évêque était devenu le comte du Velay ¹.

L'attrait de cet épisode essentiel a fait rejeter dans l'ombre un des faits les plus curieux de l'histoire du Velay : son rôle intermédiaire dans la conquête du Midi par le Nord au moment de la croisade des Albigeois et dans la disparition de toute une civilisation. A vrai dire, cela n'a pas échappé complètement, mais on s'est borné à étudier les troubadours vellaves et à déterminer les influences littéraires qui se rencontrent en eux, à la limite de la langue d'oc et de la langue d'oïl. Ils avaient été mentionnés par Sainte-Palaze et Millot au XVIII^e siècle ; Renouard a publié en 1812 ce qui reste de leurs œuvres ; Fauriel, un Forézien, a montré la hauteur de leur inspiration poétique. C. Fabre tente aujourd'hui de préciser la nature de leur talent en déterminant les conditions historiques au milieu desquelles ils ont vécu ². Depuis le X^e siècle, à la fête de l'Assomption, qui attirait un grand nombre de pèlerins, les troubadours récitaient, devant un jury appelé la *cour du Puy*, des vers en l'honneur de la vierge Marie ³. Ils ont trois « manières ». Les uns aiment la grâce des descorts et des sirventes, tel Garin d'Apehier, qui devint, à Toulouse, le poète favori de la reine Adélaïde de Savoie, tel encore Garin Le Brun, du Puy, qui vivait au XII^e siècle ; plus tard, Gausserand de Saint-Didier se rendit célèbre par ses vers en l'honneur de Béatrix, comtesse de Viennois, la fille du marquis de Montferrat, et Na Castellosa, femme du seigneur Meyronne, écrit des vers élégiaques. — D'autres poètes chantent la joie des aventures et la croi-

1. Cf. Lascombe, *Répert. gén. des hommages de l'évêché du Puy (1154-1741)*, p. 348, et *l'Histoire gén. du Languedoc*, t. III, preuves, col. 238. — L'existence de la cour temporelle de l'évêque du Puy nous est révélée par deux registres d'audience de la fin du XIII^e siècle, dans lesquels on retrouve des procédures fort curieuses pour l'histoire du Velay. Cette ancienne juridiction, qui remonte au moins à l'année 1201, disparut en 1307, à la suite de l'acte de pariage par lequel l'évêque Jean de Comines et le roi Philippe le Bel s'associèrent pour l'administration de la justice sur la ville du Puy. Cf. Jacotin, *Inventaire-Sommaire des Archives départementales : série G*, le Puy, 1903.

2. *Trois troubadours vellaves : Guillaume de Saint-Didier, Pons de Capdenil et Pierre Cardinal* (le Puy, Marchessou, 1903, in-8, 48 p.). — *Austorg d'Orlac, troubadour du Velay au XIII^e siècle* (*Mém. de la S. agr. et sc.*, t. XIII, 1904-05, p. 61-78). — *Le troubadour Pons de Chapteuil ; quelques remarques sur sa vie et sur l'esprit de ses poèmes* (*ibid.*, t. XIV, 1905-06, p. 25-51), etc. — C. Fabre prépare sur les troubadours vellaves une étude d'ensemble appuyée sur des éditions critiques.

3. C'est à ces concours de poésie qu'il faut réduire les *cours d'amour* que Raynouard et Fauriel avaient échafaudés, sur des données d'ailleurs très vagues.

sade comme Guillaume de Saint-Didier, prédicateur enthousiaste de la troisième croisade¹ et son digne émule, Pons de Capdeuil, « le gentil baron », qui trouva un langage élevé pour exhorter ses contemporains à prendre la croix. — De tous ces poètes, les plus intéressants sont sans doute les satiriques. Austorg d'Orlac, né au Puy, lance contre Innocent IV les traits les plus hardis ; enfin Pierre Cardinal, le plus célèbre des troubadours de son temps, accable des invectives les plus terribles, à la manière de Juvénal, les faux dévots, les mauvais moines, l'Inquisition et les avides barons venus du Nord pour combattre son suzerain, Raymond de Toulouse ; il fut de ces Vaudois² qui souhaitèrent, en présence d'un clergé enrichi, un retour impossible à l'austérité des premiers siècles de l'Église. A sa mort (fin du XIII^e siècle), l'invasion du Midi par le Nord était complète. L'Inquisition avait proscrit la langue d'oc parce que c'était celle des hérétiques, la politique allait introduire dans la sénéchaussée et dans les châteaux du Velay la langue d'oïl. Les troubadours étaient destinés à disparaître³.

Mais un pouvoir nouveau a grandi peu à peu et quand l'évêque, ayant triomphé des Polignac, semble maître souverain, il trouve devant lui la commune. De cette histoire extrêmement intéressante nous ne connaissons à peu près rien : à peine quelques épisodes détachés dont le sens réel n'a pas été pénétré. Quel fut le régime de la propriété dans le Velay féodal et quels contrats ont réglé les rapports de l'évêque, par exemple, et de ses tenanciers ? Que savons-nous de l'organisation des métiers et des conditions du commerce ? Rien que de très général. Il est certain que le XIII^e siècle fut, dans le Velay, la période d'organisation de la classe industrielle et commerçante dans les villes : elle sent sa force grandissante et réclame, avec des libertés politiques, un allègement des charges. Aymard a étudié la confrérie des *Chaperons blancs* qui fut organisée contre les routiers et les cotereaux en 1183 sur l'instigation d'un chanoine, d'esprit très libre et peu scrupuleux, qui avait donné à un jeune garçon le costume de la Vierge miraculeuse⁴. Mais les

1. Il est également célèbre comme traducteur des fables d'Esopé.

2. On retrouve en lui l'influence des « pauvres de Lyon » qui prouve les relations du Velay avec la vallée du Rhône.

3. Lavaud (*Grande Revue*, 1907) promet une prochaine édition critique de Fèvre Cardenne, troubadour du Puy-en-Velay.

4. Cf. tous les chroniqueurs de l'époque, cités par Gissey, 1644, p. 350-358, et reproduits dans les histoires générales (Arnaud, I, 135-138). Voir Aymard, *Notice sur la confrérie des Chaperons blancs*, Congrès sc. de 1855, Paris et le Puy, 1856, t. II, p. 623-627.

progrès des « bourgeois » sont ininterrompus. En 1207 les habitants du Puy envoient à Rome des députés pour informer le pape que leur évêque exigeait des redevances arbitraires pour les sépultures et l'autorisation du mariage des veuves : Innocent III enjoignit à l'évêque et à son clergé de restituer ce qu'ils avaient indûment reçu, de laisser aux fidèles toute liberté de poursuivre leur instance auprès du souverain pontife et de s'abstenir désormais de toute injustice sous peine de châtimens sévères. Quelques années plus tard, il y eut au Puy une véritable révolution communale contre l'évêque Robert de Mehun : le 15 février 1217, une émeute éclata ; aux gens de la ville s'étaient joints les paysans des environs, l'évêque faillit être tué. Le pape essaya d'apaiser le ressentiment des bourgeois en levant l'excommunication que l'évêque avait prononcée contre eux ; mais le peuple, pratique avant tout, réclamait des libertés publiques, des garanties contre une oppression future, et non pas des grâces spirituelles. Le roi de France intervint alors et, en 1219, concéda aux habitants du Puy une charte communale.

Ce qu'il y a de plus caractéristique ici, c'est l'intervention du roi, qui accorde une charte de commune quand il s'agit de faire pièce à l'évêque, et qui profitera de la première occasion pour la retirer : à la suite d'une sédition populaire, que la corporation des bouchers avait suscitée¹, le roi Philippe le Hardi, en avril 1277, déclara les habitants du Puy « privés du sceau et de la Maison commune, des clés des portes, fossés et forteresses de la ville, des armes communes, chaînes, syndicat et consulat et de tous les droits dont jouissait ladite communauté. Les armes et toutes autres choses seront mises en la main du roi ». Le terme de cette histoire, c'est, en somme, la mainmise de la royauté sur le Velay. Mais personne encore n'a fait une étude d'ensemble sur la façon dont les bourgeois ponots conquièrent, puis perdirent leurs franchises communales, sur la politique royale à cet égard, etc. De plus, à cause du petit nombre de chartes qui nous ont été conservées, il a été difficile d'étudier en elles la part de l'influence du Nord et celle du Midi qui se sont croisées dans le Velay.

5. *La reconstitution de l'unité (XIV^e-XV^e s.).* — Comment le

1. A la suite du « violement de la belle bouchère » par Guillaume de Rochebaron, bayle du Puy. (Médicis, *Chr.*, I, p. 212-219).

monde féodal, qui avait atteint au XIII^e siècle son expression parfaite, se désorganisa-t-il dans le Velay pendant les deux siècles suivants? Nul historien encore ne s'est avisé de le rechercher. Le XIV^e et le XV^e siècles sont une des périodes où la littérature historique est la plus pauvre, une de celles pourtant où il y aurait le plus de choses curieuses à étudier. L'œuvre essentielle, à laquelle il faut toujours recourir, c'est la publication d'Ant. Jacotin sur les *Preuves de la maison de Polignac*.

On attend encore un travail d'ensemble sur la guerre de Cent Ans dans le Velay. Elle ne fut pas trop dure; car le Velay était trop éloigné, il resta à l'abri des premiers désastres et des sanglantes chevauchées du prince de Galles en Languedoc; d'ailleurs il sut faire cause commune avec les régions voisines de l'Auvergne, du Gévaudan et du Vivarais¹. Si le Velay souffrit peu de l'invasion anglaise, il connut en revanche les « pillards » de Robert Knolles et la célèbre compagnie de Seguin de Badefol, « la Margot », et les routiers de toute espèce qui causaient de tels ravages « qu'à peine y laissaient-ils de pain à manger² ». Que dire de la lutte des Armagnacs et des Bourguignons et de ses contre-coups dans le Velay? Ch. Rocher l'a étudiée³. Mais, ce qui manque, c'est le groupement des faits qui permettrait de mettre chacun d'eux en leur vraie place : quelle est la vie économique qu'ils nous révèlent? quelle est la nature des rapports sociaux? Sur la désorganisation morale de cette époque troublée nous ne savons rien, sinon quelques faits isolés sur le développement de la sorcellerie et de la superstition populaire⁴.

Au milieu de ces tristesses, l'âme du monde féodal se dissout : les principes qui faisaient sa force se dessèchent ou se corrompent. Le rôle de la noblesse vellave diminue : entre les Polignac et les évêques du Puy la rivalité se poursuit d'abord, moins âpre, puis peu à peu les dissentiments s'apaisent. Mais il manque une étude

1. Ant. Jacotin a donné (*Preuves de la maison de Polignac*, charte 291) le texte d'un accord conclu, le 30 août 1403, à Pradelles, entre les États du Velay, du Vivarais et du Gévaudan pour s'opposer aux courses des gens de guerre qui désolaient le pays. Est-ce un document isolé? ou d'autres viendront-ils s'y ajouter?

2. Arch. municip. de Riom, doc. 144 de l'inventaire.

3. Ch. Rocher, *les Bourguignons en Velay (1419-1420)* dans les *Tabl. hist.*, t. V (1874-75), p. 386-406, 493-508, 541-574; — t. VI (1875-76), p. 313-345.

4. Chassaing (*Spicilegium Brivatense*, p. 438-446) cite la sentence de mort rendue le 6 août 1390 par Jean Bertrand, lieutenant du juge du Monastier-Saint-Chaffre, contre Jeannette Nova ou *Revergada*, sorcière, résidant à Chadron et native de Farges près Siaugues-Saint-Romain.

sur le clergé vellave : quel fut son rôle dans les désordres du schisme et dans les querelles des antipapes ? quelles étaient exactement les relations entre le Velay et Avignon ? La science est toujours le privilège du clergé et il entretient des boursiers au collège d'Autun à Paris¹. Il y a une organisation financière et administrative qu'il faudrait suivre dans le détail : on attribue à Guillaume de Chalencon, évêque depuis 1418, l'établissement du casuel pour les curés de l'évêché. D'autre part la foi diminue : un chanoine est assassiné en 1473² et des hérésies se font jour. — La royauté recueille la puissance qui échappe des mains de la féodalité et de l'Église. De plus en plus la population, active et pacifique, va vers le roi, en qui elle trouve un protecteur et en qui elle demandera un maître. Toutes les classes lui fournissent des serviteurs fidèles et de précieux auxiliaires : Etienne de Vissac, qui fut chancelier de France sous Philippe VI, Gilbert de la Fayette, un des plus braves compagnons de Charles VII et qui l'aida à reconquérir son royaume, Yves d'Allègre, maréchal de camp, le héros de Ravenne³.

La prospérité économique renaît, à la faveur de l'administration consulaire et des privilèges que le roi lui accorde⁴. Autour du sanctuaire de Notre-Dame, les transactions reprennent, dès le lendemain de la guerre, et les corporations s'organisent. Aucune étude sur ces questions. Il faudrait insister sur le rôle des Juifs dans le commerce local et dans les origines des banques⁵ et noter l'apparition de la compagnie des garde-notes, c'est-à-dire des notaires : car les transactions sont devenues plus fréquentes, le goût des fondations de toutes sortes plus vif, la coutume des testaments davantage à la mode. Il y aurait évidemment, dans cet ordre d'idées, matière à des recherches intéressantes et fructueuses. — Cette prospérité économique amène un renouveau intellectuel : c'est une question de savoir jusqu'à quel point Guillaume Tardif appartient au Velay. Non que son origine soit douteuse : il est originaire du Puy et signe

1. Cf. H. Mosnier, *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. VII, 1894-93, p. 253-262.

2. Cf. Ant. Jacotin, *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. XIV, 1903-06, p. 241-243.

3. Ce dernier seul a été étudié : par l'abbé Sauzet, puis par Grellet de la Deyte, *Yves d'Allègre, lieutenant général des armées des rois Charles VIII et Louis XII en Italie (1452-1512)*, Riom, Juvet, 1905, in-8.

4. Voir les *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. II, p. 100-104.

5. Les Juifs avaient massacré un enfant de chœur en 1320 (cf. le frère Théodore, *Hist. de N.-D. du Puy*, t. III, ch. VIII, p. 316) : un monument expiatoire fut élevé ; Charles le Bel établit même une nouvelle juridiction dont les enfants de chœur de N. D. furent les titulaires et qui leur donna le droit d'arrêter tous les Juifs qui se rencontreraient au Puy (cf. Bib. Nat., coll. du Languedoc, t. XXXIX, f° 291 v°).

Aniciensis ; mais il vint à Paris de bonne heure, il fut lecteur de Charles VIII et professeur au Collège de France. S'il subit l'influence italienne et s'il se révèle humaniste délicat dans sa traduction des *Apologues* de Laurent Valla et des *Facéties* de Pogge, il faut sans doute mettre le Velay hors de cause ; car ce fut un « déraciné ». Pourtant les influences italiennes semblent évidentes dans le Velay à la fin du x^v^e siècle, elles y pénètrent par Avignon et c'est ainsi, sans doute, que s'explique la présence au Musée du Puy d'une *Vierge au manteau déployé* dont l'inspiration est très probablement d'origine avignonnaise ¹.

6. *Le XVI^e siècle.* — Les éléments essentiels de la vie politique et de la vie matérielle du Velay, constitués avant la fin du x^v^e siècle, atteignent au xvi^e siècle leur plein développement. Cette région devient à la fois de plus en plus royaliste et de plus en plus « boufgeoise ». Mais un accident — les guerres de religion — retarde jusqu'au xvi^e siècle la mainmise absolue du roi et l'obéissance sans retour.

L'histoire politique est mal connue. Nous savons peu de choses précises sur les rapports du Consulat avec le roi. Ce qui a été surtout étudié, ce sont les entrées des souverains au Puy, plus importantes pour l'histoire des mœurs que pour l'histoire politique ². Les rapports du clergé et de la royauté nous éclairent sur les progrès de la centralisation monarchique dès le début du xvi^e siècle : ils n'ont pas été suffisamment approfondis. Suivant une tradition ancienne, le chapitre du Puy ne pouvait se réunir pour le choix d'un évêque sans la permission du roi ³. A la mort de Jean de Bourbon, en 1514, deux candidats sont en présence : Antoine de Chabanes, protonotaire apostolique, prieur d'Ambierle en Forez, et Jacques de Sénectaire, abbé de la Chaise-Dieu. Or Louis XII intervint personnellement auprès du chapitre en faveur du premier candidat ; il ne se contenta pas d'écrire et de faire écrire aux chanoines ; il leur dépêcha son secrétaire, Odinet Geffroy, pour les

1. Voir le *Temps* 12 juin 1904 ; — Perdrizet, *la Mater Omnium du Musée du Puy* (Congrès archéologique de 1904, p. 570-584) ; — Demartial, *Mémoires de la Soc. arch. et hist. du Limousin*, mai 1908, p. 540-547.

2. Notamment l'entrée de François I^{er} le 18 juillet 1533 (voir Médecis, I, 212). — Cf. Ant. Vernière, *Itinéraire des rois de France et des papes dans l'Auvergne et le Velay*, Clermont-Ferrand, 1898, in-8, 27 p. ; — *Les Voyageurs et les naturalistes dans l'Auvergne et le Velay* (Revue d'Auvergne, 1899 et 1900).

3. *Tabl. hist.*, I (1870-71), p. 227.

prier d'avoir égard à la recommandation royale. Il fit plus : il constitua des mandataires pour agir directement sur les élections ¹. Jamais immixtion de la couronne dans le scrutin du chapitre n'avait été plus nette, plus violente : Antoine de Chabanes fut élu ². Deux ans après, la nomination des évêques devenait, à la suite d'un accord avec le pape, un privilège de la royauté : cette dévolution à la couronne des vieilles franchises électorales du chapitre du Puy, ainsi que la mise en commende de tous les bénéfices ecclésiastiques, ouvraient décidément pour le clergé du Velay une ère de servitude et de décadence. Mais comment le Concordat de 1516 fut-il accepté et à quelle organisation précise son application donnait-elle lieu ? Il y a là tout un ensemble de questions qui ont été laissées de côté par tous les historiens. On n'a même pas songé à publier le *Pouillé dressé en 1516 pour la levée des décimes* ³. La noblesse, également, se rapproche de la royauté, mais par une évolution différente : elle s'appauvrit et vend ses terres aux bourgeois qu'enrichissent le commerce et l'industrie : une nouvelle classe se forme, qui demande à la royauté de maintenir l'ordre et la paix et qui sera le plus ferme soutien de la politique royale dans le Velay. C'est elle qui détient les métiers et les fonctions municipales ; survienne le désastre de Pavie, et le Puy obérera ses finances pour venir au secours du roi. Elle fait plus : elle réclame le droit d'envoyer ses fils mourir aux frontières des Alpes et de la Meuse et renonce au privilège jadis octroyé par les rois, de ne combattre l'étranger que dans le Velay. C'est pour elle, enfin, que le roi fait bonne et prompte justice par les Grands Jours de 1548 ⁴. Ant. Jacotin prépare sur ces Grands Jours un travail qui précisera nos connaissances sur l'état moral et social du Velay au milieu du xvi^e siècle ; mais, sur les rapports combinés de la royauté, de la noblesse et de la bourgeoisie, il n'existe aucune étude d'ensemble.

On connaît mieux la vie économique ; mais seulement par fragments. On n'en a que les éléments épars, notamment dans les récits des chroniqueurs. Aux processions qui se répandaient à de

1. Ils étaient au nombre de quatre, parmi lesquels le vicomte de Polignac, et le seigneur de Rochebaron.

2. Voir une plaquette très rare, de 18 pages, imprimée au Puy, le 1^{er} juillet 1620, chez Estienne André, — rééditée par Ch. Rocher (*Annuaire de la Haute-Loire*, 1878).

3. *Arch. Nat.*, g 81, f^{os} 434-447.

4. Cf. Marthory, *Notice historique sur les Grands Jours tenus au Puy en 1548 et 1666* (*Ann. de la Soc. d'Agr.*, t. XVI, 1851, p. 334-39).

certains jours au travers de la ville figuraient les membres des riches corporations industrielles : orfèvres, les plus anciennement organisés ; drapiers, les plus honorés et les plus puissants ; merciers, chez qui déjà l'on trouvait de la dentelle ; épingliers et chapeliers ; armuriers ; tanneurs, pelletiers et parcheminiers, qui habitaient dans un quartier à part ; bridiers, bâtiers, corroyeurs et selliers, etc. ¹. On ne possède sur tout cela que des listes et des détails très généraux : on n'a pas encore étudié comme il conviendrait le fonctionnement des communautés d'arts et métiers dans le Velay ². Le beau livre de Boissonnade sur l'*Organisation du travail en Poitou* n'a pas suscité de recherches analogues, d'ordre économique et social. Il faudrait y joindre l'histoire des prix et de la fluctuation des salaires et les conséquences dans le Velay de la crise monétaire qui sévit au début du règne de Charles IX et dont il semble bien que l'une des causes fut la hausse de l'or ³. Quelques ordonnances rendues par les rois au sujet des foires et marchés ont été publiées, mais sans aucun plan d'ensemble ⁴. Elles permettent à peine de soupçonner l'intérêt d'une ordonnance de Charles IX (à Saint-Germain-en-Laye, juillet 1567) érigeant une *bourse des marchands* en la ville du Puy ⁵. Cette histoire, agitée et féconde, offre encore aux travailleurs de très grands espaces à explorer.

Elle trouverait un complément naturel dans l'étude du luxe et des lois somptuaires et dans la description des fêtes que l'on célèbre alors au Puy en très grand nombre. Les sports sont en honneur, comme le tir à l'oiseau ⁶ et le jeu de paume ; mais les luttes de l'esprit ne sont pas moins honorées. Le théâtre est surtout apprécié : sur de hauts échafauds, dressés sur les places publiques, on

1. Voir des articles dispersés de Lascombe, Chassaing dans les *Mém. de la Soc. agr. et sc.* : — de Bonneville-Colomb et L. Coste, *Comment les maîtres selliers du Puy-en-Velay accompagnaient aux processions la sainte Image de Notre-Dame* (Saint-Étienne, 1908).

2. Ch. Jacotin prépare une étude d'ensemble sur la corporation des cartiers du Puy.

3. Cf. H. Hauser, *Controverse sur les monnaies* (*Bulletin des Sc. écon.*, 1905, p. 30).

4. Voir notamment A. Lascombe. *Foires et marchés à Saint-Paulien* (*Tablettes hist.*, II, 1871-72, p. 247-249) ; — *au Monastier* (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, III, 1881-82, p. 181-190).

5. Cette création fut éphémère au xvi^e siècle ; car les habitants de Toulouse protestèrent contre cette faveur ; le Parlement de cette ville fit des remontrances et l'ordonnance ne fut pas enregistrée (*Arch. Nat.*, JJ 265, pièce 328, p. 152).

6. Cf. U. Rouchon, *Le jeu de l'oiseau au Puy* (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. XIII, 1904-05, p. 47-59).

représente des mystères ou des allégories ¹. Mais François I^{er}, à son arrivée au Puy, ne fut reçu que par des poètes inférieurs à ceux de Paris ; et personne n'eut l'idée de lui présenter le bon chroniqueur Etienne Médicis comme l'égal des du Bellay. Presque partout la forme est laborieuse, la langue bizarre, les idées sans profondeur ; les délicats troubadours vellaves, les Pons de Capdeuil, les Pierre Cardinal, les Guillaume de Saint-Didier n'ont pas eu d'héritiers ².

— Germain Martin a étudié *les plus anciens libraires du Puy (1514-1544)* ³, d'après les minutes de notaires conservées aux Archives départementales : ces libraires vont à Lyon pour acheter leurs livres ⁴ et c'est par l'intermédiaire de cette ville, dont la vie intellectuelle est intense, que le mouvement rénovateur pénétré dans le Velay. Notre région produit de savants médecins comme Chaumette (de Vergezac), des érudits estimables comme Jacques de Montagne et surtout le protestant Jean Chassanion, né à Monistrol l'Évêque, qui fut un des plus actifs propagateurs et un des écrivains les plus féconds de la Réforme ⁵.

L'hérésie, en effet, a pénétré dans le Velay et les guerres religieuses y eurent leur contre-coup : le Velay va perdre les avantages de sa politique de recueillement et de sagesse dans les horreurs d'une lutte acharnée (1562-1596). Séduits par les côtés tragiques de ce drame, par l'abondance et la variété des matériaux qu'ils avaient à leur disposition, Mandet et Vinols ont consacré de longues pages à l'émouvante relation de cette histoire. Depuis lors, une foule de documents ont été publiés par Ch. Rocher ⁶, Le Blanc ⁷,

1. En 1475, Siméon Crouzot, orfèvre au Puy, a compilé par personnages *la Passion de Nostre Seigneur* (Médicis, I, 259). Nous connaissons surtout le *Mistère et histoire miraculeuse nouvelle faite à personnaiges, de l'advenement, dédicace et fondation du dévot et singulier oratoire de Nostre Dame du Puy d'Anis* : Claude Doleson, dominicain du couvent de Saint-Laurent, l'a emprunté aux *Vieilles Histoires de Notre Dame* et l'a fait jouer en 1518 ; il nous a été conservé par Médicis (II, 369-599).

2. Ant. Jacotin a publié (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, XII, 1902-03, p. 143-156) une poésie inédite d'André Corailhe, maître apothicaire du Puy et consul en 1570 : *Discours en forme de chanson de la reprise des villes et châteaux occupés par les Rebelles de Vivarez, au pays de Vellay, faite par monsieur de Saint-Vidal*. — Cf. aussi A. Lascombe, *Jean Brun, poète pratellois* (*ib.*, XIV, 1905-06, p. 115-120).

3. Le Puy, Marchessou, 1897, in-8° de 14 p.

4. L'imprimerie ne devait, en effet, s'établir au Puy qu'au début du xv^e s., vers 1611, sous les auspices des Pères de la Compagnie de Jésus. Cf. Paul Le Blanc, *Les débuts de l'imprimerie au Puy-en-Velay*, Le Puy, Marchessou, 1894.

5. Il a écrit notamment une *Histoire des Albigeois* (Genève, 1595).

6. *La Ligue en Velay* (dans les *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. I, 1878, p. 1-25) 10 pièces inédites.

7. Voir, dans les *Tabl. hist.*, III, (1872-73), p. 451, la rarissime plaquette de la

A. Lascombe¹, U. Rouchon² et surtout Ant. Jacotin³ : l'histoire des luttes religieuses dans le Velay est à reprendre entièrement. Évidemment notre région n'y joua qu'un rôle épisodique et secondaire : l'action principale naît, se développe et se termine ailleurs. Mais cette histoire même est curieuse. Deux figures dominent la scène : celle d'Antoine de la Tour, baron de Saint-Vidal, qui fut tué en duel par le cadet de Sèneujols, et celle d'Antoine de Sénectère, évêque du Puy, chef des politiques du Velay. Après la mort tragique d'Antoine de la Tour, la ville abandonna le parti de la Ligue et reconnut l'autorité souveraine du roi de Navarre. Henri IV se montra bon prince, il laissa à la ville ses franchises communales et lui accorda une décharge générale de tous les impôts arriérés.

7. *La monarchie absolue* (1598-1789). — C'est qu'en effet la situation économique, si brillante un demi-siècle auparavant, était devenue déplorable. « Partout le pays de Velay et es montaignes des environs, le povre peuple, qui avoit esté ruyné par les guerres, et après par la misère du temps, estoit si ruyné et afoibli qu'ils mouroient de faim... »⁴. Pour devenir maîtresse absolue, la royauté comprit qu'il fallait donner au commerce et à l'industrie le moyen de se développer librement. Pendant deux siècles les affaires purent reprendre dans une région pacifiée et acquise à la monarchie. Les questions se posent, abondantes ; très peu ont été abordées. On ne connaît pas l'histoire des classes rurales dans le Velay du xvi^e siècle à la Révolution ; on n'a pas eu l'idée d'étudier les effets qu'ont pu produire, sur la richesse agricole, les réformes des ministres Bertin et l'Averdy. On n'a pas poursuivi l'étude détaillée des corporations et du mouvement industriel parce que beaucoup de documents n'ont pas encore été publiés. Nous ne possédons pas de

prinse de la ville et chasteau de Solignac, et, dans les *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, III (1881-82), p. 169-180, le *Vray discours du siège, prinse et totale ruine de la ville de Saint Agrève*, pièce encore plus rare, qui ne se trouve pas à la Bibl. Nat.

1. Voir dans les *Tabl. hist.* (VI, 1875-76) quelques pièces relatives à la famille de Saint-Vidal, et dans les *Mém. de la Soc. agr. et sc.* (VI, 1888-90, p. 70), le testament d'Antoine de Saint-Vidal (16 juillet 1589), dont Mandet et Vinols n'avaient donné que des extraits.

2. U. Rouchon a communiqué au Comité des travaux hist. et scientif. (*Bull. hist. et philol.*, 1905, p. 150-153) deux lettres inédites de Henri III au baron de Saint-Vidal des 16 et 27 mars 1585, destinées à prévenir les agitations qui ont précédé la Ligue.

3. *Preuves de la maison de Polignac, passim*, notamment les documents 439, 449 et 757, 451, 767, 461, 779, 467, 469, 470, 478. Voir *Introd.*, p. xix.

4. Jean Burel, p. 98, année 1586.

documents qui nous renseignent sur la vie économique dans le Velay de 1610 à 1660 ; en revanche ils abondent de 1660 à 1789. Germain Martin a retrouvé dans les archives départementales de l'Hérault (C, 2774 et 2792) deux pièces présentant un état détaillé des corporations du Puy en 1691 et 1776¹. De son côté, Aug. Chassaing s'est fait l'éditeur des *Remarques sur le pays de Velay*, par M. de Fages, envoyé de tour du Vivarais, commissaire principal de l'assiette du Puy, tenue le 17 avril 1771, du *Mémoire sur le Velay*, par M. de la Chadenède (1777), du *Mémoire relatif à l'Assiette ou États particuliers du diocèse du Puy et pays du Velay*, par M. Portail, envoyé de Monseigneur le comte de Périgord, commissaire principal à l'assiette du Puy, tenue le 30 avril 1782². Toutes ces pièces, émanant des intendants ou de leurs subdélégués, abondent en renseignements curieux sur l'administration économique, sur l'état des chemins, sur les transactions et les ressources de la région, etc. Grâce à elles, Germain Martin a pu étudier *l'industrie et le commerce du Velay aux XVII^e et XVIII^e siècles*³. Malgré son intérêt, cette étude est incomplète : s'appuyant presque uniquement sur des textes empruntés aux Archives de Montpellier elle a peu utilisé les archives mêmes du Velay. On n'a pas encore imprimé le *Procès-verbal de la Visite de Froidour au Puy* (9 nov. 1668) ; l'*État de la province en 1674* est encore inédit. On n'a pas suivi l'évolution, déjà visible au siècle précédent, qui rend les riches bourgeois du Velay acquéreurs des anciennes terres nobles⁴ et la tentative faite par les marchands du Puy pour obtenir une *bourse de commerce*⁵. Germain Martin annonçait une *Histoire des corporations du Velay* : elle n'a pas encore paru. Sur la dentelle, qui devient l'industrie maîtresse du pays, un article de Corcelle⁶, clair et intelligent, n'est

1. *Deux documents sur l'histoire du commerce du Velay aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Le Puy, Marchessou, 1896, in-8 de vi + 26 p.

2. Au Puy chez Marchessou, in-16, 1885-1890.

3. Le Puy, Marchessou, 1900, in-8, 216 p. — Quelques essais industriels et agricoles furent tentés, à la fin du XVIII^e siècle, sous la poussée des économistes. Cf. G. Martin, *La Fayette et l'école pratique de tissage de Chavaignac* (le Puy, 1898, 13 p.).

4. G. Martin (*L'ind. et le commerce dans le Velay aux XVII^e et XVIII^e siècles*, p. 50-74) a publié toutes les pièces se rapportant à cette tentative. Il cite notamment une pièce de 1770 (Arch. dép. de l'Hérault, C 89) : « La ville du Puy est une des plus considérables de la province de Languedoc, et tient des premiers rangs aux États généraux ; on y compte environ 20,000 personnes et s'y fait plusieurs commerces. »

5. Voir Aymard, *Lettres de bourgeoisie accordées à des habitants de la ville du Puy aux XVII^e et XVIII^e siècles* (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, I, 1878, p. 249-267).

6. *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. VII (1891-93), p. 177-210.

qu'un résumé trop bref, qui aujourd'hui n'est plus au courant. Les habitants des campagnes refusent parfois de s'astreindre aux corvées féodales et des soulèvements populaires très significatifs se produisent à diverses reprises ¹.

Le mouvement des idées n'a pas, à beaucoup près, une importance égale, un sens aussi profond. Le Velay fut parcouru jusque vers 1621 par les protestants armés contre les catholiques ². Puis un apaisement se fit et les protestants se groupèrent dans les riches communes du Chambon et de Tence où vinrent les atteindre les mesures prises contre eux par Louis XIV : comment furent-elles accueillies et exécutées dans le Velay ³ ? La restauration catholique qui se produisit au début du xvii^e siècle n'a pas été étudiée : à peine entrevoyons-nous l'importance des Jésuites qui fondent une maison au Puy en 1588 ; leur influence sur l'instruction va désormais être profonde ⁴. La liturgie du diocèse se précise au temps de l'évêque Just de Serres (vers 1654). Peintres, sculpteurs, artisans exécutent de nombreux travaux pour les congrégations religieuses et les corporations laïques. Au commencement du xvii^e siècle, Guy François, qui s'est assimilé les procédés des Italiens, fonde au Puy une école artistique. A la fin du siècle, Mgr de Béthune, véritable Mécène ⁵, attache à sa personne Pierre Vaneau, un des maîtres de la sculpture sur bois. Son travail capital était le monument grandiose qui devait s'élever dans la cathédrale du Puy pour célébrer le triomphe de Jean Sobieski sur les Turcs à la bataille de Vienne, et aussi pour servir de sépulture à Mgr de Béthune : les bas-reliefs et les statues de ce monument et plusieurs autres panneaux sont restés longtemps dans la région et inspirèrent les artistes locaux ⁶. Toute une école vellave se forma avec Mathieu Bonfils, Pierre et François Layes, Joseph et Jean Marcon, Pierre

1. Voir notamment A. Lascombe, *Une rébellion à Vorey en 1709* (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, IV, 1883-85, p. 281-289).

2. Les protestants pénètrent par le Vivarais. Cf. une *relation de la prise d'Yssingeaux par les protestants en 1621* (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. VI, 1888-90, p. 182-184).

3. Une pièce curieuse, datant de 1683 (Arch. Nat., T T 321) a été publiée par Rocher dans les *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, I (1878), p. 205-212.

4. Léon Charvet a étudié le premier supérieur du séminaire du Puy, Etienne Martellange, dans la *Revue du Lyonnais*, 1873, p. 10 et 92.

5. Voir l'abbé Achar, *Notice sur Armand de Béthune* ; le Puy, Mey, 1902. Il y eut d'autres « Mécènes », amateurs d'art et collectionneurs, qui n'ont pas été étudiés.

6. Cf. M. Vachon, *La vie et l'œuvre de Pierre Vaneau, sculpteur français du XVII^e s. et le monument de Sobieski*, Paris, Charavay, 1883.

et Jean-Claude Portal, les frères Robert et Pierre Michel ¹, Gabriel Samuel et surtout Pierre Julien ². Quelques noms, également, illustrent les lettres vellaves sous la monarchie absolue. Dès la fin du xvi^e siècle, Marguerite de Savoie a organisé deux véritables Académies, dans son château d'Usson, puis dans son hôtel de la rue de Seine; or il y avait trois Ponots dans la maison de la princesse : son intendant Delouche, ses secrétaires Eyraud et Claude-François de Pominy. Le prédicateur ordinaire de Marguerite était à Paris Mathieu de Morgues, et son lecteur, Jean Baudoin, de Pradelles. Quant à Jean Baudoin, il traduisit tant d'écrivains italiens que le cardinal de Richelieu en fit son collaborateur et lui assura une place parmi les premiers membres de l'Académie française. L'érudition locale a complètement dressé la liste des écrivains vellaves; mais elle n'a même pas posé la question de savoir si ces écrivains tiennent de leurs origines des caractères propres. Qu'importe, par exemple, au Velay, une biographie de Lefranc de Pompignan, le célèbre adversaire des philosophes, qui fut évêque du Puy de 1743 à 1774? En revanche, il serait intéressant de préciser ce que doit à sa famille et à son milieu le cardinal Melchior de Polignac, l'auteur de l'*Anti-Lucrèce*. D'ailleurs tous ceux que nous avons cités appartiennent à la classe des nobles ou des bourgeois. Il est certain que, dans cette région, ainsi que dans la plupart des autres provinces, l'éducation populaire fut complètement négligée sous l'Ancien Régime. Un mouvement curieux se produisit au milieu du xviii^e siècle : en 1742, l'assemblée des notables prélève sur le budget municipal une somme de 1,000 livres, pour l'établissement de trois écoles gratuites au Puy; le 22 mars 1768 les États du Velay accordent une subvention de 1,200 livres aux Frères des Ecoles chrétiennes pour les aider à faire bâtir une école. Pour tracer un tableau complet de l'enseignement primaire dans le Velay avant 1789, il faudrait des recherches nombreuses qui n'ont pas été entreprises.

Il serait enfin extrêmement intéressant de faire l'histoire des idées politiques dans le Velay sous la monarchie absolue. On les devine plus qu'on ne les sait. On aperçoit le point de départ : atta-

1. Les deux frères travaillèrent surtout pour l'Espagne. Cf. P. Le Blanc, *Variétés hist. et biogr. de l'Auvergne et du Velay*, Le Puy, 1885, in-8 de 105 p.

2. André Pascal, *Pierre Julien, sculpteur; sa vie et son œuvre (1731-1804)*, dans les *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. XII (1902-03), p. 389-560.

chement très fort du Velay au roi qui rétablit la paix et l'ordre ; on aperçoit également le point d'arrivée, quoique moins nettement : la désaffection croissante. Ce qui manque, ce sont les épisodes intermédiaires, qui expliquent cette désaffection et la rendent sensible¹. L'ordre ne fut d'abord troublé que par des criminels et des pillages : les Grands Jours de 1666 vinrent montrer aux habitants la sollicitude royale². Mais bientôt, dans ce pays aux privilèges financiers énormes, l'administration centrale fait peser une fiscalité démesurée. Le Puy est, avec Toulouse, la seule ville du Languedoc qui possède un octroi, mais cette création n'a été faite que pour vendre des offices nouveaux³. Aux exactions du fisc répondent les gains scandaleux des financiers et ceux-ci ont pour conséquence de véritables émeutes et des conspirations où l'on va même jusqu'à s'appuyer sur l'étranger⁴. Les aventures de Mandrin dans le Velay se comprennent par là : ce fut moins un brigand de grand chemin qu'un chef de contrebandiers faisant campagne, à la tête de troupes armées, contre les abus de la ferme générale. Écoulant ses marchandises à bas prix, il apparut aux populations du Velay comme un libérateur⁵. Dans cette région, comme dans les autres provinces, ce fut pour une question d'argent que la monarchie perdit son prestige et sa popularité.

8. *La période contemporaine.* — Le Velay, devenu, avec quelques territoires empruntés aux régions voisines, le département de la Haute-Loire, joua pendant la période révolutionnaire le rôle

1. L'étude des États provinciaux apporterait une foule de renseignements sur l'état social et politique du Velay, sur la situation matérielle et morale des populations ; mais il n'existe encore rien de pareil aux monographies de Thomas, Cadier, Coville, Dognon, Joseph Girard sur les États de la France centrale, de Béarn, de la Normandie, du Languedoc et du Comtat Venaissin : les États particuliers du Velay n'ont pas fait l'objet d'un travail d'ensemble.

2. Cf. P. Marthory, *Notice hist. sur les Grands Jours tenus au Puy en 1548 et 1666*, dans les *Ann. de la Soc. d'Agr.*, t. XVI, 1851, p. 334-396.

3. Voir dans l'*Inventaire des titres et privilèges de la maison consulaire de la ville du Puy* (*Ann. de la Soc. d'Agr.*, 1851, p. 605...) la longue série des divers règlements, ordonnances, arrêts du Grand Conseil, confirmations, procès, etc., que provoqua la taxe du vin aux barrières du Puy. Cf. aussi sur la question de l'octroi, Rocher dans les *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, II (1879-80) p. 243-249.

4. Ch. Rocher a raconté, dans l'*Annuaire de la Haute-Loire* de 1878, une *Conspiration au XVIII^e s.* : il s'agit du comte de Sardan, receveur des tailles au Puy de 1660 à 1670, financier interlope. U. Rouchon prépare une étude sur les anciennes loges maçonniques du Velay, leur origine, leur constitution, leur rôle à la veille de la Révolution française. Une de ces loges, la *Parfaite Union*, est mentionnée au Puy dès 1773 ; une autre, la loge *Saint-Jean* est établie au Monastier, le 13 mai 1775.

5. Cf. Funck Brentano, *Mandrin*, Paris, Hachette, 1907, in-8, XII + 374 p.

auquel le destinait sa position intermédiaire. En relations avec Lyon, par où arrivaient les idées avancées, cette région de hauts plateaux et de forêts propice aux escarmouches et à la résistance, offrait des retraites sûres aux adversaires de la Révolution, émigrés, prêtres réfractaires qui venaient de l'Ardèche ou de la Lozère. La Haute-Loire fut entraînée dans les conspirations du comte de Sail-lans, du camp de Jallès et du camp de Pertuis, dans les insurrections provoquées par l'ex-constituant Charrier, par le marquis de Surville ou par Dominique Allier. Ce département, lisons-nous dans une lettre de brumaire an VI¹, « a été, dès le principe de la Révolution, un de ceux sur lesquels les brigands royaux ont cru pouvoir compter pour le succès de leurs entreprises. L'esprit public est bon dans le district de Brioude, mais très mauvais dans les montagnes des circonscriptions du Puy et de Monistrol ». Ce « mauvais esprit public » a persisté longtemps dans ce pays montagneux et rebelle aux nouveautés : c'est à lui qu'il faut attribuer la disparition ou la lacération des documents les plus curieux ; les archives familiales ou notariales restent obstinément fermées. Il est à peu près impossible de recueillir les cahiers de doléances de 1789² et de faire l'histoire des biens nationaux : la rumeur publique dénonce encore dans certains propriétaires les descendants de ceux qui « volèrent » le clergé, et ceux-ci n'ont rien de plus pressé que de détourner au moins les soupçons par la destruction des archives les plus curieuses.

Dans ces conditions, les études révolutionnaires furent abordées très tard et suivant une méthode qui les vicia. Les *Conférences* de l'abbé Péala³, les *Causeries historiques sur le Velay*, de l'abbé Cornut⁴, sont écrites « dans l'esprit le moins impartial et le plus hostile à la Révolution que l'on puisse voir »⁵. En revanche, H. Mosnier publia de consciencieuses études sur le conventionnel Bonet de Treiches et sur *l'enseignement secondaire au Puy-en-Velay*

1. Arch. Nat., F I^o III, Haute-Loire, 4.

2. Ch. Godard n'a pu retrouver que quelques cahiers des paroisses ou des *mandements* du Velay (*Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. XIII, 1904-05, p. 93-96). Ant. Jacotin a donné (la *Haute-Loire*, 21 fév. 1889) le *cahier des doléances de la noblesse de la sénéchaussée du Velay* d'après la seule copie qui en existe encore.

3. Faites en 1844 sur les martyrs du diocèse pendant la Révolution française (Le Puy, Gaudet, 1845, in-8, 236 p.).

4. Abbé Cornut, *Causeries hist. sur le Velay, quelques scènes de la Révol. de 1793 dans le département de la Haute-Loire*, Le Puy, Marchessou, 1865 et 1866, 2 vol. in-16 de 406 et 526 p.

5. M. Rioufol, *La Révolution de 1789 dans le Velay*, p. 334, n. 1.

de l'an VI à l'an XII (1798-1804) : *l'École centrale de la Haute-Loire*¹. — On sait peu de choses sur l'état de l'enseignement primaire dans la Haute-Loire pendant la Révolution : malgré l'arrêté du 25 juin 1793, les *béates* continuèrent à enseigner dans beaucoup de localités ; au lieu des 150 instituteurs et des 200 institutrices, prévus par le directoire exécutif, l'administration départementale ne put en nommer que 32 dans les cantons et 44 dans les communes (d'après des documents conservés aux Archives départementales).

Dans les dernières années, suivant l'impulsion donnée par les travaux d'Aulard et par le Comité de l'histoire économique de la Révolution, les travaux se sont multipliés. Max. Rioufol a écrit une histoire d'ensemble sur *la Révolution de 1789 dans le Velay* où une érudition abondante est mise en œuvre par un esprit partial et d'une méthode peu rigoureuse. Boudon a fait la monographie des *Municipalités révolutionnaires*². On a donné récemment³ une réédition du *Sommaire de l'état général des Biens des émigrés situés dans l'étendue du département de la Haute-Loire, dressé en exécution de la loi des 11 et 12 mars 1793, l'an II de la République française une et indivisible*⁴. Et Jovy vient de publier le dossier de Pierret, envoyé en mission dans la Haute-Loire en l'an III (1794-1795), auquel J. Peyriller a ajouté une étude sur le rôle politique et administratif de Pierret⁵. Ernest Gonnet a consacré ses deux thèses de doctorat⁶ à l'histoire du diocèse du Puy (1789-1802) et à l'histoire économique du département de la Haute-Loire de 1790 à 1800. Ch. Godard publie dans les *Mémoires de la Société*

1. Dans les *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. II (1879-80), p. 107-182.

2. Cf. plus haut p. 344. Voir aussi, du même, *Les fêtes publiques au Puy sous le Directoire*, le Puy, Prades-Freydier, 1897, in-8, 156 p.

3. A Lyon, chez L. Brun, 1908, 28 p.

4. Les autres placards ou recueils, extrêmement rares, n'ont pas été réédités : *Relevé général des émigrés ou prévenus d'émigration portés sur la première liste arrêtée par le département de la Haute-Loire, le 15 oct. 1793* (Crespy et Guillaume, an VI) ; — *Première liste supplétive par ordre alphabétique des émigrés, prêtres et autres ecclésiastiques déportés ou reclus du département de la Haute-Loire, formée en exécution des lois du 28 mars, 25 juillet 1793 et 9 ventôse de l'an II de la République française, une et indivisible* (Lacombe, an III) ; — *Liste supplétive des émigrés, prêtres réfractaires, condamnés et déportés, dont les biens ont été séquestrés en exécution de la loi du 8 avril 1792 et celle du 28 mars 1793*.

5. Jovy et Peyriller, *La Mission du Conventionnel Pierret dans la Haute-Loire en l'an III (1794-1795)*, Le Puy, 1908, in-16, 362 p.

6. E. Gonnet, *Essai sur l'histoire du diocèse du Puy (1789-1802)*, Paris, 1907, in-8 de 398 p. ; — *Essai sur l'histoire économique du département de la Haute-Loire de 1790 à 1800 : les populations des villes et des campagnes*. *Ib.*, 80 p.

agricole et scientifique (t. XII; XIII, XIV et XV), un travail très documenté sur *le Conseil général de la Haute-Loire, le directoire et l'administration départementale de 1790 à 1800*¹.

La méthode scientifique a donc pénétré la période révolutionnaire elle-même. Mais il ne faudrait pas se faire de trop grandes illusions : bien des critiques doivent être adressées aux travaux précédents, œuvres consciencieuses sans plus : l'histoire économique et l'histoire religieuse sont loin d'être épuisées après les deux livres de Gonnet. Il faut compléter la monographie de Peyriller sur Pierret par d'autres études sur les représentants en mission et surtout sur Solon Reynaud, le plus actif, le plus énergique, celui dont le rôle fut le plus important. L'histoire de l'esprit public dans le Velay pendant la Révolution française ne se dégage pas encore avec assez de netteté.

Quant à la période impériale, nous n'en savons pour ainsi dire rien : l'administration préfectorale, la vie économique, rien n'a tenté les historiens jusqu'à présent. Il y a là des sujets à étudier, encore entièrement neufs. On sent les approches de la période contemporaine, où les travailleurs locaux n'osent pas se risquer, « soit par crainte d'y rencontrer des noms propres encore portés, soit par ce motif, encore valable pour certains, que les hommes et les événements trop proches de nous n'ont pas encore le « recul nécessaire » pour être « jugés » équitablement² ».

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il n'existe presque rien sur l'histoire du Velay au XIX^e siècle. Quelle était la situation économique de la province vers 1830 au début de la transformation industrielle et commerciale ? Comment cette transformation se produisit-elle et quelles en furent les conséquences sur le développement de l'agriculture et sur la richesse générale ? Les documents sont nombreux, les statistiques sont précises et bien faites, mais les travaux parus dans les publications périodiques y restent ignorés ; leur mise en œuvre donnerait des résultats très abondants. Quelques textes ont d'ailleurs été publiés. A. Front de Fontpertuis avait donné en 1857³ une *Analyse des procès-verbaux du Conseil*

1. *Mém. de la Soc. agr. et sc.*, t. XII (1902-03), p. 289-350 ; t. XIII (1904-05), p. 97-150 ; t. XIV (1905-06), p. 121-207 ; t. XV (1907), en cours d'impression.

2. Séb. Charléty, *Les régions de la France, II. Le Lyonnais*, Paris, Cerf, 1904, p. 31 (tirage à part de la *Revue de Synthèse historique*, février 1904).

3. Au Puy, chez Guillaume, in-8.

général de la Haute-Loire de l'an VIII à 1841 : le travail n'a pas été continué.

L'histoire politique est plus ignorée encore. Les figures attachantes ne font pourtant pas défaut : mais on attend encore une monographie de Jules de Polignac, le ministre de Charles X ; quelle fut sa véritable personnalité et quel jugement doit-on porter sur son ministère ? La correspondance, qui se trouve entre les mains de ses descendants, indique ses relations avec les hommes de son temps et pourrait servir à dresser un tableau de l'opinion publique dans le Velay à la fin de la Restauration ¹. Aussi bien pourrait-on élargir la question et rechercher de quelle façon les habitants de la Haute-Loire accueillirent les diverses révolutions du XIX^e siècle, quel fut le contre-coup des événements parisiens dans ce pays, d'accès difficile et d'idées arriérées. Il semble que la population du Puy accueillit avec satisfaction la Révolution de 1848, et l'on pourrait suivre la formation d'un état d'esprit anti-orléaniste à la suite de scandales de l'administration préfectorale au sujet des élections législatives, des secours aux inondés de 1846 et surtout des charges financières écrasantes qui pesaient sur la ville et sur les campagnes. Dans cet ordre de recherches, l'historien local trouverait un secours précieux dans la collection de la *Haute-Loire* : c'est le plus ancien journal de province, puisqu'il date de 1813 ; d'abord hebdomadaire, il parut en 1859 deux fois par semaine, puis, dès 1860, trois fois. En 1886, la *Haute-Loire* devenait quotidienne. Tous les événements de la politique locale y ont trouvé un écho. U. Rouchon prépare pour 1913, à l'occasion du centenaire de ce journal, une étude d'ensemble sur l'histoire de la presse dans la Haute-Loire.

1. Que fut le parti libéral sous la Restauration dans le pays de J. de Polignac. Encore une étude à faire.

CONCLUSION

D'un bout à l'autre de son histoire, même sous la monarchie absolue, même pendant la centralisation contemporaine, le Velay a toujours gardé la vivace individualité qu'il devait à son sol et à son climat. Dans ce carrefour ouvert en pays montagneux entre les régions du Nord et celles du Midi, des influences de tout ordre, parfois contradictoires, se rencontrèrent et se mêlèrent. Tandis que, dans la montagne, un climat très rude soumit les hommes à des habitudes de vie identiques, à un même mode de penser, le bassin du Puy reçut d'une manière plus fréquente le contre-coup des événements historiques et des courants économiques généraux; d'ailleurs il ne se borna jamais à les subir passivement. Et de tout cela se forma un « caractère vellave », très spécial au milieu des régions qui l'entourent, très permanent à travers les vicissitudes de son histoire.

Le type physique est composite. Du Celte il a pris la blondeur et du Latin la taille courte. La tête est forte, carrée, sans élégance; la volonté, âpre et farouche, apparaît dans le front tendu, le regard droit, la bouche serrée, le menton saillant; l'ensemble est rigide et même brutal¹. Mais il y a dans ce type une merveilleuse adaptation au sol qui l'a, pour ainsi dire, façonné. Le fond même de l'histoire vellave est un fait d'ordre économique. Ce que nous apercevons, c'est la lutte incessante, laborieuse, contre la terre avare qui, sur le flanc de la montagne abrupte, se dérobe et s'écroule. Quand il laboure sous un radieux soleil d'octobre, le paysan du Velay songe à la gelée qui pourra détruire sa récolte misérable; il travaille consciencieusement, rudement, et se hâte, car il connaît la tristesse de l'hiver proche et interminable où le village sera bloqué par la neige: alors, dans la chaumière grisâtre et basse, aux murs de terre et aux étroites lucarnes, il n'y aura plus d'activité que par le travail féminin de la dentelle au carreau. Très attaché à la terre qu'il cultive âprement, le paysan est ici propriétaire dans

1. De Basville disait en 1698 (*Mémoire pour l'instruction du Dauphin*): « Les habitants de ces montagnes sont plus grossiers, plus mal faits, plus mal tournés que dans tout le reste du Languedoc. »

l'âme. Travailleur probe et énergique, mais d'une avarice presque sordide et d'une chicherie parcimonieuse, il est exagérément inhospitalier. L'amour de l'argent domine en lui, et une ténacité qui le rend processif à l'excès.

Aussi les soucis politiques n'occuperont-ils dans le Velay qu'une place secondaire. C'est — non pas toujours; mais le plus souvent — pour des raisons économiques que ces hommes se sont agités, ont combattu. Il est très rare que d'autres motifs (purement politiques ou religieux, par exemple) les aient fait agir. Bien plus, ils se sont en général peu préoccupés du maître qui les gouvernait, pourvu que l'obéissance à ce maître leur valut les garanties qui assurent le succès des « affaires »¹. Sans doute ils ont voulu et obtenu une autonomie aussi grande que possible; mais c'est parce qu'ils se refusaient de subir une réglementation dans leur travail, des entraves dans leur commerce. Pour le bourgeois du Puy, les franchises communales ont toujours représenté très exactement un corps de privilèges économiques. Voyez-le au xvi^e siècle, quand il prend les armes pour défendre l'intégrité du territoire national ou la fermeté de ses convictions religieuses: avant tout il se montre soucieux de sa conservation personnelle et de son gain. « La peste éclate-t-elle? point d'hésitations: il abandonne sa demeure, fuit, consuls en tête, l'horrible contagion et ne regagne ses pénates que lorsque tout danger a cessé. La sensibilité et la compassion semblent avoir peu de prise sur son cœur. Quelqu'un des siens vient-il à mourir? il enregistre froidement, sur son livre de raison, à côté de ses dépenses de ménage ou de ses recettes commerciales cet accident naturel plus ou moins lucratif². »

Mais un autre trait caractéristique de la physionomie historique du Velay apparaît: le manque de personnalités dominantes. Sur cette terre ingrate et laborieuse les hommes ont su trouver, par les cultures étendues sur les moindres espaces disponibles et par l'invention d'industries locales, le moyen de résoudre le problème de l'existence. « Avec ce sol cultivé à force de bras, avec ces maisons où l'on se succédait de père en fils, s'est noué un contrat difficile à rompre³. » Or, il y a là une œuvre anonyme, collective et non

1. Cf. S. Charléty, *Le Lyonnais*, p. 36 (extrait de la *Revue de Synthèse historique*, fév. 1904).

2. Ant. Jacotin, *La Haute-Loire*, 18 janv. 1892.

3. Vidal de la Blache, *Tableau de la Géographie de la France* (Hachette, 1903), p. 291.

individuelle. Tout un peuple a conspiré pour la grandeur du pays.

La vie traditionnelle, comme dans la plupart des contrées montagneuses à population disséminée, a résisté à toutes les influences du dehors, économiques, politiques ou sociales. L'homme du Velay est superstitieux et routinier. Fidèle à la tradition léguée par les ancêtres, il est essentiellement « conservateur » et se défie des idées nouvelles. Celui qui les apporte est, encore aujourd'hui, l'hérétique qu'il faut tenir à l'écart, à moins que ce ne soit l'ignorant ou le naïf qu'on peut exploiter. L'intelligence est lente à se mouvoir et à se transformer. Médicis écrit ses *Mémoires* dans la première moitié du ^{xvi}^e siècle, mais le style et le fond appartiennent plutôt à l'âge précédent ; Odo de Gissey relève du ^{xvi}^e siècle et non pas du ^{xvii}^e.

Parlant peu, l'homme du Velay médite beaucoup, mais dans la pratique et sans nourrir un idéal inopportun. Circonspect, il regarde en arrière plutôt qu'en avant. Il a la foi de ses ancêtres, « une foi têtue de rites et de traditions, machinale et constante, empreinte de cette violence qui lui fit prendre la fourche lorsque le gendarme — son ennemi héréditaire — voulut établir le bilan des sanctuaires ¹ ». D'une susceptibilité infiniment chatouilleuse, il ne souffre pas qu'on lui dise ses torts et son infériorité. Il n'aime point qu'on l'étudie, qu'on lui suggère d'autres idées, qu'on se mêle à sa vie intime, qu'on le déracine, même en projet et moralement. Il se méfie, il se garde, il ne croit pas qu'en dehors de son pays la vie soit belle. Il sait bien qu'il a quelque part, derrière le Mézenc blanc de neige ou par delà le Gévaudan aride, des contrées plus riantes où le soleil est plus doux et la terre plus féconde. Qu'importe « puisqu'il vit là où ont vécu les aïeux, là où ont traîné les complaints, les légendes qui sont l'âme de son âme ² ».

A côté de cela, pourtant, un certain désir d'aventures est resté en lui. En Jules Vallès revit l'âme de ceux qui s'en allèrent en Terre Sainte avec Adhémar de Monteil. C'est la marque, toujours visible, d'une influence méridionale. Le Velay fut une terre d'artistes et de poètes : avant même les troubadours de l'époque féodale, les naïfs annalistes de Notre-Dame enchantèrent l'imagination populaire aux récits merveilleux d'une véritable « légende dorée ».

1. L. de Romeuf, *L'homme du Velay* (*Grande Revue*, 16 oct. 1906, p. 168).

2. *Ibid.*, p. 166.

Pourtant, avec le travail incessant et la pauvreté vaincue, le caractère pratique, traditionaliste, l'a décidément emporté. Une comparaison s'impose avec un peuple du Nord, le Normand, aussi profiteur, aussi jaloux de son bien, mais d'esprit plus large et de routine moins tenace. Le Vellave est un Normand transporté en pays de montagnes.

LOUIS VILLAT.